

Guinée : Rapport des services du FMI relatif aux consultations de 2005 au titre de l'article IV et au programme de référence; Note d'information au public, résumant les travaux du Conseil d'administration; déclaration des services du FMI; déclaration de l'Administrateur pour la Guinée.

Dans le cadre des consultations de 2005 au titre de l'article IV avec la Guinée, les autorités guinéennes ont autorisé la publication des documents suivants :

- Le rapport relatif aux consultations de 2005 au titre de l'article IV et au programme de référence, établi par les services du FMI au terme des entretiens qui ont pris fin le 13 septembre 2005 avec les autorités guinéennes sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI a été achevée le 2 décembre 2005, sur la base des données disponibles au moment des entretiens. Les opinions exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe du FMI qui a conduit ces entretiens et ne reflète pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI;
- La déclaration des services du FMI en date du 23 décembre 2005, comportant une mise à jour de l'évolution économique récente;
- Une Note d'information au public (NIP) résumant les discussions du Conseil d'administration lors de l'examen du rapport des services du FMI, à sa réunion du 23 décembre 2005 qui a conclu les consultations au titre de l'article IV;
- La déclaration de l'Administrateur pour la Guinée.

Le document ci-dessous a été rendu public séparément. (uniquement en version anglaise).

Document thématique de synthèse et appendice statistique

La politique qui régit la publication des rapports des services et d'autres documents du FMI autorise la suppression des informations susceptibles d'influencer le marché.

Afin d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être adressés par courrier électronique à : Publicationpolicy@imf.org

Le rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org • site Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 15 dollars EU

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

GUINÉE

Rapport des services du FMI relatif aux consultations de 2005 au titre de l'article IV et au programme de référence

Établi par le Département Afrique

(En collaboration avec le Département financier, le Département des finances publiques, le Département juridique, le Département des systèmes monétaires et financiers, le Département de l'élaboration et de l'examen des politiques et le Département des statistiques)

Approuvé par David Nellor et Mark Plant

2 décembre 2005

- Les entretiens concernant les consultations de 2005 au titre de l'article IV et la première évaluation du programme de référence par les services du FMI ont eu lieu à Conakry du 31 août au 13 septembre 2005. La mission du FMI était composée de MM. de la Piedra (chef de mission), Nsengiyumva, Gorbanyov et Dudine (tous du Département Afrique). Elle a bénéficié du concours de MM. Jones (Représentant résident du FMI en Guinée) et Barry (économiste à la mission résidente). MM. Gnanou et Engelke (Banque mondiale) ont également assisté aux réunions.
- La mission s'est entretenue avec MM. Diallo, Premier ministre, Camara, Ministre de l'économie et des finances, et Daffé, Gouverneur de la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG), ainsi qu'avec d'autres hauts responsables et des représentants du secteur privé, de la société civile et de la presse.
- Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 27 août 2004 (Rapport des services du FMI No. 04/392). La direction du FMI a approuvé le programme de référence, couvrant la période avril 2005–mars 2006, à la fin de mai 2005 (Rapport des services du FMI No. 05/222).
- La Guinée a adopté un régime de flottement du taux de change le 1^{er} mars 2005 et a accepté les obligations découlant des sections 2, 3 et 4 de l'article VIII des Statuts du FMI. En unifiant et libéralisant le marché des changes interbancaire, elle a éliminé la pratique de taux de change multiples qui provenait d'un écart potentiel de plus de 2 % entre le taux de change interbancaire et le taux d'adjudication officiel et la restriction de change qui résultait de la pratique administrative limitant les adjudications officielles aux opérations de financement des importations de riz et de pétrole. Cependant, il subsiste une pratique de taux de change multiples provenant d'un écart potentiel de plus de 2 % entre le taux de change interbancaire et le taux officiel de référence.
- L'appendice I contient la lettre d'intention et le mémorandum de politiques économiques et financières des autorités. Les relations de la Guinée avec le FMI et la Banque mondiale sont résumées aux appendices II et III, respectivement. L'appendice IV est consacré à l'examen de diverses questions d'ordre statistique et l'analyse de viabilité de la dette, préparée avec la Banque mondiale, est présentée à l'appendice V.

Table des matières	Page
Résumé analytique.....	4
I. Contexte et enjeux.....	5
A. Les défis à court terme.....	5
B. Les enjeux.....	7
II. Évolution récente de l'économie et perspectives.....	9
A. Évolution récente de l'économie.....	9
B. Perspectives à court terme.....	14
III. Compte rendu des entretiens.....	16
A. Politique budgétaire.....	17
B. Politiques monétaire et de change.....	18
C. Secteur bancaire.....	20
D. Secteur extérieur et dette.....	20
E. Secteur pétrolier intérieur.....	22
F. Climat économique.....	23
G. Stratégie de lutte contre la corruption.....	24
H. Questions d'ordre statistique.....	24
IV. Évaluation par les services du FMI.....	25
Encadrés	
1. Recommandations faites lors des consultations de 2004 au titre de l'article IV et suite donnée par les autorités.....	8
2. Principales conclusions de l'évaluation ex-post de 2004.....	8
3. Résultats obtenus dans le cadre du programme de référence.....	13
4. Facteurs à l'origine du dépassement des prévisions d'inflation en 2005.....	14
Graphiques	
1. Croissance annuelle du PIB réel, 1992–2004.....	5
2. Indice des cours de la bauxite et cours des produits de base, hors pétrole, 1991–2005.....	6
3. Zone monétaire ouest-africaine — Critères de convergence.....	10
4. Évolutions monétaires.....	11
5. Taux de change avant et après l'unification du marché.....	11
6. Taux de change effectif, janvier 2002–août 2005.....	12
7. Inflation : chiffres effectifs et projections, 2005–06.....	18
Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2003–08.....	28
2. Produit intérieur brut aux prix courants par composante de la demande, 2002–08.....	29
3. Produit intérieur brut en prix constants de 1996 par secteur, 2002–08.....	30
4. Opérations financières de l'État, 2004–08.....	31

5.	Situation monétaire, 2004–08.....	33
6.	Indicateurs prudentiels du secteur bancaire, 2002–juin 2005	35
7.	Balance des paiements, 2004–09.....	36
8.	Objectifs du Millénaire pour le développement	38

Appendices

I.	Lettre d'intention et Mémorandum de politiques économiques et financières pour la période septembre 2005–mars 2006.....	40
	Annexe I. Mémorandum de politiques économiques et financières pour la période de septembre 2005–mars 2006	42
II.	Relations avec le FMI.....	51
III.	Relations avec le Groupe de la Banque mondiale	55
IV.	Questions d'ordre statistique.....	60
V.	Analyse de la viabilité de la dette.....	65

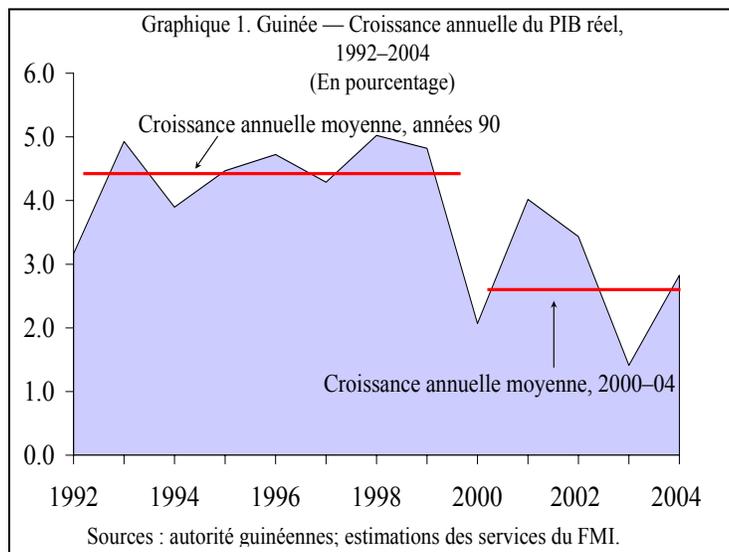
RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- **Les résultats économiques de la Guinée se sont dégradés ces dernières années à cause essentiellement des insuffisances des politiques suivies, dans un contexte marqué par la montée de l'insécurité régionale et le faible niveau des cours des principaux produits de base exportés par ce pays.** La croissance a ralenti pour s'établir à environ 2,5 %, l'inflation s'est accélérée, atteignant approximativement 30 %, les réserves internationales sont tombées à moins d'un mois d'importations et la dette extérieure publique est passée à près de 100 % du PIB, soit un taux qui n'est pas viable.
- **Au début de 2005, une nouvelle équipe économique a durci les politiques financières et pris de premières mesures en vue d'unifier et de libéraliser le marché des changes.** La direction du FMI a approuvé, à l'appui des efforts de stabilisation et de réforme des autorités, un programme de référence couvrant la période avril 2005–mars 2006.
- **La croissance du PIB réel se redressera modérément en 2005, mais peu de résultats sont attendus dans la lutte contre l'inflation.** La légère amélioration de la croissance du PIB réel, qui passe à 3 %, traduit un rebond du secteur agricole, ainsi que l'activité plus forte des secteurs du bâtiment et des industries extractives. On s'attend à ce que, malgré un léger recul, l'inflation s'établisse à environ 28 % à la fin de 2005, soit un taux nettement supérieur à l'objectif des autorités (moins de 19 %), et à ce que les réserves internationales brutes passent de 0,8 à 1,3 mois d'importations en 2005.
- **La Guinée doit en priorité stabiliser l'économie et, notamment, ramener l'inflation en deçà de 10 %.** Parallèlement aux progrès accomplis sur le front de la stabilisation macroéconomique, les objectifs d'accélération de la croissance et de réduction de la pauvreté nécessitent de prendre des mesures dans trois domaines :
 - Mettre en place des institutions économiques, en particulier pour les opérations budgétaires et de la banque centrale, qui soient adaptées à la nature cyclique du secteur minier et qui puissent maintenir la stabilité macroéconomique.
 - Assurer la viabilité de la dette, notamment en atteignant le point d'achèvement PPTE et en bénéficiant de l'IADM.
 - Encourager le développement du secteur privé par des réformes structurelles visant à renforcer la prestation des services publics, à développer les infrastructures et à résoudre les problèmes juridiques et de gouvernance.
- **S'agissant du programme de référence**, la Guinée a respecté l'ensemble des cibles quantitatives et repères structurels établis pour la fin de juin, sauf en ce qui concerne l'accumulation d'avoirs extérieurs nets par la banque centrale et l'existence d'une nouvelle pratique de taux de change multiples. Dans la lettre d'intention et le mémorandum de politiques économiques et financières ci-joints, les autorités exposent les mesures additionnelles qui les aideront à maintenir le programme sur la bonne voie.

I. CONTEXTE ET ENJEUX

A. Les défis à court terme

1. **Après une décennie de croissance relativement forte, les résultats économiques de la Guinée ont fléchi à partir de 2000.** Pendant les années 90, la croissance a été en moyenne de 4,5 % approximativement par an, car les cours soutenus des produits de base ont permis à la Guinée de tirer parti de sa base de ressources naturelles. Les politiques financières ayant été durcies pendant la décennie, l'inflation s'est établie en deçà de 10 % à la fin des années 90. Depuis 2000 toutefois, la croissance a ralenti pour tomber à un taux moyen de l'ordre de 2,5 % (graphique 1)¹; en même temps, l'inflation est passée à environ 28 % en 2004.



2. **Les résultats décevants depuis 2000 illustrent les insuffisances des politiques suivies.** Le déficit budgétaire moyen est passé d'un peu plus de 3 % du PIB pendant la seconde moitié des années 90 à 4,8 % du PIB en 2000–04. Les recettes publiques tirées du secteur minier, ont chuté, sous l'effet d'une baisse des cours des produits de base, notamment la bauxite, le principal produit d'exportation de la Guinée². En outre, un niveau accru d'insécurité régionale³ et un nombre considérable de réfugiés ont exercé des pressions sur les dépenses publiques⁴.

3. **La politique monétaire est devenue très accommodante parallèlement à l'affaiblissement de la politique budgétaire, alors que le régime de changes perdait de sa souplesse.** Après avoir adopté un régime de flottement en 1994 et laissé le taux de change se

¹ Pour une analyse détaillée des résultats de la Guinée en matière de croissance, voir le document d'accompagnement.

² La part moyenne des recettes du secteur minier dans les recettes publiques est tombée d'environ 40 % pendant la première moitié des années 90 à 20 % approximativement en 2000–04, période pendant laquelle ces recettes ont diminué de 2,5 points de pourcentage du PIB.

³ Selon un indice indirect, l'insécurité régionale a été presque deux fois plus forte pendant les quatre premières années de la présente décennie que pendant les quatre dernières années de la précédente décennie (voir l'analyse des questions de croissance dans le document d'accompagnement).

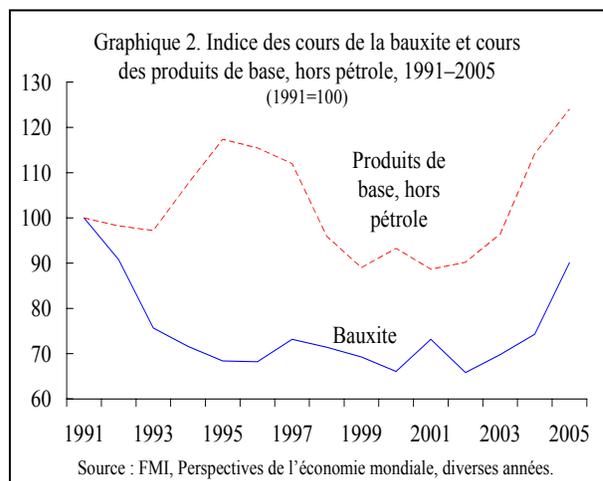
⁴ L'impact sur les dépenses publiques est difficile à estimer étant donné l'opacité de la comptabilité publique.

déprécier de près de 30 %, les autorités ont pris entre la fin de 1999 et 2002 un ensemble de mesures qui ont réduit la souplesse du taux de change et abouti à la mise en place d'un marché parallèle⁵. Cette modification du régime de change, conjuguée aux pertes de termes de l'échange, a été en partie à l'origine d'une dégradation des avoirs extérieurs de la banque centrale, qui sont passés d'une moyenne de 2,7 mois d'importations pendant la seconde moitié des années 90 à 1,8 mois au cours de la période 2000–04. La dette extérieure publique a atteint le niveau insoutenable de 100 % environ du PIB et des arriérés extérieurs ont commencé à être accumulés.

4. Suivant une tendance amorcée dans les années 90, les comptes extérieurs de la Guinée se sont eux aussi dégradés.

La baisse des cours de la bauxite a joué un rôle capital dans cette dégradation. La bauxite représente la moitié environ des exportations guinéennes⁶. Son cours a diminué au début des années 90 et n'a commencé à se redresser qu'au début des années 2000 (graphique 2).

On estime que le déficit courant aurait été moins élevé (de 2,5 points de pourcentage du PIB en moyenne approximativement) au cours de la période 1995–2001 si le cours de la bauxite était demeuré à son niveau nominal de 1991–92.⁷



5. Du fait du cours défavorable pris par la politique suivie et de la détérioration du climat économique, l'aide extérieure offerte à la Guinée a diminué.

En 2000, la Guinée a atteint le point de décision au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), ce qui a renforcé ses perspectives budgétaires. Cependant, l'aide publique est passé de 3,7 % du PIB en moyenne à la fin des années 90 à 0,6 % en 2004. Les résultats obtenus dans le cadre du dernier programme appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) ayant été médiocres, les membres du Club de Paris, le FMI et la Banque africaine de développement ont suspendu en 2003 leur assistance PTTE intérimaire.

⁵ Les autorités ont adopté un régime de change souple en octobre 1994 et créé un marché des changes interbancaire. La banque centrale a mis en place un dispositif d'adjudications de devises à la fin de 1999 et usé de persuasion pour limiter la dépréciation du taux de change sur le marché des adjudications. L'arrimage de fait du taux de change officiel a été rétabli à la fin de 2002. Pour un examen approfondi, voir l'analyse des questions de change et de compétitivité dans le document d'accompagnement.

⁶ S'il est vrai que la majeure partie de la population guinéenne est agricole, la croissance est tirée par l'exploitation des riches gisements de bauxite, de minerai de fer et de métaux précieux, qui représentent 85 % des exportations.

⁷ En 2002, le cours nominal de la bauxite était inférieur de 35 % à celui de 1991 et, même s'il s'est redressé ces trois dernières années, il est toujours inférieur de 10 % à ce cours.

6. **Dans ce contexte, les résultats obtenus par la Guinée dans la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des indicateurs sociaux ont été contrastés.** Sur les 177 pays classés dans l'indice 2005 du développement humain du PNUD, la Guinée, l'un des pays les plus pauvres d'Afrique, arrive au 156^e rang (voir tableau du texte). Les répercussions de la pauvreté se sont atténuées entre le milieu des années 90 et le début des années 2000, mais aggravées ces dernières années à mesure que les résultats économiques se dégradaient; à en juger par les données nationales, le nombre des ménages vivant dans la pauvreté est passé de 62 % en 1994 à 49 % en 2002, mais est revenu, selon les estimations, à 52 % en 2005⁸.

PIB par habitant et indice du développement humain (IDH)			
	Rang dans l'IDH /1 (2005)	PIB nominal par habitant, en dollars (2004)	Croissance du PIB réel par habitant, moyenne annuelle (1995-2004)
Guinée	156	422,5	1,1
Gambie	155	272,5	0,9
Ghana	138	434,7	1,9
Guinée-Bissau	172	177,0	-3,4
Mali	174	404,7	2,3
Nigéria	158	499,9	1,2
Sénégal	157	733,7	2,0
Sierra Leone	176	201,6	-1,6
Pour mémoire :			
Afrique subsaharienne		727,0	1,7
Sources : Nations Unies, Rapport sur le développement humain, 2005; FMI. 1/ Sur 177 pays.			

Dans l'ensemble, l'accès aux services sociaux s'est amélioré (par exemple, le taux net de scolarisation primaire est maintenant de 60 %); cependant, la qualité de l'éducation et des soins de santé a encore besoin elle aussi d'être améliorée. Dans le domaine de la santé, le gouvernement s'emploie essentiellement à arrêter la propagation du VIH/sida, dont le taux demeure relativement faible, mais semble, selon certains indices, augmenter.

B. Les enjeux

7. **Les enjeux pour les autorités demeurent considérables⁹.** À ce stade, la priorité est de parvenir à la stabilité macroéconomique en adoptant des politiques budgétaires et monétaires compatibles avec la stratégie visant à ramener l'inflation en deçà de 10 %. En conséquence, il est essentiel d'élargir la base de recettes, ainsi que de renforcer la gestion des dépenses et les moyens dont dispose la banque centrale pour assurer un fonctionnement harmonieux du marché des changes et gérer les instruments monétaires. De telles améliorations soutiendront les efforts déployés par la Guinée pour atteindre le point d'achèvement PPTTE et bénéficier de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) de façon à pouvoir tirer parti d'un allègement de dette qui aiderait le pays à rendre viable son endettement. Le secteur des ressources naturelles continuera certes d'être le moteur de la croissance à moyen terme, mais il est nécessaire de diversifier la base d'exportations du pays et d'améliorer le climat pour les entreprises, ainsi que de renforcer l'infrastructure publique et le fonctionnement des services d'utilité publique.

⁸ D'après les données des Nations Unies sur l'état d'avancement des objectifs du millénaire pour le développement (tableau 8), la proportion de la population guinéenne vivant avec moins d'un dollar par jour est passée de 40 % en 1995 à 27 % en 2001 (dernière année pour laquelle on dispose de données).

⁹ On trouvera aux encadrés 1 et 2 un bref exposé des recommandations formulées lors des consultations au titre de l'article IV de 2004 et des principales conclusions de l'évaluation ex post de 2004.

Encadré 1. Guinée — Recommandations faites lors des consultations de 2004 au titre de l'article IV et suite donnée par les autorités

Les dernières consultations au titre de l'article IV avec la Guinée ont été conclues le 27 août 2004 (RAPPORT DES SERVICES DU MFI NO. 04/392). Les administrateurs ont insisté sur l'importance d'un assainissement des finances publiques pour parvenir à une croissance plus forte et une inflation plus faible, ainsi que sur la nécessité de gérer la liquidité davantage en amont. Ils ont conseillé à la banque centrale de ne pas accommoder des politiques budgétaires expansionnistes. Ils se sont dits préoccupés par le fait que l'arrimage du taux de change et l'allocation administrative des devises en vigueur à l'époque avaient introduit de graves distorsions dans l'économie. En outre, les difficultés de la Guinée à assurer le service de sa dette extérieure, le niveau élevé de cette dette et le volume limité des réserves de change étaient pour eux de graves sujets d'inquiétude. Ils ont félicité les autorités pour les efforts déployés en vue de faire avancer le calendrier établi pour la lutte contre la pauvreté, mais ont fait valoir que la Guinée devait corriger ses déséquilibres macroéconomiques afin de parvenir à une réduction durable de la pauvreté.

Les autorités ont pris des mesures pour donner suite à nombre des points soulevés par les administrateurs. En particulier, elles ont resserré les politiques budgétaires et monétaires, réformé le marché des changes et pris contact avec les créanciers extérieurs pour régulariser la situation des arriérés. En même temps, elles ont continué d'appliquer leur stratégie de lutte contre la pauvreté. Compte tenu de ces efforts, la direction du FMI a approuvé un programme de référence couvrant la période avril 2005–mars 2006.

Encadré 2. Guinée — Principales conclusions de l'évaluation ex-post de 2004

L'évaluation ex-post des résultats obtenus par la Guinée dans le cadre des programmes appuyés par le FMI a été achevée en 2004 (Rapport des Services du FMI No. 04/337). Les conclusions sont qu'un manque d'internalisation au plus haut niveau du gouvernement et les insuffisances des politiques suivies ont empêché la Guinée d'appliquer avec succès une stratégie de développement à long terme. En particulier, l'évaluation a fait ressortir le laxisme de la politique budgétaire et le caractère accommodant de la politique monétaire. En outre, des réformes structurelles importantes, y compris dans l'administration des impôts et des douanes et la fonction publique, restaient à achever. Par contre, des progrès ont été constatés dans les domaines suivants : amélioration de la qualité du secteur financier, réduction de la fonction publique et augmentation des dépenses d'éducation et de soins de santé. Les principales recommandations de l'évaluation étaient :

- de renforcer l'internalisation; à cet égard, les autorités devraient engager des actions résolues en vue de mettre en œuvre les réformes structurelles dans des domaines clés comme la gouvernance, les services d'utilité publique et le système judiciaire;
- d'augmenter les recettes budgétaires en éliminant les exonérations fiscales et douanières;
- de lutter contre la corruption et d'améliorer la gouvernance;
- de mettre au point des plans d'urgence dans les programmes annuels;
- d'intégrer les programmes de réduction de la pauvreté au budget.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET PERSPECTIVES

A. Évolution récente de l'économie

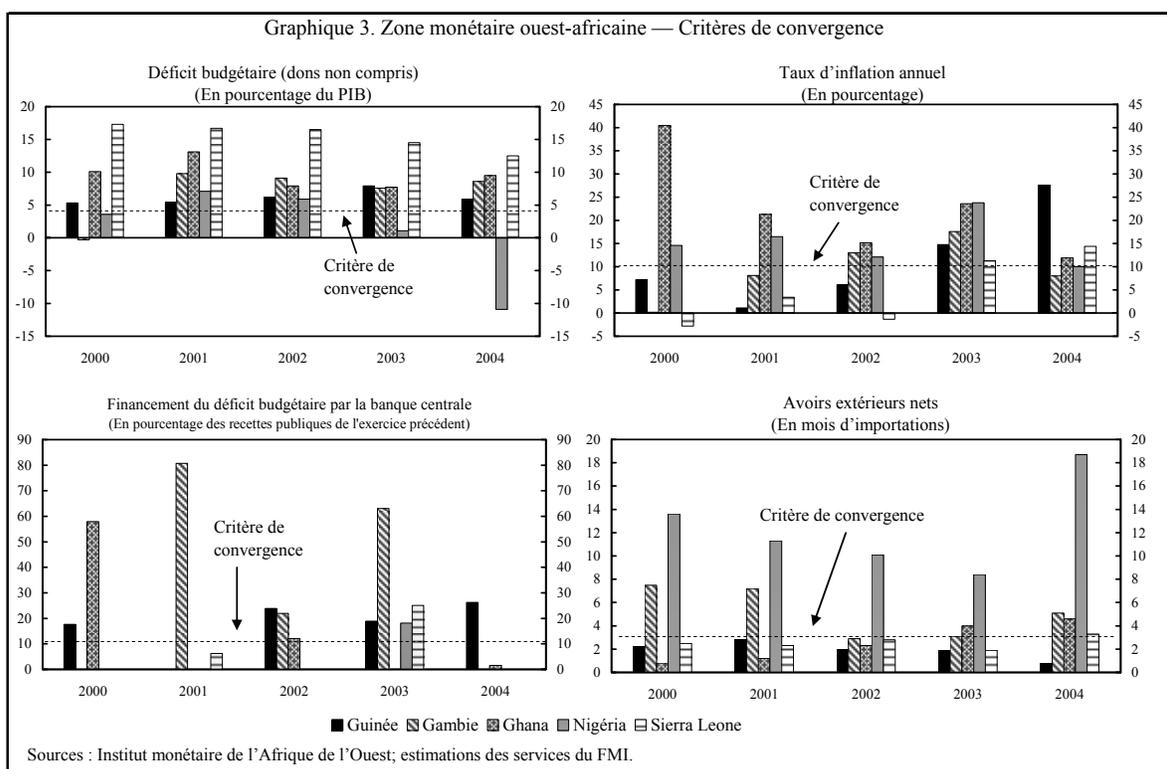
8. **Les résultats économiques de la Guinée en 2004 ont été Faible.** La croissance du PIB réel a atteint 2,7 %, contre seulement 1,2 % en 2003, sous l'effet d'un redressement de l'activité dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment et des industries manufacturières, qui a plus que compensé le fléchissement de celle du secteur minier. Cependant, la hausse des prix à la consommation s'est accélérée, passant de 15 % en 2003 à 28 %, alors que le déficit extérieur courant s'est creusé pour atteindre près de 6 % du PIB, contre 4 % en 2003, et a été essentiellement financé par une accumulation d'arriérés extérieurs¹⁰. Étant donné ces résultats économiques, la Guinée n'a pu respecter les critères de convergence primaires de la zone monétaire ouest-africaine pour la seconde année consécutive (graphique 3).

Principaux indicateurs macroéconomiques, 2002–06 (Moyenne de la période, sauf indication contraire)					
	2002	2003	2004	2005 Proj.	2006 Proj.
Croissance du PIB réel (variation en pourcentage)	4,2	1,2	2,7	3,0	5,0
Inflation (variation en pourcentage) 1/	6,1	14,8	27,6	27,9	8,7
Taux de change effectif réel (variation en pourcentage)	-2,3	-4,3	-5,7
Termes de l'échange (variation en pourcentage)	2,4	-2,4	-16,8	-11,0	-3,0
Masse monétaire au sens large (variation en pourcentage) 1/	19,2	35,3	37,0	33,6	10,5
Solde des transactions courantes (dons non compris, en pourcentage du PIB)	-5,6	-4,1	-5,8	-4,6	-4,5
Réserves de change (en mois d'importations) 1/	2,3	1,2	0,8	1,3	1,6
VAN de la dette extérieure/exportations 1/	208,2	192,4	191,5	173,9	174,1
Ratio du service de la dette (en pourcentage des EBS)	18,6	22,6	23,6	20,5	20,3

1/ Fin de période.

9. **Les résultats macroéconomiques décevants de 2004 illustrent les insuffisances persistantes des politiques suivies.** Malgré un certain durcissement de la politique budgétaire, des charges d'intérêts et des dépenses militaires plus élevées que prévu au budget ont empêché les autorités de respecter leurs objectifs budgétaires pour l'exercice. Le déficit budgétaire global (dons non compris), qui avait atteint 9 % du PIB en 2003, se chiffrait encore à près de 6 % en 2004. En même temps, la politique monétaire a continué d'accommoder les besoins du gouvernement, entraînant une expansion de la masse monétaire au sens large de plus de 35 % pour la seconde année consécutive.

¹⁰ Le solde courant de la balance des paiements a été mis à jour sur la base des données révisées communiquées par les autorités. Le déficit, hors transferts officiels, de 2004 est désormais estimé à 5,8 % du PIB, contre 4,2 % lorsque le programme de référence a été préparé.



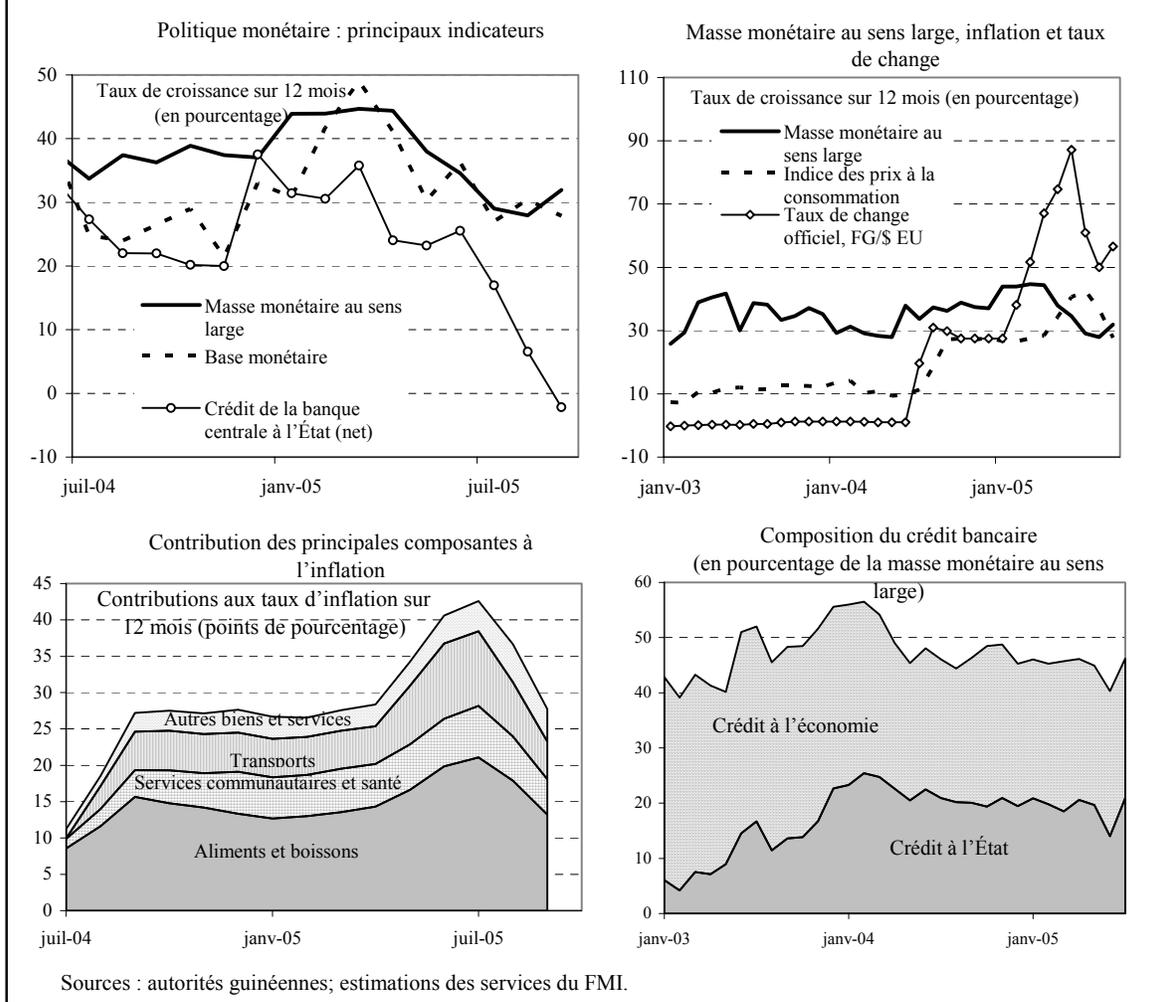
10. **En 2005, les autorités ont resserré la politique budgétaire et abandonné l'accommodation de politique monétaire.** Sous l'effet d'une contraction significative des dépenses, le solde budgétaire primaire est passé d'un déficit de près de ½ % du PIB en 2004 à un excédent de plus de 2 % en juin 2005, alors que, parallèlement, le déficit budgétaire global (dons non compris) revenait de près de 6 % du PIB en 2004 à 0,2 % en juin 2005. En conséquence, le crédit net de la banque centrale à l'État n'a augmenté que d'un peu plus de 1 % de la base monétaire pendant le premier semestre de 2005, contre 10 % pendant la même période en 2004.

11. **Dans le cadre de leur nouvelle politique, les autorités ont pris les premières mesures visant à unifier et à libéraliser le marché des changes :** elles ont abandonné le système de rationnement des devises par l'intermédiaire d'adjudications officielles, libéralisé les opérations de change et publié un taux de change de référence basé sur les taux cotés sur le marché¹¹. Les réformes du marché des changes ont éliminé une grande partie, mais non la totalité, des pratiques de taux de change multiples¹². Les adjudications officielles de devises,

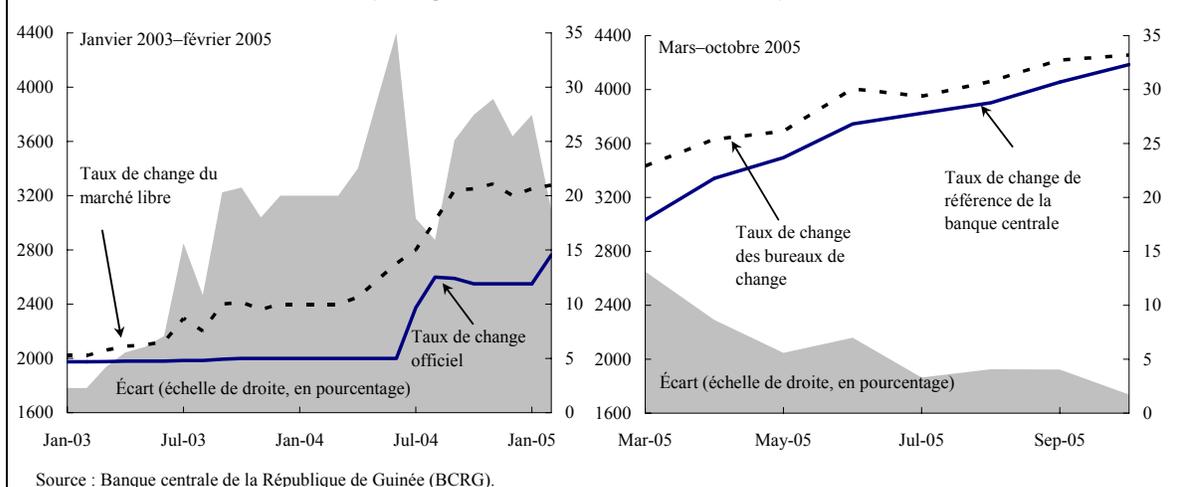
¹¹ À l'heure actuelle, le taux de change de référence est calculé sous la forme d'une moyenne simple et est publié toutes les semaines.

¹² La publication du taux officiel de référence étant hebdomadaire, le taux interbancaire quotidien peut s'écarter du taux officiel de plus de 2 %, donnant ainsi lieu à une pratique de taux de change multiple. Il est possible d'éliminer cette pratique en calculant tous les jours le taux de référence à partir des taux interbancaires intrajournaliers moyens pondérés.

Graphique 4. Guinée — Évolutions monétaires



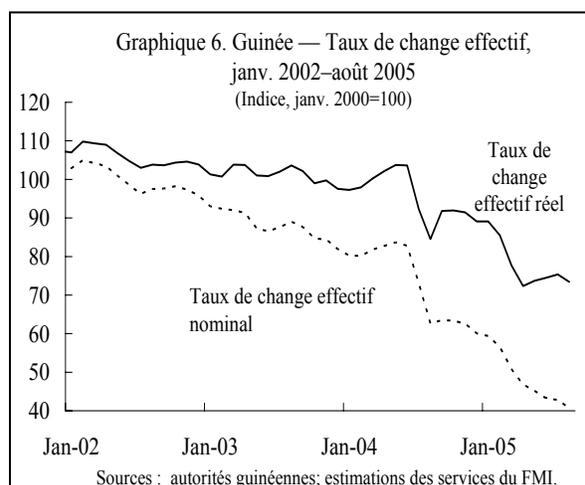
Graphique 5. Guinée — Taux de change avant et après l'unification du marché (Franc guinéen/dollar, sauf indication contraire)



qui étaient au cœur d'un marché des changes dual et représentaient la pratique de taux de change multiples la plus grave, ont été suspendues en mars 2005. Tant les banques que les bureaux de change agréés participent au nouveau marché des changes unifié et le taux de change de référence officiel est calculé sous la forme de la moyenne de tous les taux de change communiqués¹³.

12. **Après la libéralisation du marché des changes, le franc guinéen s'est déprécié plus rapidement que prévu, mais cette dépréciation a ralenti depuis le milieu de juillet.** L'écart entre les taux de change des banques commerciales et ceux des bureaux de change s'est réduit, passant de 25–30 % au début de 2005 à moins de 5 % au milieu de 2005 et à 2 % environ en octobre 2005. En éliminant les contraintes institutionnelles qui limitaient l'accumulation d'avoirs extérieurs et la dépréciation de la monnaie nationale, la libéralisation a permis de satisfaire une demande d'avoirs en devises qui était comprimée, comme le montre le renforcement de la position de change des banques locales. Le ralentissement ces derniers mois de la dépréciation du franc guinéen et la réduction de l'écart des taux de change entre les banques et les bureaux de change montrent que cette demande comprimée est maintenant largement comblée.

13. **Les estimations des services du FMI semblent indiquer que la récente dépréciation nominale du franc guinéen, qui se chiffre à 38 % environ depuis la fin de février 2005, a porté le taux de change réel à un niveau proche de son taux d'équilibre fondamental¹⁴.** Les indicateurs de compétitivité extérieure montrent que le taux de change effectif réel était surévalué de 20 % approximativement à la fin de 2004 et qu'une dépréciation nominale d'environ 25 % était nécessaire pour ramener le taux de change réel à son niveau d'équilibre¹⁵.



14. **Le secteur bancaire demeure relativement sain est rentable, encore que certains ratios prudentiels ne soient pas respectés par toutes les banques (tableau 6).** Le ratio prêts non productifs/total des avoirs est revenu de 26 % en 2004 à 22 % environ à la fin de juin 2005, soit un chiffre relativement faible selon les normes régionales, et plus de 97 % de

¹³ Un marché informel parallèle opérant en liquide est toujours en activité, mais son existence n'est pas officiellement reconnue. La banque centrale achète parfois, par l'intermédiaire des banques commerciales, des devises à certains exportateurs.

¹⁴ Le taux de change effectif réel s'est déprécié de 15 % pendant les huit premiers mois de 2005.

¹⁵ Un coefficient de transmission de la dépréciation nominale sur les prix à la consommation de 0,25 est pris par hypothèse. Voir l'analyse des questions de compétitivité et taux de change d'équilibre dans le document d'accompagnement.

ces prêts sont couverts par des provisions. Cependant, au milieu de 2005, les ratios d'adéquation des fonds propres de deux banques sont passés en deçà du seuil prudentiel de 10 %. Le crédit des banques commerciales au secteur privé reste faible et est inférieur à leur crédit à l'État (23 % contre environ 28 % du total de leurs avoirs). Le gouvernement a récemment privatisé une fraction de sa participation au capital de la plus grande banque nationale, la ramenant de 38 à 15 %.

15. **Pour soutenir les efforts de stabilisation et de réforme des autorités, la direction du FMI a approuvé, à la fin de mai 2005, un programme de référence couvrant la période avril 2005–mars 2006.** La nouvelle équipe économique du gouvernement qui a été nommée à la fin de 2004 semble foncièrement attachée à ce programme, ce qui en facilite l'internalisation politique. (Les objectifs du programme et les résultats déjà obtenus sont exposés à l'encadré 3.)

Encadré 3. Guinée — Résultats obtenus dans le cadre du programme de référence

Le programme de référence vise à rétablir la stabilité macroéconomique et, par des réformes structurelles, à préparer le terrain en vue de donner un nouvel essor à la croissance, de parvenir à la viabilité de la dette et de lutter contre la pauvreté. Ses objectifs pour 2005 sont d'atteindre une croissance du PIB réel de 3 %, fondée sur un rebond de l'activité dans les secteurs des industries extractives, du commerce extérieur et des services, de ramener la hausse des prix à la consommation en fin d'année en deçà de 19 % et d'accroître les réserves brutes de la banque centrale de l'équivalent d'un tiers de mois d'importations.

Les autorités ont affirmé qu'elles étaient déterminées à réaliser les objectifs du programme. Dans la lettre d'intention et le mémorandum ci-joints (appendice I), elles exposent les mesures à prendre d'ici à la fin du programme pour en atteindre les repères structurels et objectifs chiffrés indicatifs.

Tous les objectifs chiffrés prévus pour la fin de juin ont été atteints, hormis l'accumulation d'avoirs extérieurs nets par la banque centrale. Les objectifs de recettes budgétaires ont été réalisés et les engagements de dépenses maîtrisés comme prévu au programme. Le solde budgétaire global (sur la base des décaissements) a enregistré un excédent de 0,2 % du PIB pendant le premier semestre de l'exercice, alors que le programme tablait sur un déficit de 1 %, et le gouvernement a pu réduire le niveau du financement intérieur. L'expansion de la base monétaire, qui avait atteint 49 % en glissement annuel en mars à 2005, est tombée à 36 % à la fin de juin. S'ils ont augmenté de 13,4 millions de dollars au cours du premier semestre de 2005, les avoirs extérieurs nets de la banque centrale sont néanmoins inférieurs de 3,6 millions de dollars à l'objectif fixé dans le programme (voir tableau 2 du mémorandum).

Les autorités ont accompli d'importants progrès sur le front des réformes structurelles, respectant tous les repères prévus pour la fin de juin dans le programme, à l'exception de celui en vertu duquel elles doivent s'abstenir, sur une base continue, d'adopter de nouvelles pratiques de taux de change multiples. En mars 2005, les premières mesures de libéralisation du marché des changes (mesures préalables dans le programme) ont été prises; cependant, il subsiste une pratique de taux de change multiples provenant d'un écart potentiel de plus de 2 % entre le taux de change interbancaire quotidien et le taux de référence appliqué par la banque centrale. En ce qui concerne la réforme budgétaire, le tarif extérieur commun de l'UEMOA a été adopté et les réformes de l'administration des douanes et des impôts et de la gestion des dépenses publiques ont avancé comme prévu. Enfin, des plans d'action visant à réduire la fraude et à renforcer l'efficacité des secteurs de l'eau et de l'électricité ont été établis.

B. Perspectives à court terme

16. **Selon les projections, la croissance du PIB réel atteindra 3 % en 2005 et des progrès devraient être accomplis dans la lutte contre l'inflation.** L'amélioration de la croissance du PIB réel tient à un redressement de l'activité dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment et des industries extractives. On s'attend à ce que l'inflation passe du taux élevé de 43 % (sur une base de 12 mois) en juillet 2005 à 28 % à la fin de 2005, alors que l'objectif des autorités était de la faire tomber à moins de 19 % pour l'année. Ce dépassement s'explique principalement par les effets de la dépréciation plus forte qu'anticipé du franc guinéen et de la hausse plus élevée que prévu au programme des prix intérieurs des produits pétroliers en mai 2005 (encadré 4).

Encadré 4. Guinée — Facteurs à l'origine du dépassement des prévisions d'inflation en 2005

Malgré le resserrement des politiques budgétaires et monétaires en 2005, l'inflation ne ralentira pas autant qu'on l'espérait à cause essentiellement d'une dépréciation de la monnaie plus forte qu'anticipé et d'une hausse plus élevée que prévu au programme des prix intérieurs des produits pétroliers en mai 2005.

Le gouvernement a relevé le prix des produits pétroliers de 55 % en mai (contre une augmentation de 40 % dans le programme) afin de récupérer de précédentes pertes financières et de devancer de futurs ajustements de prix. Le franc guinéen s'est déprécié, en termes de monnaie nationale, de 50 % pendant les huit premiers mois de l'année, contre 25 % dans le programme des autorités. Sur la base de coefficients de transmission reflétant les données de la Guinée et de pays analogues, 2,7 points de pourcentage additionnels d'inflation mesurée tiennent à la hausse supplémentaire des prix des produits pétroliers et 6,3 points à la dépréciation plus forte de la monnaie (qui se répercute sur l'inflation par l'intermédiaire des composantes prix des produits alimentaires et transports de l'indice des prix à la consommation). Ces deux facteurs comptent pour une augmentation de 9 points du taux d'inflation, qui est sensiblement analogue au dépassement anticipé par rapport aux objectifs des autorités pour 2005.

Contributions au dépassement de l'inflation à la fin d'août 2005 (En pourcentage, sauf indication contraire)	
Contribution additionnelle des prix des produits pétroliers	
= (b - a) * c	2,7
a. Hausse des prix programmée en mai	40
b. Hausse effective	55
c. Coefficient de transmission	0,18
Répercussions additionnelles dues au taux de change	
= (b - a) * c	6,3
a. Dépréciation programmée pour janv.-août	25
b. Hausse effective	50
c. Coefficient de transmission	0,25
Total	9,0

17. **On s'attend à ce qu'en 2005, le déficit extérieur courant diminue d'un peu plus d'un point de pourcentage du PIB pour s'établir à environ 4,6 % du PIB.** Le solde global devrait passer d'un déficit de 2,5 % du PIB en 2004 à un excédent de 0,1 % en 2005. Bien que la hausse des cours internationaux du pétrole ait gonflé la facture des importations d'hydrocarbures en 2005, les cours de la bauxite et de l'aluminium ont également augmenté, accroissant la valeur des exportations, et la dépréciation rapide de la monnaie pendant l'année a freiné les importations non pétrolières. Les réserves internationales brutes de la banque centrale devraient passer à 1,3 mois d'importations en 2005.

18. **En 2005, les autorités ont engagé des actions décisives pour durcir la politique budgétaire.** Dans le domaine des recettes, le renforcement de l'administration des impôts et des douanes a été poursuivi, des exonérations ponctuelles éliminées et un nouveau tarif extérieur mis en place. Sur le front des dépenses, les dépenses non prioritaires ont été contenues, malgré les pressions exercées par une dépréciation de la monnaie plus forte que prévu. En conséquence, le solde primaire devrait passer d'un déficit de 0,4 % du PIB en 2004 à un excédent de 3 % en 2005 et de 3,6 % en 2006 et le déficit budgétaire global (dons non compris) de 6 % environ du PIB en 2004 à 2 % en 2005 et à 1,2 % en 2006.

	2002	2003	2004	2005	2006
				Proj.	Proj.
Recettes et dons	13,8	13,2	11,4	12,8	13,4
Recettes	12,0	10,5	10,4	12,0	12,7
Minières	2,3	1,5	1,9	2,9	3,5
Non minières	9,8	9,0	8,5	9,1	9,2
Dépenses et prêts nets	18,3	19,4	16,3	14,0	13,9
Dépenses courantes primaires	10,6	10,9	8,8	7,5	7,4
Dépenses d'équipement	5,8	6,3	4,9	4,1	4,1
Solde primaire	0,0	-2,6	-0,4	2,9	3,6
Solde global, dons inclus	-4,4	-6,1	-4,9	-1,2	-0,5
Solde global, dons exclus	-6,2	-8,9	-5,9	-2,0	-1,2
Financement bancaire	3,6	3,8	2,7	0,8	1,1
Variation des arriérés	-0,9	1,1	1,5	-0,4	-0,8

19. **Par suite du durcissement de la politique budgétaire, la politique monétaire sera moins expansionniste en 2005.** La croissance de la base monétaire (en glissement annuel) devrait passer du taux élevé de 49 % à la fin de mars 2005 à 28 % à la fin de 2005, puis à 9 % à la fin de 2006. Celle de la masse monétaire au sens large restera en 2005 quelque peu plus rapide que prévu au programme, sous l'effet conjugué de la dépréciation plus forte qu'anticipé du taux de change et de la dollarisation accrue des avoirs.

	2003	2004	2005			2006
			Mars	Juin	Déc.	
					Proj.	Proj.
Masse monétaire au sens large	35,3	37,0	44,7	34,6	33,6	10,5
Base monétaire	27,4	33,0	49,0	36,3	27,7	8,8
Créances bancaires nettes sur l'État 1/	34,0	22,2	19,0	7,7	6,6	8,1
Banque centrale 1/	13,9	18,2	16,9	11,3	-2,8	0,9
Autres banques 1/	20,0	4,0	2,0	-3,6	9,4	7,2
Avoirs extérieurs nets de la banque centrale (en millions de dollars)	-33,4	-29,6	-22,7	-16,2	12,0	37,4

1/ Variation en pourcentage de la masse monétaire en début de période, en glissement annuel.

20. **En 2005, on s'attend à ce que le bilan investissement-épargne s'améliore grâce surtout à l'important ajustement des finances publiques.** L'épargne intérieure, qui, en proportion du PIB, s'était contractée en 2003-04, devrait augmenter d'environ 2½ points de PIB, sous l'effet d'une hausse substantielle de l'épargne publique et de la dépréciation réelle de la monnaie¹⁶. En raison essentiellement de l'investissement continu dans le secteur minier, l'investissement privé devrait, comme en 2004, s'accroître en 2005. On s'attend à ce que l'investissement total progresse quelque peu plus lentement, car les efforts déployés pour durcir la politique budgétaire entraîneront une baisse du ratio investissement public/PIB en 2005.

¹⁶ Malgré l'impact de la dépréciation réelle de la monnaie, on s'attend à ce que l'épargne du secteur privé diminue légèrement en 2005 (d'environ ½ % du PIB), les agents économiques s'adaptant à la forte inflation et à la réduction des transferts de ressources du secteur public qu'entraînait l'ajustement des finances publiques.

21. À moyen terme, si les autorités parvenaient à stabiliser l'environnement macroéconomique et à intensifier la réforme structurelle, la croissance serait renforcée et l'inflation diminuerait.

La croissance réelle passerait progressivement de 3 % en 2005 à 6 % en 2008, grâce à une augmentation de l'investissement du secteur privé (surtout dans le secteur minier)¹⁷, à l'activité plus forte dans les secteurs du commerce et des services et à l'amélioration de

l'efficacité globale générée par la réforme structurelle et l'investissement public dans les infrastructures essentielles. Le taux moyen d'inflation tomberait en deçà de 10 % en 2006 et les réserves de change brutes de la banque centrale atteindraient un niveau équivalent à 2½ mois d'importations en 2008.

Guinée — Projections à moyen terme, 2005–08 (En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
	2004	2005	2006	2007	2008
PIB en prix constants 1/	2,7	3,0	5,0	5,4	6,1
Indice des prix à la consommation (fin de période)	27,6	27,9	8,7	5,0	5,0
Masse monétaire au sens large 1/	37,0	33,6	10,5	13,4	12,1
Investissement	10,9	12,0	13,2	14,5	15,4
Public	3,9	3,2	3,3	3,2	3,4
Privé	6,9	8,8	10,0	11,2	12,0
Recettes publiques	10,4	12,0	12,7	13,3	13,5
Dépenses publiques	16,3	14,0	13,9	14,0	14,2
Solde primaire de l'État	-0,4	2,9	3,6	3,9	3,9
Déficit budgétaire global, dons non compris	-5,9	-2,0	-1,2	-0,7	-0,7
Déficit extérieur courant 2/	-5,8	-4,6	-4,5	-3,3	-2,7
Dette extérieure publique	82,4	97,7	99,0	94,1	88,2
Réserves brutes en mois d'importations	0,8	1,3	1,6	2,0	2,5
1/ Variation annuelle en pourcentage.					
2/ Hors transferts officiels.					

22. Les perspectives à moyen terme restent toutefois sensibles à l'évolution des facteurs politiques. Des problèmes intérieurs et régionaux continuent de fragiliser la situation politique, bien qu'elle soit pour l'instant stabilisée et que les progrès réalisés dans le cadre du programme de référence consolident la position du Premier ministre, ainsi que sa politique de réformes, au sein du gouvernement. Des élections municipales doivent avoir lieu sur l'ensemble du territoire national le 18 décembre 2005; la campagne électorale a été jusqu'à présent tendue mais calme. Sur le front régional, l'instabilité chronique des pays voisins pourrait aggraver le sort des réfugiés et les problèmes de sécurité dans les zones frontalières.

III. COMPTE RENDU DES ENTRETIENS

23. Les autorités et les services du FMI se sont dans l'ensemble entendus sur les objectifs à atteindre en matière de politique économique. Les entretiens ont surtout porté sur les mesures nécessaires pour continuer d'appliquer une politique budgétaire rigoureuse, renforcer le fonctionnement du marché des changes et améliorer la gestion de la liquidité de la banque centrale en vue de poursuivre la stabilisation du taux de change et de réduire encore l'inflation. La mission a également examiné le programme de réformes structurelles du gouvernement, qui vise à améliorer l'environnement pour le secteur privé et à élargir l'accès aux services publics.

¹⁷ On s'attend à ce que quelques projets miniers importants soient menés à bien au cours des prochaines années, dont un investissement de 2 milliards de dollars EU par un conglomérat canadien en vue de construire une raffinerie d'aluminium.

A. Politique budgétaire

24. **Les autorités ont insisté sur leur détermination à appliquer une politique budgétaire prudente.** Il sera indispensable pour rétablir la stabilité de durcir la politique budgétaire afin de réduire le financement du déficit public par la banque centrale et, de cette façon, de maîtriser de nouveau l'expansion monétaire.

25. **Les autorités mettent actuellement en œuvre des mesures visant à renforcer le recouvrement des recettes.** Ces mesures sont : i) l'application du tarif extérieur commun de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)¹⁸, ii) l'élimination de toutes les exonérations ponctuelles d'impôts ou de droits de douane et iii) le renforcement de l'administration des impôts et des douanes¹⁹. À moyen terme, la priorité sera de consolider le nouveau barème tarifaire adopté au début de 2005 et de poursuivre le renforcement de l'administration des impôts et des douanes. Grâce à ces mesures, les recettes devraient passer de 12 % du PIB en 2005 à 13,5 % en 2008.

26. **Compte tenu des pressions exercées sur les dépenses par la dépréciation plus forte que prévu de la monnaie, le gouvernement a engagé des actions pour maîtriser les dépenses à partir de 2005.** Les autorités ont décidé de réduire les dépenses courantes d'au moins 10 milliards de francs guinéens (0,3 % du PIB) au dernier trimestre de 2005, essentiellement en limitant les dépenses afférentes aux missions à l'étranger et en contenant les transferts et subventions. La mission a fait observer qu'une réduction plus importante aurait été souhaitable, mais les autorités ont indiqué que leur marge de manœuvre était limitée par l'impact que la dépréciation plus forte que prévu a eu sur les dépenses publiques. À moyen terme, les autorités budgétaires envisagent une augmentation progressive des dépenses prioritaires sur la période de 2006–08, que compensera une réduction des dépenses non prioritaires en pourcentage du PIB.

27. **Les autorités ont pris des mesures pour renforcer la gestion des dépenses publiques de façon à améliorer le suivi de l'exécution de la loi de finances, rationaliser les procédures budgétaires et accroître la transparence.** Ces mesures visent : i) à faire en sorte que la loi de finances et les règles comptables soient appliquées, ii) à éliminer les lacunes des textes qui permettent aux établissements publics de dépasser leurs crédits budgétaires, iii) à rendre pleinement opérationnel le système informatisé de gestion budgétaire et iv) à unifier les systèmes de gestion du personnel en vigueur²⁰. Les services du

¹⁸ Les membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sont convenus d'harmoniser leur tarif extérieur avec celui de l'UEMOA afin de stimuler le commerce régional et de simplifier les barèmes nationaux en vigueur.

¹⁹ Ces mesures ont été prises sur la base des recommandations de deux missions du Département des finances publiques en matière d'administration des impôts et des douanes. Le Département des finances publiques continuera de fournir une assistance technique dans ces deux domaines par l'intermédiaire de l'AFRITAC Ouest et d'un conseiller fiscal basé en Guinée-Bissau.

²⁰ Plus précisément, les autorités ont : i) formé des contrôleurs budgétaires au niveau central et local, ii) publié dans la loi de finances une liste restreinte des dépenses qui pourraient être exécutées en dehors de la procédure budgétaire normale et iii) plafonné les marchés publics qui pourraient être accordés par les services régionaux.

FMI ont accueilli avec satisfaction ces mesures qui s'inscrivent dans la logique des recommandations formulées par la mission d'assistance technique du Département des finances publiques de février 2005.

28. Pour la mission, certaines mesures budgétaires récentes sont préoccupantes.

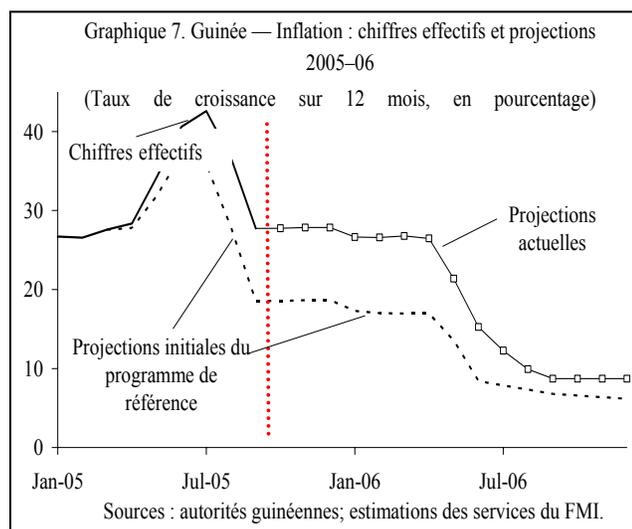
Premièrement, le gouvernement a garanti par de futures recettes fiscales les fonds avancés par de grandes sociétés minières pour régler les actuelles obligations de l'État, pratique qui introduit de graves rigidités dans le budget²¹. Les autorités se sont engagées dans le mémorandum de novembre 2005 (paragraphe 13 de l'appendice I) à cesser d'utiliser de telles avances pour régler les obligations courantes. Deuxièmement, le gouvernement a accepté de verser une subvention, sous la forme d'une garantie de taux de change, aux importateurs de riz pendant la période juillet–septembre 2005. Cette mesure, qui en fin de compte n'a jamais pris effet, constitue un engagement illimité et non budgétisé et aurait pu fausser le fonctionnement du marché des changes. Les autorités se sont également engagées dans le même paragraphe du mémorandum à ne recourir à aucun mécanisme de garantie du taux de change de cette nature dans l'avenir.

29. Les autorités ont amorcé les travaux sur la loi de finances pour 2006. Les estimations budgétaires s'appuient sur les efforts constants déployés pour améliorer le recouvrement des recettes, maîtriser l'expansion des dépenses, éliminer le financement de l'État par la banque centrale et réduire les arriérés intérieurs et extérieurs. Les autorités ont exprimé leur intention de mieux couvrir dans les statistiques publiques les opérations financières des établissements publics.

B. Politiques monétaire et de change

30. Bien que le taux d'inflation continue de dépasser l'objectif fixé par les autorités pour 2005, les services du FMI estiment comme les autorités que l'orientation générale des politiques financières demeure dans l'ensemble adéquate.

La principale raison de ce dépassement tient à la dépréciation plus forte que prévu du franc guinéen; la demande comprimée d'avoirs en devises qui explique la dépréciation rapide de mars–juillet



²¹ Les principales sociétés minières sont convenues de verser à la Guinée en août 2005 des avances sur impôts de 18 millions de dollars (½ % du PIB); ces ressources sont actuellement utilisées pour rembourser des créanciers extérieurs, y compris le FMI. Les autorités ont indiqué que ces fonds ont été prêtés sans intérêt et seront remboursés sur un ou deux exercices sous formes d'abattements fiscaux. Ces avances sont inscrites dans les comptes budgétaires à la rubrique financement non bancaire.

2005 a été largement satisfaite (voir paragraphe 12 supra). En même temps, les autorités ont l'intention de prendre les mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement harmonieux du nouveau marché des changes.

31. Afin d'améliorer le fonctionnement du nouveau marché des changes et de s'attaquer pleinement à la dernière pratique de taux de change multiples, les services du FMI ont insisté sur la nécessité de prendre des mesures supplémentaires s'inspirant des recommandations de la mission d'assistance technique du Département des finances publiques d'août 2005²². Ces mesures consistent notamment à obtenir des banques des informations pour calculer le taux de change de référence moyen pondéré sur une base intrajournalière, à publier quotidiennement ce taux et à veiller à ce que ces informations reflètent fidèlement la situation sur le marché. En outre, la mission a proposé que la banque centrale réaménage et modernise sa direction des changes en séparant les opérations de la salle des marchés de celles des services de soutien, en améliorant le flux des données statistiques nécessaires à la prise de décision et en augmentant ses effectifs. Enfin, elle a encouragé la banque centrale à purger les transferts en attente de devises à l'étranger des banques.²³ Elle a en outre souligné la nécessité de mettre au point une stratégie fondée sur le marché qui permettrait à la banque centrale de gérer ses avoirs extérieurs nets avec plus de souplesse. Les autorités ont souscrit à l'orientation générale des recommandations des services du FMI.

32. Les services du FMI ont insisté sur la nécessité de renforcer la gestion de la liquidité de la banque centrale de façon à mieux répercuter sur le marché l'orientation donnée à la politique monétaire et à soutenir ses opérations sur le marché des changes. À l'heure actuelle, à cause essentiellement de l'absence de possibilités de prêt, les réserves excédentaires non rémunérées maintenues par le système bancaire à la banque centrale sont très élevées,²⁵ et ne constituent pas un cadre adéquat pour conduire la politique monétaire, car les banques n'ont pas besoin d'accéder au financement de la banque centrale. Pour éponger l'importante liquidité excédentaire des banques, la banque centrale a fait passer le coefficient de réserves obligatoires appliqué aux dépôts bancaires de 5½ à 9½ % en octobre 2005²⁶. En outre, elle prévoit d'utiliser davantage les adjudications de titres de régulation

²² Le Département continuera de prêter son concours technique aux autorités pour suivre la mise en œuvre de ces recommandations.

²³ Ces transferts ont été ramenés de plus de 18 millions de dollars après l'unification des marchés à 2½ milliards à la fin de septembre 2005.

²⁵ En juin 2005, les réserves excédentaires des banques à la banque centrale se chiffraient à plus de 2½ fois le volume des réserves requis.

²⁶ Les autorités ont indiqué qu'elles envisageront peut-être de le porter à 11½ % si cette liquidité excédentaire continue de poser problème.

monétaire comme instrument de la politique monétaire, en partie en les dissociant des adjudications de bons du Trésor. Parallèlement, elle réactivera le comité du Trésor afin d'améliorer la communication avec le Trésor et créera un comité interne chargé d'affiner la prévision et la gestion de la liquidité.

33. **Précédemment cette année, les réserves internationales de la banque centrale ont été ajustées à la baisse de 23 millions de dollars (un tiers de mois d'importations environ)²⁷.** Cet ajustement, imposé en partie par le processus de sauvegarde du FMI, reflétait un paiement en liquide que la banque centrale avait effectué en 2003 à un fournisseur de l'État et qui n'avait pas été comptabilisé. À la suite de la révision des comptes de la banque, le gouvernement a lancé une enquête officielle sur ce paiement. On sait maintenant que ce fournisseur, que l'État avait également réglé avec des bons du Trésor, a en fait été payé deux fois. À ce stade, aucune action judiciaire n'a été engagée, mais la commission d'enquête n'a pas encore conclu ses travaux. Néanmoins, la banque centrale a pris des mesures pour que le fournisseur la rembourse avec le produit des bons du Trésor lorsqu'ils arriveront à échéance; les services du FMI ont insisté sur la nécessité d'affecter ces ressources à la reconstitution des réserves internationales.

C. Secteur bancaire

34. **Les autorités réforment actuellement le cadre réglementaire et de contrôle du système bancaire.** Suite aux recommandations de la mission du Département des systèmes monétaires et financiers, la banque centrale accroît les capacités de sa direction du contrôle bancaire et multiplie les inspections sur place. La nouvelle législation bancaire, adoptée en juillet 2005, et la législation sur la microfinance, qui a déjà été présentée à l'Assemblée nationale, aideront à renforcer le contrôle de la banque centrale. Les services du FMI ont souligné qu'il fallait veiller à ce que toutes les banques respectent les règles minimums en matière de fonds propres et les autres ratios prudentiels. En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, les autorités ont indiqué qu'elles étaient déterminées à accélérer la mise en œuvre de mesures visant à s'attaquer à ces problèmes; une loi, dont la version définitive est actuellement mise au point, sera présentée à l'Assemblée nationale avant la fin de l'année²⁸.

D. Secteur extérieur et dette

35. **En Guinée, l'adoption du tarif extérieur commun de l'UEMOA et l'élimination des obstacles non tarifaires ont permis d'ouvrir davantage le régime de commerce extérieur.** Les autorités ont indiqué qu'elles continueraient d'encourager la diversification des exportations tout en maintenant un système d'échanges libéral. À cet effet, elles ont l'intention d'assurer le suivi des mesures recommandées dans l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) de 2003 afin de réduire les contraintes affectant l'offre.

²⁷ Le crédit de la banque centrale au secteur privé a été ajusté à la hausse du même montant.

²⁸ Le Département des systèmes monétaires et financiers a communiqué des observations détaillées sur ce projet de loi.

En outre, elles participent activement aux initiatives régionales d'intégration des échanges, notamment dans le contexte de la CEDEAO, dont l'objet est d'améliorer l'infrastructure et les institutions commerciales dans la région.

36. **Malgré une série de réformes du secteur extérieur amorcée au milieu des années 90, le manque de diversification des exportations laisse la Guinée vulnérable aux chocs exogènes.** Les autorités ont identifié les produits agricoles, la pêche et le tourisme comme les secteurs clés dans lesquels les exportations pourraient être diversifiées. L'absence d'infrastructures et d'installations de stockage appropriées et les déficiences dans la prestation des services publics et des services financiers sont des obstacles majeurs à la diversification des exportations²⁹.

37. **La loi de finances pour 2005 prévoit le paiement de toutes les obligations afférentes à la dette extérieure courante et le règlement de 8,4 millions de dollars (0,2 % du PIB) d'arriérés extérieurs,** notamment envers les créanciers multilatéraux, ainsi qu'envers les créanciers du Club de Paris au titre de la dette postérieure à la date butoir³⁰. Parallèlement, les autorités continuent d'essayer d'obtenir dans un premier temps le rééchelonnement de leur dette avant une résolution globale du problème dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE.

38. **Dans la mise à jour de leur analyse de viabilité de la dette extérieure (AVD), le FMI et la Banque mondiale confirment que la dette extérieure de la Guinée restera insoutenable jusqu'à ce que ce pays puisse atteindre le point d'achèvement PPTE et bénéficier de l'IADM (voir appendice V).** Le ratio valeur actuelle nette de la dette/exportations à la fin de 2004 est estimé à environ 192 %, soit nettement au-dessus du seuil indicatif subordonné à l'adoption de réformes de 100 %. Dans un scénario

Hypothèses macroéconomiques de l'AVD (En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
	1995-2004	2005	2006-08	2009-15	2016-25
PIB réel (variation en pourcentage)	3,8	3,0	5,5	5,1	5,0
Déflateur du PIB (variation en pourcentage)	6,7	28,7	8,2	4,6	4,3
Recettes publiques	11,0	12,8	13,2	14,7	17,2
Dépenses publiques	17,2	14,0	14,0	15,5	18,7
Solde primaire	1,1	2,9	3,8	3,5	2,9
Solde global (base engagements)					
Dons inclus	-3,5	-1,2	-0,5	-0,6	-1,3
Dons exclus	-6,2	-2,0	-0,9	-0,8	-1,5
Exportations de biens et de services, hors revenu des facteurs	22,0	26,9	27,6	27,9	29,7
Importations de biens et de services, hors revenus des facteurs	25,8	29,5	29,6	29,8	30,9
Solde courant					
Transferts publics inclus	-6,1	-3,8	-3,1	-2,6	-1,8
Transferts publics exclus	-7,0	-4,6	-3,5	-2,8	-1,9

1/ Indice des prix à la consommation.

²⁹ La performance de la Guinée est inférieure à la moyenne enregistrée par les pays d'Afrique subsaharienne pour 13 des 39 indicateurs du climat économique établis par la Banque mondiale sur la base d'enquêtes. Voir l'analyse des questions de compétitivité et taux de change d'équilibre dans le document d'accompagnement.

³⁰ La Guinée a obtenu de certains membres du Club de Paris l'engagement informel de renoncer au service de leurs créances. Des accords de rééchelonnement ont été conclus avec la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, le Fonds saoudien pour le développement et la Banque islamique de développement et un accord avec la Roumanie devrait être signé avant la fin de décembre 2005.

prévoyant que la Guinée pourrait atteindre le point d'achèvement PPTE et bénéficier de l'IADM en 2007, ce ratio diminuerait et demeurerait en deçà du seuil de 100 % pendant la période de projection 2007–25, de sorte que la viabilité de la dette extérieure serait rétablie³¹.

39. **Les services du FMI et les autorités ont estimé que, s'il était exécuté avec succès, le programme de réforme de la Guinée contribuerait fortement à une reprise de l'aide budgétaire extérieure.** Devant l'application irrésolue de ce programme, la plupart des donateurs n'ont pas accordé d'aide de cette nature depuis 2002. L'Union européenne, le principal donateur, pourrait reprendre son aide en 2006, une fois passées les élections municipales, si un programme appuyé par la FRPC est mis en place. D'autres donateurs ont indiqué qu'ils sont également prêts à reprendre leur aide si la Guinée et le FMI s'entendent sur un programme financier.

40. **Si elle a eu des difficultés à assurer ses paiements au FMI jusqu'en août 2005, la Guinée a depuis lors pris des mesures pour cesser d'accumuler des retards.**

Conformément à leur nouvelle stratégie consistant à faire au préalable les dépôts nécessaires sur leur compte DTS, les autorités ont couvert toutes les obligations envers le FMI arrivant à échéance jusqu'à la fin de 2005. Les services du FMI ont souligné qu'il est essentiel, pour établir de bons antécédents, d'effectuer à temps les paiements dus au FMI.

E. Secteur pétrolier intérieur

41. **Les autorités estiment, comme la mission, qu'il est nécessaire d'adopter un mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers sur le marché intérieur.** Dans le cadre de la loi de finances de 2006, elles ont l'intention de mettre en place un mécanisme qui répercutera automatiquement l'évolution du taux de change et des cours mondiaux du pétrole. Elles ont indiqué que leur objectif est d'avoir un barème de prix analogue à celui des pays voisins, y compris, si nécessaire, en réduisant les taxes actuelles. La mission a toutefois fait valoir que, si elles abaissaient les taxes, elles auraient besoin de trouver d'autres sources de recettes afin de ne pas affaiblir les perspectives budgétaires. Les autorités ont déclaré que, dans l'intervalle, elles procéderont à des ajustements limités des prix intérieurs pendant le dernier trimestre de 2005. Malgré la hausse sensible des prix décidée en mai dernier, et à cause de la forte progression des cours mondiaux du pétrole et de la dépréciation du franc guinéen, les produits pétroliers sont actuellement vendus à perte sur le marché intérieur. D'après les autorités, les pertes accumulées par les sociétés pétrolières dépassent 10 millions de dollars ($\frac{1}{3}$ % du PIB); la fragilité de leur situation financière risque

³¹ Ce scénario suppose que la Guinée continue d'appliquer de bonnes politiques macroéconomiques et les réformes structurelles dans le cadre du programme de référence, qu'un programme appuyé par la FRPC est adopté en 2006, que le pays atteint le point d'achèvement PPTE et bénéficie de l'IADM au début de 2007 et qu'aucun choc exogène majeur ou inversion sensible de la politique économique ne se produit après 2007. Il repose sur le cadre macroéconomique des autorités pour 2005–08 et des hypothèses macroéconomiques prudentes après 2008.

de les empêcher d'obtenir le financement bancaire nécessaire pour les importations de pétrole³².

F. Climat économique

42. **Afin de renforcer les perspectives de croissance à moyen terme de la Guinée, le gouvernement s'emploie à créer un climat économique plus propice au secteur privé en appliquant des réformes structurelles, en améliorant le contexte de l'investissement dans le secteur minier et en renforçant le système judiciaire.** Sur le front structurel, il a lancé des plans d'action en vue de rehausser la qualité des services d'électricité et d'eau et d'en améliorer l'accessibilité; dans le domaine des télécommunications, il a adopté un nouveau cadre réglementaire et en prépare actuellement la législation d'habilitation. La privatisation des actifs de l'État figure également parmi les volets du programme de réformes structurelles; la participation de l'État dans 10 sociétés publiques ou leurs actifs seront mis en vente en 2005 (y compris sa participation dans la première banque nationale) et les autorités ont l'intention de privatiser 20 entreprises au cours des trois prochaines années³³. Les services du FMI ont encouragé les autorités à mettre en œuvre les plans d'action sectoriels et à avancer comme prévu dans les privatisations.

43. **Le gouvernement prend actuellement des mesures pour améliorer le climat de l'investissement et la transparence dans le secteur minier.** Il examinera le cadre juridique de l'investissement dans ce secteur afin de l'aligner sur les pratiques internationales optimales, et sa récente participation à l'initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE) aidera à donner plus de transparence aux relations entre l'État et les investisseurs³⁴. La version définitive de la déclaration de nouvelle politique minière qui reprend ces initiatives sera bientôt mise au point.

44. **La mission a examiné avec les autorités les progrès récemment accomplis dans le renforcement de la gouvernance et du système judiciaire et les a encouragées à poursuivre sur cette lancée.** Les séminaires sur la gouvernance et la lutte contre la corruption organisés il y a peu aux niveaux national et régional ont permis d'adopter un plan

³² Il existe un mécanisme qui permet, chaque fois que l'écart entre le prix de vente et le prix de revient des produits pétroliers dépasse 5 %, de placer dans un compte appelé l'«arrondi» les gains et pertes qui en résultent pour les sociétés pétrolières. Les pertes qu'elles accumulent à ce compte constituent une créance éventuelle sur l'État. Normalement, les pertes et les gains devraient s'annuler à terme; cependant, étant donné que les prix intérieurs ne reflètent guère l'évolution du marché depuis le milieu de 2003, le compte d'arrondi a accumulé des pertes qui se chiffrent au montant indiqué.

³³ La Banque mondiale prête actuellement son concours aux autorités dans ce domaine.

³⁴ Le premier atelier de l'ITIE a eu lieu en avril 2005. Le gouvernement a publié le décret établissant le comité directeur de l'ITIE en juin 2005. Le 1^{er} juillet, le comité a tenu sa deuxième réunion au cours de laquelle il a approuvé un ensemble de règles et de procédures pour mettre en œuvre l'initiative. Le processus de sélection d'un auditeur international sera amorcé en novembre 2005. La publication de données non vérifiées devrait commencer en mars 2006, l'objectif étant de publier les données vérifiées en juin 2006.

d'action pour combattre la corruption. L'agence nationale de lutte contre la corruption a été renforcée et une loi anticorruption sera présentée à l'Assemblée nationale pendant le premier semestre de 2006. Enfin, les autorités mettent actuellement en application les décrets sur la réorganisation du système judiciaire signés en mars 2005.

G. Stratégie de lutte contre la corruption

45. **Malgré les difficultés économiques de ces dernières années, les autorités continuent de mettre en œuvre les politiques et mesures figurant dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).** La mission a souligné que la possibilité d'appliquer une politique ambitieuse pour combattre la pauvreté dépend étroitement d'une situation macroéconomique stable. Elle a en outre insisté sur la nécessité de veiller à ce que les plans d'investissement sectoriels reflètent les priorités énoncées par le gouvernement dans le CSLP.

46. **Le gouvernement met au point la version finale du deuxième rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté (SLP).** Si des progrès ont été réalisés dans les secteurs prioritaires, l'éducation surtout, l'instabilité macroéconomique de la Guinée a entravé la mise en œuvre de l'ensemble de la stratégie. Les autorités ont indiqué qu'elles n'avaient pas pu mobiliser davantage de ressources intérieures pour compenser la diminution de l'aide extérieure en 2003 et en 2004 et qu'une meilleure gestion macroéconomique pourrait aider à éliminer certains obstacles rencontrés en 2004. Elles s'emploient essentiellement à l'heure actuelle à : i) essayer d'améliorer le processus de formulation de leur action et son lien avec les ressources budgétaires et ii) mettre en place un système d'indicateurs de réalisation qui pourrait faciliter le suivi de la stratégie budgétaire.

47. **En février 2005, les autorités ont achevé, avec le concours des donateurs, un deuxième rapport d'étape sur la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).** Ce rapport conclut que ces objectifs demeurent très difficiles à atteindre, notamment ceux qui concernent i) l'éradication de la pauvreté et de la faim, ii) la promotion de l'égalité des sexes et iii) la protection de l'environnement et l'accès à l'eau potable. Les autorités ont l'intention d'adopter en 2006 un plan d'action pour abaisser les principaux obstacles à cette réalisation, en particulier dans ces trois domaines. Toutefois, elles estiment, comme les services du FMI, qu'une stratégie de croissance favorable aux pauvres et un taux d'activité annuel supérieur à 6 % sont nécessaires après 2008 pour atteindre les OMD.

H. Questions d'ordre statistique

48. **Bien que les statistiques disponibles permettent d'assurer un bon suivi du programme, des améliorations sont nécessaires dans plusieurs domaines.** Les statistiques monétaires et budgétaires sont en général adéquates, encore que les transactions non recensées restent un sujet de préoccupation. Cependant, l'établissement des statistiques du secteur réel et de balance des paiements doit être nettement amélioré. Les services du FMI ont encouragé les autorités à renforcer la collecte et le rapprochement des données sur la

dette intérieure et extérieure afin d'être prêtes pour l'AVD complète qu'il faudra réaliser si la Guinée atteint le point d'achèvement PPTE.

49. **La Guinée participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis décembre 2003.** Pour que le pays respecte les obligations au titre du SGDD, la mission a encouragé les autorités à mettre au point une stratégie globale, à inclure dans le CSLP, qui pourrait avoir le soutien du Département des statistiques du FMI et des autres donateurs.

50. **Le suivi du programme de référence continuera d'être assuré à partir des objectifs quantitatifs et des repères structurels précisés dans le mémorandum du 31 mai 2005.** Les services du FMI procéderont à la prochaine évaluation trimestrielle du programme sur la base des données de la fin de septembre 2005.

IV. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

51. **Si les autorités continuent d'appliquer de bonnes politiques, la Guinée pourrait atteindre un taux de croissance moyen du PIB réel de 6 % à moyen terme et ramener l'inflation en deçà de 10 % encore plus rapidement.** Les actions à engager pour consolider les résultats récemment obtenus et avancer dans la réalisation de ces objectifs à moyen terme sont essentiellement les suivantes : renforcer la mobilisation des recettes publiques, la gestion des dépenses et les opérations de la banque centrale, intensifier les réformes structurelles, y compris celles du marché des changes et des services d'utilité publique, s'attaquer aux contraintes institutionnelles et de capacité qui nuisent à la conception et à la mise en œuvre de la politique économique et améliorer le climat économique pour le secteur privé. L'allègement de la dette extérieure dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE et de l'IADM est également un élément essentiel du scénario à moyen terme.

52. **Les services du FMI saluent les efforts déployés par les autorités pour durcir la politique macroéconomique dans le cadre du programme de référence.** Au début du deuxième trimestre de 2005, le gouvernement a donné un tour rigoureux à sa politique budgétaire expansionniste et monétaire accommodante. Ils saluent également la détermination des autorités à réformer le marché des changes, l'administration des impôts et des douanes, la gestion des dépenses et les services d'utilité publique.

53. **Les services du FMI félicitent les autorités pour les mesures prises en mars 2005 en vue d'unifier et de libéraliser le marché des changes.** Ces mesures ont été essentielles pour assouplir le taux de change et faire en sorte qu'il soit déterminé par le marché, ce qui a permis au taux de change réel de se rapprocher de son niveau d'équilibre sous-jacent. Les services du FMI demandent aux autorités d'engager toutes les actions nécessaires pour intensifier la réforme du marché des changes, afin notamment de s'assurer que les banques communiquent tous les jours et avec précision leurs opérations de change et de réorganiser la direction des changes de la banque centrale. Les services du FMI ont par ailleurs noté que, dans le contexte de cette réforme, la pratique de taux de change multiples imputable au précédent cadre institutionnel a été éliminée. Cependant, une autre pratique de cette nature est toujours en vigueur; les services du FMI recommandent de ne pas l'approuver et

encouragent les autorités à l'éliminer en calculant le taux de change de référence sur la base des taux intra journaliers cotés dans les banques et les bureaux de change.

54. **Les progrès accomplis jusqu'à présent dans la voie de la stabilité macroéconomique sont fragiles comme en témoigne le fait que, bien qu'elle ralentisse, l'inflation dépasse l'objectif fixé par les autorités.** Les autorités sont déterminées à prendre toutes les mesures additionnelles nécessaires pour renforcer la stabilisation macroéconomique et atteindre les objectifs du programme de référence (voir lettre d'intention et le mémorandum ci-joints (annexe I)). Elles devraient ainsi doter leur pays des antécédents lui permettant de passer en fin de compte à un programme appuyé par le FMI.

55. **Les défis que les autorités doivent s'empresser de relever sont de maîtriser l'inflation et de s'assurer que la banque centrale puisse atteindre l'objectif fixé pour ses avoirs extérieurs nets.** En conséquence, elles doivent continuer d'appliquer une politique budgétaire rigoureuse et de renforcer le fonctionnement du marché des changes et la gestion de la liquidité par la banque centrale.

56. **La loi de finances pour 2006 devrait donner corps à une politique budgétaire prudente, cadrant avec l'objectif de stabilisation prévu pour le prochain exercice.** Elle devrait viser à améliorer le recouvrement des recettes et à maîtriser les dépenses (tout en prévoyant des crédits supplémentaires pour le développement des secteurs prioritaires), ainsi que le financement bancaire dans la logique d'une gestion monétaire prudente. Des progrès continus dans les domaines de l'administration des douanes et des impôts et de la gestion des dépenses publiques seront essentiels pour atteindre ces objectifs. La loi de finances prévoira également des mesures permettant de s'assurer que les prix des produits pétroliers sur le marché intérieur reflètent les cours internationaux.

57. **Les services du FMI félicitent les autorités pour leurs réformes structurelles, ainsi que pour les mesures prises dans le domaine de la gouvernance, et les encouragent à poursuivre ces objectifs.** Les efforts déployés pour améliorer l'exploitation des sociétés d'eau et d'électricité sont essentiels pour renforcer les perspectives de croissance et le bien-être de la population. Les progrès accomplis dans l'exécution du programme de désengagement de l'État sont nécessaires pour stimuler l'efficacité économique. Les mesures que les autorités prennent actuellement pour lutter contre la corruption et renforcer le système judiciaire permettront de réduire les coûts d'exploitation des entreprises en Guinée.

58. **Le niveau de pauvreté en Guinée demeure inquiétant.** Les services du FMI encouragent les autorités à donner la priorité — dans le contexte du CSLP — aux secteurs sociaux dans les dépenses publiques et les plans d'investissement. Ils les encouragent également à procéder à un examen permanent de leur CSLP et à veiller à ce que les plans d'investissement des différents organismes publics en traduisent les priorités.

59. **La Guinée a eu par le passé de grandes difficultés à effectuer à temps ses paiements envers le FMI.** Pour que ce problème ne se reproduise plus, les autorités déposent avant l'échéance de leurs obligations des fonds dans leur compte DTS. Les services

du FMI les encouragent à s'attaquer aux problèmes structurels qui ont donné lieu aux retards répétés de paiement (planification médiocre ou difficultés dues à l'imprévisibilité des entrées de devises, par exemple).

60. Il est proposé que les prochaines consultations au titre de l'article IV aient lieu selon le cycle normal de 12 mois.

Tableau 1. Guinée — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2003–08

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		Est.		Proj.		
(variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)						
Revenu						
PIB en prix constants	1,2	2,7	3,0	5,0	5,4	6,1
PIB aux prix courants	13,7	24,9	32,6	18,9	12,7	10,8
Déflateur du PIB	12,3	21,7	28,7	13,3	6,9	4,4
Prix à la consommation						
Moyenne	12,9	17,5	31,1	17,6	7,0	5,0
Fin de période	14,8	27,6	27,9	8,7	5,0	5,0
Secteur extérieur						
Exportations, f.à.b. (en dollars EU)	3,3	1,6	8,5	1,9	8,2	8,2
Importations, f.à.b. (en dollars EU)	-3,0	22,4	-0,7	4,9	4,8	6,3
Termes de l'échange						
Pourcentage de variation	-2,4	-16,8	-11,0	-3,0	1,0	1,7
Taux de change effectifs moyens (dépréciation -)						
Indice nominal	-11,7	-17,3
Indice réel	-4,3	-5,7
Monnaie et crédit						
Avoirs extérieurs nets 1/	-15,2	10,1	12,3	3,4	8,1	9,8
Avoirs intérieurs nets 1/	50,5	26,9	21,3	7,1	5,3	2,3
Créances nettes sur l'État 1/	34,0	22,2	6,6	8,1	2,2	-2,4
Crédit au secteur hors administrations publiques 1/	14,2	3,2	7,9	1,4	4,4	5,8
Masse monétaire au sens large	35,3	37,0	33,6	10,5	13,4	12,1
Base monétaire	27,4	33,0	27,7	8,8	8,9	8,4
Taux des bons du Trésor (fin de période)	14,1	14,7
Vitesse de circulation (PIB/moy. M2)	7,7	7,0	6,9	6,8	6,8	6,7
(En pourcentage du PIB)						
Finances de l'administration centrale						
Total des recettes et dons	13,2	11,4	12,8	13,4	13,5	13,7
<i>Dont</i> : recettes non minières	9,0	8,5	9,1	9,2	9,5	9,5
Dépenses courantes	13,0	11,3	9,9	9,7	9,9	9,9
Dépenses d'équipement et prêts nets 2/	6,3	5,0	4,1	4,1	4,1	4,3
Solde budgétaire global						
Dons compris (engagements)	-6,1	-4,9	-1,2	-0,5	-0,5	-0,5
Hors dons (engagements)	-8,9	-5,9	-2,0	-1,2	-0,7	-0,7
Solde primaire	-2,6	-0,4	2,9	3,6	3,9	3,9
Investissement brut	9,9	10,9	12,0	13,2	14,5	15,4
Administrations publiques (formation de capital fixe)	4,4	3,9	3,2	3,3	3,2	3,4
Hors administrations publiques	5,5	6,9	8,8	10,0	11,2	12,0
Épargne intérieure	7,5	6,8	9,4	10,5	12,6	14,1
Administrations publiques	-0,4	1,6	4,5	5,3	5,4	5,6
Hors administrations publiques	8,0	5,2	4,9	5,2	7,2	8,5
Solde extérieur courant						
Transferts officiels inclus	-3,4	-5,5	-3,8	-3,8	-3,0	-2,5
Hors transferts officiels	-4,1	-5,8	-4,6	-4,5	-3,3	-2,7
Balance globale des paiements	-3,8	-2,5	0,1	-1,0	-0,5	0,1
(En pourcentage des exportations de biens et de services, hors revenus des facteurs)						
Dette extérieure publique	419,6	396,9	368,9	366,0	346,4	327,0
Pour mémoire :						
(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)						
Exportations, f.à.b.	731,7	743,2	806,6	821,7	888,7	961,4
Importations, f.à.b.	578,5	707,9	703,2	737,6	772,8	821,9
Solde extérieur courant (transferts officiels inclus)	-123,2	-219,4	-123,9	-123,1	-105,0	-94,7
Balance globale des paiements	-138,2	-99,8	3,9	-32,1	-16,4	2,3
Avoirs extérieurs nets (banque centrale)	-33,4	-29,6	12,1	37,4	68,2	111,7
Réserves officielles brutes (en mois d'importations)	1,2	0,8	1,3	1,6	2,0	2,5
Réserves brutes (% de la masse monétaire au sens larg	20,9	15,8	24,0	26,5	31,4	38,1
PIB nominal (en milliards de francs guinéens)	7 210	9 004	11 939	14 191	15 994	17 718

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ En pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période.

2/ Y compris les dépenses de restructuration.

Tableau 2. Guinée — Produit intérieur brut aux prix courants par composante de la demande, 2002–08

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	Projections						
(Milliards de francs guinéens)							
PIB aux prix du marché	6 340,3	7 209,8	9 004,1	11 938,5	14 190,8	15 993,6	17 718,0
Consommation	5 763,6	6 668,7	8 393,9	10 817,5	12 702,8	13 978,2	15 223,4
Publique	477,5	559,5	566,8	689,5	799,3	944,4	1 052,7
Privée	5 286,1	6 109,2	7 827,0	10 128,0	11 903,5	13 033,9	14 170,7
Investissement	828,0	711,2	977,4	1 435,9	1 875,3	2 312,2	2 731,5
Formation de capital fixe	814,4	707,5	976,2	1 435,0	1 874,8	2 311,6	2 730,9
Administrations publiques	254,9	317,7	355,2	387,7	462,8	519,6	604,4
Autres secteurs	559,5	389,8	621,0	1 047,3	1 411,9	1 792,1	2 126,5
Variation des stocks	13,7	3,7	1,1	0,9	0,5	0,6	0,6
Solde extérieur	-251,4	-170,2	-367,2	-314,9	-387,3	-296,8	-236,9
Exportations de biens et de services, hors revenus des facteurs	1 550,9	1 601,7	1 868,5	3 219,3	3 919,8	4 458,8	4 918,4
Importations de biens et de services, hors revenus des facteurs	1 802,3	1 771,8	2 235,7	3 534,2	4 307,1	4 755,6	5 155,2
(En pourcentage du PIB)							
PIB aux prix du marché	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Consommation	90,9	92,5	93,2	90,6	89,5	87,4	85,9
Publique	7,5	7,8	6,3	5,8	5,6	5,9	5,9
Privée	83,4	84,7	86,9	84,8	83,9	81,5	80,0
Investissement	13,1	9,9	10,9	12,0	13,2	14,5	15,4
Formation de capital fixe	12,8	9,8	10,8	12,0	13,2	14,5	15,4
Administrations publiques	4,0	4,4	3,9	3,2	3,3	3,2	3,4
Hors administrations publiques	8,8	5,4	6,9	8,8	9,9	11,2	12,0
Variation des stocks	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde extérieur	-4,0	-2,4	-4,1	-2,6	-2,7	-1,9	-1,3
Exportations de biens et de services, hors revenus des facteurs	24,5	22,2	20,8	27,0	27,6	27,9	27,8
Importations de biens et de services, hors revenus des facteurs	28,4	24,6	24,8	29,6	30,4	29,7	29,1
Épargne intérieure	9,1	7,5	6,8	9,4	10,5	12,6	14,1
Administrations publiques	1,5	-0,4	1,6	4,5	5,3	5,4	5,6
Hors administrations publiques	7,6	8,0	5,2	4,9	5,2	7,2	8,5
Épargne nationale brute	8,8	6,5	5,3	8,3	9,5	11,5	12,9
Bilan investissement /épargne	-4,3	-3,4	-5,5	-3,8	-3,8	-3,0	-2,5
Solde courant, transferts officiels inclu:	-4,3	-3,4	-5,5	-3,8	-3,8	-3,0	-2,5

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3. Guinée — Produit intérieur brut en prix constants de 1996 par secteur, 2002–08

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
	Projections						
(Milliards de francs guinéens de 1996)							
PIB au coût des facteurs	4,716.0	4,782.6	4,917.7	5,044.2	5,248.2	5,504.7	5,800.2
Secteur primaire	900.6	926.3	956.5	987.6	1,034.5	1,085.4	1,127.5
Agriculture	581.9	598.8	619.8	642.1	679.3	719.7	749.3
Élevage	171.1	177.9	182.7	187.9	194.0	200.4	208.5
Pêche	37.1	37.9	38.8	39.5	40.1	41.3	42.5
Sylviculture	110.5	111.6	115.2	118.1	121.0	124.0	127.1
Secteur secondaire	1,533.9	1,539.9	1,588.1	1,646.3	1,733.1	1,841.3	1,969.5
Mines	801.2	822.0	834.3	856.0	884.2	924.5	975.3
Industries manufacturières	200.9	192.8	198.5	201.5	211.5	224.2	239.2
Eau, électricité	29.1	27.5	27.8	28.1	29.3	31.3	34.1
Construction	502.7	497.7	527.5	560.8	608.1	661.4	720.9
Secteur tertiaire	2,281.6	2,316.4	2,373.0	2,410.3	2,480.6	2,578.0	2,703.2
Commerce extérieur	1,248.3	1,267.0	1,302.5	1,319.5	1,353.1	1,405.2	1,468.4
Transports	281.1	283.9	288.4	292.5	302.8	314.8	330.5
Fonction publique	257.0	260.9	267.4	270.4	278.5	290.2	302.3
Autres	495.1	504.6	514.6	528.0	546.2	567.8	601.9
Impôts indirects	207.3	201.8	199.1	225.4	282.4	324.7	385.7
PIB aux prix du marché	4,923.3	4,984.3	5,116.8	5,269.6	5,530.6	5,829.4	6,185.9
(Variations annuelles en pourcentage)							
PIB au coût des facteurs	3.4	1.4	2.8	2.6	4.0	4.9	5.4
Secteur primaire	5.1	2.9	3.3	3.2	4.8	4.9	3.9
Agriculture	5.9	2.9	3.5	3.6	5.8	6.0	4.1
Élevage	3.9	4.0	2.7	2.9	3.2	3.3	4.1
Pêche	3.6	2.3	2.4	1.6	1.6	3.0	3.1
Sylviculture	3.0	1.0	3.2	2.5	2.5	2.5	2.5
Secteur secondaire	4.7	0.4	3.1	3.7	5.3	6.2	7.0
Mines	2.9	2.6	1.5	2.6	3.3	4.6	5.5
Industries manufacturières	6.0	-4.0	3.0	1.5	5.0	6.0	6.7
Eau, électricité	3.0	-5.5	0.9	1.0	4.3	7.0	9.0
Bâtiment et travaux publics	7.3	-1.0	6.0	6.3	8.5	8.8	9.0
Secteur tertiaire	2.0	1.5	2.4	1.6	2.9	3.9	4.9
Commerce extérieur	1.8	1.5	2.8	1.3	2.6	3.9	4.5
Transports	2.1	1.0	1.6	1.4	3.6	4.0	5.0
Fonction publique	2.5	1.5	2.5	1.1	3.0	4.2	4.2
Autres	2.0	1.9	2.0	2.6	3.5	4.0	6.0
Impôts indirects	24.9	-2.7	-0.8	11.7	21.7	12.5	18.8
PIB aux prix du marché	4.2	1.2	2.7	3.0	5.0	5.4	6.1

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4. Guinée — Opérations financières de l'État, 2004-08

	2004	2005				2006	2007	2008		
		Juin		Sept.					Déc.	Proj.
		Prog.	Chiffres effectifs	Prog.	Est.					
(Milliards de francs guinéens)										
Recettes et dons	1027,4	706,6	752,3	1069,6	1158,0	1531,4	1901,7	2165,9	2426,5	
Recettes	936,0	658,5	716,6	992,2	1103,5	1435,6	1798,4	2128,8	2386,4	
Secteur minier	171,0	160,5	162,1	249,5	258,5	348,8	495,8	610,7	703,6	
Secteur non minier	765,0	498,0	554,5	742,7	845,0	1086,8	1302,6	1518,1	1682,8	
Impôts directs	117,6	81,9	96,1	121,5	143,8	168,6	199,8	225,2	249,5	
Impôts indirects	584,7	369,7	407,3	549,9	624,3	833,6	1002,5	1179,8	1308,1	
Biens et services	402,8	257,3	269,3	383,3	403,5	557,9	660,6	781,8	866,0	
Commerce international	181,9	112,4	138,0	166,6	220,8	275,7	341,9	398,1	442,0	
Recettes non fiscales	62,6	46,4	51,1	71,3	77,0	84,6	100,3	113,0	125,2	
Dons	91,4	48,1	35,7	77,5	54,5	95,8	103,2	37,1	40,2	
Projets	58,0	21,0	11,7	33,7	19,8	27,5	32,0	37,1	40,2	
Programmes	0,0	0,0	3,8	0,0	3,8	3,8	0,0	0,0	0,0	
Allègement de la dette multilatérale au titre de l'initiative PPTÉ	33,4	27,1	20,2	43,8	30,9	64,5	71,2	0,0	0,0	
Total des dépenses et prêts nets	1464,2	732,8	739,9	1110,1	1204,9	1672,6	1966,4	2243,4	2512,0	
Dépenses courantes	1015,9	508,6	511,2	777,2	835,3	1183,1	1382,3	1590,0	1752,3	
Dépenses courantes primaires	791,0	388,3	381,9	598,2	620,1	895,4	1049,6	1259,4	1396,7	
Traitements et salaires	274,8	154,0	148,0	235,3	232,5	337,6	381,3	422,4	458,6	
Biens et services	255,7	119,5	127,9	186,7	214,1	320,6	380,0	492,5	556,5	
Transferts et subventions	260,4	114,8	106,0	176,3	173,5	237,3	288,3	344,4	381,6	
Intérêts sur la dette	224,9	120,3	129,3	179,0	215,2	287,7	332,7	330,6	355,6	
Dette intérieure	104,3	54,0	59,6	81,1	99,5	127,3	140,0	140,9	134,0	
Dette extérieure	120,6	66,2	69,8	97,9	115,8	160,4	192,7	189,7	221,6	
Dépenses d'investissement	444,0	222,1	227,5	329,4	367,3	484,7	578,6	649,4	755,6	
Financées sur ressources intérieures	181,1	82,1	83,5	130,7	135,7	183,8	227,9	242,8	300,8	
Investissement	178,0	77,2	78,7	123,2	130,6	173,8	216,2	248,6	285,9	
Transfert de capital	3,1	5,0	4,8	7,5	5,2	9,9	11,7	13,4	14,9	
Financées sur ressources extérieures	262,9	140,0	144,1	198,7	231,6	300,9	350,6	406,6	454,7	
Prêts nets	0,7	1,2	0,1	2,4	0,1	2,8	3,4	1,7	1,9	
Dépenses de restructuration	3,6	0,9	1,0	1,1	2,1	2,1	2,2	2,3	2,3	
Solde primaire 1/	-40,3	186,0	250,2	259,7	345,5	351,6	515,3	622,7	684,7	
Solde global, base engagements										
Hors dons	-528,1	-74,3	-23,2	-118,0	-101,4	-237,0	-168,0	-114,6	-125,6	
Dons inclus	-436,8	-26,2	12,5	-40,5	-46,9	-141,2	-64,7	-77,5	-85,5	
Variation des arriérés	47,9	4,0	-0,3	-0,7	-10,0	-15,1	-10,0	-15,6	0,0	
Intérieurs	21,4	4,7	4,7	0,0	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	
Intérêts sur la dette extérieure	26,5	-0,8	-5,1	-0,8	-9,7	-15,1	-10,0	-15,6	0,0	
Variation des chèques en route 2/	---	-97,3	-20,5	-94,6	-104,8	10,0	0,0	0,0	0,0	
Ajustement pour tenir compte des encaisses des administrations publiques	-20,9	1,1	22,4	-9,0	35,4	6,4	-10,0	-10,0	-5,0	
Ajustement pour tenir compte des pertes de change	-34,5	---	---	---	---	0,0	0,0	0,0	0,0	
Solde global, base encaissements-décaissements	-444,3	-118,5	14,1	-144,7	-126,3	-139,9	-84,7	-103,1	-90,5	

Tableau 4. Guinée — Opérations financières de l'État, 2004–08 (fin)

	2004	2005					2006	2007	2008
		Juin		Sept.		Déc.			
		Prog.	Chiffres effectifs	Prog.	Est.				
(Milliards de francs guinéens)									
Financement	444,3	118,5	-14,1	144,7	126,3	139,9	-198,6	-257,2	-169,9
Financement intérieur	322,5	77,4	-72,9	109,3	18,2	152,3	-56,6	-31,4	-75,0
Financement bancaire	240,4	123,7	-30,1	169,1	-33,9	98,0	161,6	49,0	-60,0
Banque centrale	197,4	57,3	9,9	59,7	-73,9	-42,0	18,6	20,0	-30,0
dont : compte PPTE	-6,9	-1,6	-14,1	2,4	-16,7	5,2	18,6	20,0	...
Autres banques	43,1	66,4	-40,0	109,4	40,0	140,0	143,0	29,0	-30,0
Financement non bancaire	82,1	-46,3	-42,8	-59,8	52,1	54,3	-218,2	-80,4	-15,0
Recettes de privatisation	3,7	0,0	1,3	7,5	75,9	86,7	5,0	5,0	5,0
Titres publics	67,4	-23,6	-21,5	-36,2	-50,4	-66,5	-141,3	-16,0	0,0
Autres titres publics	36,0	-10,7	-10,7	-16,0	40,1	52,6	-62,3	-49,4	0,0
Amortissement de la dette intérieure	-25,0	-12,1	-11,9	-15,1	-13,5	-18,6	-19,6	-20,0	-20,0
Financement extérieur	121,8	41,1	58,8	35,4	108,1	-12,4	-142,0	-225,9	-94,9
Tirages	204,9	119,0	132,3	165,0	211,8	273,4	318,6	369,5	414,6
Projets	204,9	119,0	132,3	165,0	211,8	273,4	318,6	369,5	414,6
Programmes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Paievements d'amortissement exigibles	-288,4	-194,5	-199,5	-276,4	-301,9	-448,7	-584,5	-592,0	-599,7
Rééchelonnement traditionnel	80,0	36,8	38,0	55,7	61,2	84,3	77,1	95,6	90,2
Allègement de la dette bilatérale au titre de l'initiative PPTE	0,0	2,9	3,8	7,6	7,0	17,1	23,7	0,0	0,0
Service de la dette suspendu envers les créanciers du Club de Paris	45,7	40,4	37,4	62,7	69,7	98,9	126,7	0,0	0,0
Ressources PPTE engagées mais non dépensées	-3,1	3,7	6,7	0,0	15,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés d'amortissement	84,0	33,7	40,0	21,9	46,8	-31,5	-98,0	-99,0	0,0
Rachat de dette	-1,4	-0,8	0,0	-1,3	-1,6	-5,9	-5,6	0,0	0,0
Erreurs et omissions/besoins de financement	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	283,4	360,3	260,4
Erreurs et omissions/besoins de financement (millions de dollars EU)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	65,5	79,0	56,0
Pour mémoire :									
				(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
Dépenses dans les secteurs prioritaires									
Milliards de FG	263,9	181,1	182,9	280,8	301,6	406,9	480,0	576,0	670,8
En pourcentage du PIB	2,9	1,5	1,5	2,4	2,5	3,4	3,4	3,6	3,8
<i>Dont</i> : dépenses non salariales									
Milliards de FG	119,0	100,1	102,3	---	174,1	234,8	259,2	311,0	362,2
En pourcentage du PIB	1,3	0,8	0,9	---	1,5	2,0	1,8	1,9	2,0
Recettes et dons	11,4	5,9	6,3	9,0	9,7	12,8	13,4	13,5	13,7
Recettes	10,4	5,5	6,0	8,3	9,2	12,0	12,7	13,3	13,5
Recettes minières	1,9	1,3	1,4	2,1	2,2	2,9	3,5	3,8	4,0
Recettes non minières	8,5	4,2	4,6	6,2	7,1	9,1	9,2	9,5	9,5
Dépenses et prêts nets	16,3	6,1	6,2	9,3	10,1	14,0	13,9	14,0	14,2
Dépenses courantes primaires	8,8	3,3	3,2	5,0	5,2	7,5	7,4	7,9	7,9
Masse salariale	3,1	1,3	1,2	2,0	1,9	2,8	2,7	2,6	2,6
Dépenses d'investissement	4,9	1,9	1,9	2,8	3,1	4,1	4,1	4,1	4,3
Solde primaire	-0,4	1,6	2,1	2,2	2,9	2,9	3,6	3,9	3,9
Solde global, base engagements									
Dons inclus	-4,9	-0,2	0,1	-0,3	-0,4	-1,2	-0,5	-0,5	-0,5
Dons exclus	-5,9	-0,6	-0,2	-1,0	-0,8	-2,0	-1,2	-0,7	-0,7
Solde global, base encaissements-décaissements	-4,9	-1,0	0,1	-1,2	-1,1	-1,2	-0,6	-0,6	-0,5
PIB nominal (en milliards de francs guinéens)	9004,1	11938,5	11938,5	11938,5	11938,5	11938,5	14190,8	15993,6	17718,0

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Recettes moins dépenses autres que les paiements d'intérêts, non compris les projets d'investissement financés sur ressources extérieures.

2/ Ce poste comprend les variations des engagements de dépenses non payés pendant une période inférieure ou égale à 90 jours; au-delà de cette période, ces engagements deviennent des arriérés. Pour les données de fin d'année antérieures, la variation des chèques en route est consolidée avec celle des arriérés intérieurs.

Tableau 5. Guinée — Situation monétaire, 2004-08

	2004			2005			2006			2007			2008		
	Résultats			Prog. I/			Prog. I/			Prog. I/			Prog. I/		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Prog. I/	effectifs	Prog. I/	Est.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
(Milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)															
Banque centrale															
Avoirs extérieurs nets	-75,4	-40,3	-62,1	-12,7	35,6	52,2	169,0	314,1	524,8						
(en millions de dollars EU)	-29,6	-12,6	-16,2	-3,9	8,6	12,0	37,4	68,2	111,7						
Avoirs intérieurs nets	838,7	987,4	933,6	955,2	873,1	922,5	891,5	841,1	727,9						
Crédit intérieur	742,0	813,8	822,1	819,3	729,0	767,2	736,2	685,7	572,6						
État, net	723,1	777,2	733,0	780,1	649,2	681,1	699,7	719,7	689,7						
État : créances au titre de la réévaluation de l'or	55,4	55,4	55,4	55,4	55,4	55,4	55,4	55,4	55,4						
Entreprises publiques	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7						
Secteur privé	96,7	120,7	112,1	142,4	113,6	143,8	148,0	150,0	152,1						
Engagements envers les banques créatrices de monnaie	-80,5	-59,5	-75,9	-77,1	-50,3	-60,3	-114,1	-186,6	-271,9						
dont : bons de stérilisation (-)	-82,5	-67,0	-72,0	-78,0	-79,2	-83,0	-136,8	-209,3	-294,6						
Autres postes, net (avoirs +)	96,7	173,6	144,4	131,4	136,0	144,1	155,3	155,3	155,3						
Base monétaire	763,3	913,3	871,5	942,5	908,8	974,7	1 060,5	1 155,2	1 252,7						
Circulation fiduciaire	604,1	656,3	647,6	701,2	705,5	763,6	826,4	887,4	950,3						
Réserves des banques	154,1	252,8	219,4	240,9	195,2	211,2	234,0	267,8	302,5						
Dépôts	125,5	217,2	181,0	209,5	169,5	174,8	195,6	229,0	263,1						
Réserves obligatoires	48,4	56,7	61,9	60,3	65,1	115,9	129,7	151,8	174,5						
Réserves excédentaires	77,1	160,5	119,1	149,2	104,4	58,9	65,9	77,1	88,6						
Encaisnes	28,6	35,6	38,4	31,4	25,7	36,4	38,4	38,9	39,4						
Dépôts du secteur privé	5,1	4,2	4,5	0,5	8,1	0,0	0,0	0,0	0,0						
Banques créatrices de monnaie															
Avoirs extérieurs nets	185,0	199,3	264,8	181,8	238,3	239,8	189,9	222,3	255,4						
Réserves des banques	154,1	252,8	219,4	240,9	195,2	211,2	234,0	267,8	302,5						
Dépôts à la banque centrale	125,5	217,2	181,0	209,5	169,5	174,8	195,6	229,0	263,1						
Encaisnes	28,6	35,6	38,4	31,4	25,7	36,4	38,4	38,9	39,4						
Créances sur la banque centrale (-)	80,5	59,5	75,9	77,1	50,3	60,3	114,1	186,6	271,9						
dont : bons de stérilisation	82,5	67,0	78,0	79,2	73,0	83,0	136,8	209,3	294,6						
Crédit intérieur	672,1	772,1	830,1	888,1	859,8	882,4	1 048,1	1 172,4	1 285,3						
Crédit à l'État	288,5	311,9	354,9	397,9	328,5	428,5	571,5	600,5	570,5						
Créances	386,2	357,6	429,4	472,4	413,9	483,0	646,0	675,0	645,0						
Dépôts	97,7	45,7	81,1	74,5	85,4	74,5	74,5	74,5	74,5						
Créances sur les entreprises publiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
Créances sur le secteur privé	383,6	460,2	465,5	490,1	531,3	453,8	476,5	571,8	714,8						
Autres postes, net (avoirs +)	-216,3	-256,6	-153,8	-291,1	-168,5	-173,6	-220,4	-250,8	-278,6						
Engagements envers le secteur privé (dépôts)	875,4	1 027,1	1 061,3	1 096,7	1 175,1	1 220,1	1 365,7	1 598,2	1 836,5						

Tableau 5. Guinée — Situation monétaire, 2004-08 (fin)

	2004		2005			2006		2007		2008	
	Mars	Jun	Résultats		Déc.	Sept.		Déc.		Proj.	
	Prog. 1/	effectifs	Prog. 1/	Est.	Prog. 1/	Est.	Prog. 1/	Est.	Prog. 1/	Est.	Prog. 1/
(Milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)											
Situation monétaire	109,6	150,3	202,7	273,9	169,1	273,9	292,0	358,9	536,4	780,2	780,2
Avoirs extérieurs nets	1 375,0	1 590,7	1 569,7	1 614,7	1 629,3	1 614,7	1 691,6	1 833,2	1 949,2	2 006,5	2 006,5
Avoirs intérieurs nets	1 494,6	1 645,5	1 722,1	1 592,2	1 784,4	1 639,1	1 709,9	1 898,3	2 044,7	2 129,8	2 129,8
Crédit intérieur	1 011,6	1 061,9	1 132,2	981,5	1 178,0	977,7	1 109,6	1 271,2	1 320,2	1 260,2	1 260,2
Crédit à l'État	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7
Créances sur les entreprises publiques	480,3	580,9	608,0	658,7	603,8	658,7	597,6	624,5	721,9	867,0	867,0
Créances sur le secteur privé	-119,6	-83,0	-131,4	-22,5	-155,2	-24,4	-18,2	-65,1	-95,5	-123,3	-123,3
Autres postes, net (avoirs +)	1 484,6	1 687,6	1 741,0	1 772,4	1 798,4	1 888,7	1 983,7	2 192,1	2 485,6	2 786,8	2 786,8
Masse monétaire au sens large (M2)	604,1	656,3	678,5	647,6	701,2	705,5	763,6	826,4	887,4	950,3	950,3
Monnaie fiduciaire	880,5	1 031,3	1 062,4	1 124,8	1 097,2	1 183,1	1 220,1	1 365,7	1 598,2	1 836,5	1 836,5
Dépôts	271,0	411,1	389,2	492,1	373,2	532,0	557,7	624,3	730,6	839,5	839,5
<i>dont : dépôts en devises</i>											
(Variation sur 12 mois, en pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période, sauf indication contraire)											
Pour mémoire :											
Avoirs extérieurs nets	10,1	9,8	3,9	7,9	5,4	12,7	12,3	3,4	8,1	9,8	9,8
Avoirs intérieurs nets	26,9	34,9	28,2	26,6	20,2	19,2	21,3	7,1	5,3	2,3	2,3
Crédit intérieur	25,4	32,1	31,8	21,9	25,0	14,8	14,5	9,5	6,7	3,4	3,4
Créances nettes sur l'État	22,2	19,0	19,1	7,7	15,9	1,9	6,6	8,1	2,2	-2,4	-2,4
Crédit au secteur hors administrations publiques	3,2	13,1	12,6	14,2	9,1	12,9	7,9	1,4	4,4	5,8	5,8
Masse monétaire au sens large	37,0	44,7	32,2	34,6	25,6	31,9	33,6	10,5	13,4	12,1	12,1
Vitesse de circulation (PIB/moyenne de M2)	7,0	6,9	6,8	6,8	6,7	6,7
Crédit des banques commerciales au secteur privé (pourcentage de variation annuel)	7,5	34,0	40,9	38,0	30,3	41,2	18,3	5,0	20,0	25,0	25,0
Base monétaire (pourcentage de variation annuel)	33,0	49,0	44,8	36,3	32,6	27,9	27,7	8,8	8,9	8,4	8,4
Croissance trimestrielle de la masse monétaire au sens large	...	13,7	-0,5	5,0	1,5	6,6	5,0

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les objectifs du programmes ont été révisés à la baisse de 23 millions de dollars après l'ajustement du bilan de la banque centrale imputable à une transaction en devises entre cet établissement et une société privée. Les objectifs fixés pour la fin de juin sont en outre ajustés à la hausse de 1 million de dollars au titre de l'aide budgétaire — non anticipée dans le programme — obtenue de la Chine en juin 2005. L'objectif établi pour les avois extérieurs nets à partir de la fin de décembre 2005 est ajusté à la baisse d'un montant correspondant à 75 % de l'aide budgétaire (8,2 millions de dollars) accordée par l'UE qui a été inscrite au programme mais qui ne devrait pas être versée comme prévu. Le crédit bancaire net à l'État est également ajusté à la hausse du même montant en francs guinéens, recalculé aux taux de change du programme.

Tableau 6. Guinée — Indicateurs prudentiels du secteur bancaire, 2002–juin 2005

	Limites prudentielles	2002	2003	2004	Juin 2005
(en pourcentage, sauf indication contraire)					
Adéquation des fonds propres					
Fonds propres nets (milliards de FG) 1/	5 milliards de FG 2/	9,2	8,7	10,8	14,6
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés par les risques 1/	10 % 3/	18,4	15,8	12,2	12,7
Prêts supérieurs à 15 % des fonds propres/fonds propres réglementaires (ratio) 1/	Huit fois les fonds propres	1,4	1,8	1,7	2,9
Nombre de prêts supérieurs à 25 % des fonds propres 1/	0	2,1	2,6	1,3	2,1
Prêts aux directeurs et initiés/fonds propres réglementaires 1/	10%	11,3	9,3	7,7	6,5
Liquidité et position de change					
Actifs liquides/engagements à court terme 1/	100 % 4/	363,6	172,8	214,8	175,4
Position de change ouverte/fonds propres réglementaires 1/	35%	7,7	11,0	17,2	19,3
(Nombre de banques respectant les limites prudentielles, sur un total de sept banques)					
Fonds propres nets	5 milliards de FG 2/	5	6	6	7
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés par les risques	10 % 3/	7	7	7	5
Prêts supérieurs à 15 % des fonds propres/fonds propres réglementaires	Huit fois les fonds propres	7	7	7	7
Nombre de prêts supérieurs à 25 % des fonds propres	0	3	5	2	3
Prêts aux directeurs et initiés/fonds propres réglementaires	10%	4	4	5	5
Actifs liquides/engagements à court terme	100 % 4/	7	7	7	7
Position de change ouverte	35%	7	7	6	6
(En pourcentage)					
Qualité du portefeuille de prêts					
Prêts non remboursés/total des prêts 5/	...	29,4	31,5	27,5	22,1
Prêts improductifs/total des prêts	...	25,7	28,0	26,2	21,8
Couverture des prêts improductifs par des provisions	...	88,5	83,7	98,0	97,5

Source : Banque centrale de Guinée (BCRG).

1/ Moyenne pour sept banques.

2/ Le minimum des fonds propres réglementaires nets était de 2 milliards de FG avant mars 2002.

3/ Le ratio était de 8 % avant juin 2003.

4/ Le ratio était de 70 % avant juin 2003.

5/ Comprend les prêts improductifs, les crédits gelés et les valeurs non imputées.

Tableau 7. Guinée — Balance des paiements, 2004–09
(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	Prog.			Proj.		
Balance commerciale	35,3	103,4	84,1	115,9	139,5	163,7
Exportations, f.à.b.	743,2	806,6	821,7	888,7	961,4	1 037,3
<i>dont</i> : produits miniers	666,9	722,8	726,0	787,5	855,2	924,4
Importations, f.à.b.	-707,9	-703,2	-737,6	-772,8	-821,9	-873,6
Produits alimentaires	-156,6	-145,8	-149,8	-157,8	-161,4	-167,6
Autres biens de consommation	-122,4	-111,6	-121,1	-128,9	-139,4	-143,7
Produits pétroliers	-124,0	-156,9	-166,8	-172,5	-181,2	-191,9
Biens intermédiaires et d'équipement	-304,9	-288,9	-299,8	-313,6	-339,8	-370,4
Balance des services	-197,2	-190,3	-173,7	-181,0	-190,4	-219,3
Exportations de services	80,7	82,5	84,6	89,0	96,0	103,4
<i>dont</i> : transports	5,2	5,6	5,6	6,4	7,3	8,2
Importations de services	-277,9	-272,8	-258,3	-270,0	-286,4	-322,7
<i>dont</i> : transports	-92,5	-97,4	-100,6	-104,5	-110,8	-117,3
Balance des revenus	-59,8	-46,5	-43,1	-36,5	-41,9	-43,3
<i>dont</i> : paiements de dividendes	0,0	0,0	-0,7	-0,5	-0,5	-0,5
intérêts sur la dette publique 1/	-53,2	-44,3	-44,6	-41,6	-47,6	-49,0
Transferts	2,3	9,6	9,5	-3,4	-1,9	5,5
transferts privés nets	-7,6	-17,8	-15,7	-12,4	-11,2	-4,1
transferts officiels	-4,8	9,5	8,8	9,0	9,3	9,6
aide (multilatérale) au titre de l'initiative PPTE	14,7	17,8	16,5	0,0	0,0	0,0
Solde courant						
Transferts officiels inclus	-219,4	-123,9	-123,1	-105,0	-94,7	-93,3
Transferts publics exclus	-229,3	-151,3	-148,3	-114,0	-104,0	-102,9
Compte de capital	25,6	7,6	7,4	8,1	8,6	8,9
Transferts publics (dons au titre de projets)	25,6	7,6	7,4	8,1	8,6	8,9
Compte d'opérations financières	113,1	120,2	83,6	80,4	88,4	87,1
Secteur public (moyen et long terme)	-30,6	-34,9	-38,9	-37,8	-10,0	-0,5
Prêts-projets	90,3	80,7	80,3	85,8	93,2	101,0
Financement des programmes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement exigible 1/	-120,9	-115,5	-119,2	-123,6	-103,2	-101,5
Secteur public (court terme)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Investissements directs et autres invest. privés (nets)	97,9	114,6	107,5	104,2	84,6	80,1
Secteur privé (court terme)	45,8	40,5	15,1	14,0	13,8	7,5
Erreurs et omissions	-19,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Balance globale	-99,8	3,9	-32,1	-16,4	2,3	2,7

Tableau 7. Guinée — Balance des paiements, 2004–09 (fin)
(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
		Proj.				
Financement	99,8	-3,9	-3,2	-34,9	-24,1	-22,0
Variation des réserves officielles	-3,9	-41,6	-25,4	-30,8	-43,5	-40,0
Variation des arriérés et des avoirs de l'État (net)	48,7	-12,8	-25,0	-25,1	0,0	0,0
Service de la dette suspendu envers les créanciers du Club de Paris	20,2	27,3	29,3	0,0	0,0	0,0
Allègement de la dette	34,8	23,3	17,8	21,0	19,4	18,0
Besoin de financement résiduel	0,0	0,0	35,3	51,3	21,8	19,3
Pour mémoire :						
Ratio solde extérieur courant/PIB (en pourcentage)						
Transferts officiels inclus	-5,5	-3,8	-3,8	-3,0	-2,5	-2,3
Transferts officiels exclus	-5,8	-4,6	-4,5	-3,3	-2,7	-2,5
Balance globale (en pourcentage du PIB)	-2,5	0,1	-1,0	-0,5	0,1	0,1
Ratio exportations/PIB (en pourcentage)	20,8	27,0	27,6	27,9	27,8	27,6
Ratio importations/PIB (en pourcentage)	-24,8	-29,6	-30,4	-29,7	-29,1	-29,0
Dette extérieure publique à moyen et à long terme	3 270	3 221	3 248	3 301	3 358	3 404
En pourcentage du PIB	82,4	97,7	99,0	94,1	88,2	82,5
Ratio du service de la dette, avant allègement 2/	23,6	20,5	20,3	19,1	16,0	14,3
Valeur actuelle nette de la dette extérieure (après allègement)	191,5	173,9	174,1	152,7	146,8	141,3
Réserves brutes	92,3	107,7	128,6	169,5	213,0	269,2
En mois d'importations de l'année suivante	0,8	1,3	1,6	2,0	2,5	2,7
PIB nominal GDP (millions de dollars EU)	3 970	3 297	3 281	3 507	3 809	4 127

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris les paiements au titre du service de la dette garantie par l'État.

2/ En pourcentage des exportations de biens et de services, hors revenus des facteurs.

Tableau 8. Guinée — Objectifs du Millénaire pour le développement

	1990	1995	2001	2002	2015 Cible 1/
<u>Objectif 1. Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim</u>					
Cible 1. Réduire de moitié entre 1990 et 2015 la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour					
1. Proportion de la population à revenu inférieur à 1 dollar EU par jour (%)	...	40,3	27,2	...	20,0
2. Indice d'écart de la pauvreté à 1 dollar EU/jour (%)
3. Part des revenus ou de la consommation des 20 % les plus pauvres (%)	...	6,4
Cible 2. Réduire de moitié entre 1990 et 2015 la proportion de la population qui souffre de la faim					
4. Prévalence de la malnutrition infantile (% des enfants de moins de 5 ans)	9,0	...	5,0
5. Population en deçà du niveau minimum de consommation d'énergie diététique (%)	40,0	23,0	32,0	...	15,0
<u>Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous</u>					
Cible 3. Donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires d'ici à 2015					
6. Taux net de scolarisation primaire (% du groupe d'âge correspondant)	...	42,0	60,0	...	100,0
7. Pourcentage de la cohorte qui atteint la fin du primaire	58,8	54,1	84,4
8. Taux d'alphabétisation des jeunes (% 15–24 ans)
<u>Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes</u>					
Cible 4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire avant 2005 si possible et à tous les niveaux d'enseignement en 2015 au plus tard					
9. Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%)	43,1	48,6	...	75,4	100,0
10. Ratio d'alphabétisation jeunes femmes/hommes (% 15–24 ans)
11. Part des femmes employées dans le secteur non agricole (%)
12. Proportion des sièges occupés par des femmes au parlement national (%)	...	7,0	9,0
<u>Objectif 4. Réduire la mortalité infantile</u>					
Cible 5. Réduire des deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans entre 1990 et 2015					
13. Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000)	240,0	208,0	169,0	...	90,0
14. Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	145,0	129,0	95,0	...	35,0
15. Immunisation contre la rougeole (% d'enfants de moins de 12 mois)	35,0	45,0	52,0	...	80,0
<u>Objectif 5. Améliorer la santé maternelle</u>					
Cible 6. Réduire des trois quarts le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015					
16. Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100 000 naissances vivantes)	700,0	650,0	220,0
17. Proportion des naissances assistées par un personnel de santé qualifié (% du total)	30,5	...	55,0	...	95,0
<u>Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et les autres maladies</u>					
Cible 7. Arrêter et commencer à inverser la propagation du VIH/sida d'ici à 2015					
18. Prévalence du VIH chez les femmes (% 15–24 ans)	2,5
19. Taux de prévalence des contraceptifs (% femmes 15–49 ans)	2,0	...	6,2
20. Nombre d'enfants orphelins à cause du VIH/sida	30 000
Cible 8. Arrêter et commencer à inverser la propagation du paludisme et des autres grandes maladies d'ici à 2015					
21. Prévalence des décès associés au paludisme
22. Proportion de la population vivant dans des régions à risque de paludisme qui utilise une prévention et un traitement efficaces
23. Incidence de la tuberculose (pour 100 000 personnes)	270,4
24. Cas de tuberculose dépistés dans le cadre de la stratégie DOTS (%)	...	38,0	40,0

Tableau 8. Guinée — Objectifs du Millénaire pour le développement (fin)

	1990	1995	2001	2002	2015 Cible
<u>Objectif 7. Assurer un environnement durable</u>					
Cible 9. Intégrer les principes de développement durable dans les politiques et les programmes nationaux et inverser la déperdition des ressources environnementales					
25. Superficie des zones forestières (% de la superficie totale des terres)	29,6	...	28,2
26. Zones protégées (% de la superficie totale des terres)	...	0,7	0,7	0,7	...
27. PIB par unité d'énergie utilisée (PPA \$ par kg d'équivalent pétrole)
28. Émissions de CO2 (tonnes métriques par habitant)	0,2	0,2	0,2
29. Proportion de la population qui utilise des combustibles solides
Cible 10. Réduire de moitié d'ici à 2015 le pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau potable					
30. Accès à une meilleure source d'eau (% de la population)	45,0	...	48,0	...	100,0
Cible 11. Améliorer sensiblement d'ici à 2020 la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis					
31. Accès à un meilleur assainissement (% de la population)	45,0	...	58,0	...	100,0
32. Sécurité de la propriété foncière (% de la population)
<u>Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement 2/</u>					
Cible 16. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à créer des emplois productifs pour les jeunes					
45. Taux de chômage des 15–24 ans (total)
Femmes
Hommes
Cible 17. Offrir un accès abordable aux médicaments essentiels					
46. Proportion de la population qui bénéficie d'un accès abordable aux médicaments essentiels
Cible 18. Offrir un accès aux nouvelles technologies, notamment de l'information et de la communication					
47. Lignes fixes et téléphones mobiles (pour 1 000 personnes)	...	1,5	10,1	...	15,0
48. Ordinateurs personnels (pour 1 000 personnes)	...	1,4	4,0

Sources : autorités guinéennes; Nations Unies.

1/ Propres objectifs des autorités, tels qu'indiqués dans le rapport de 2005 sur la mise en œuvre des OMD.

2/ Les cibles 12–15 et les indicateurs 33–44 sont exclus, car ils ne peuvent pas être mesurés individuellement par pays. Ils sont liés à l'aide publique au développement, à l'accès au marché et à l'initiative PPTE.

Conakry, le 29 novembre 2005

Monsieur Rodrigo de Rato
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431
USA

Monsieur le Directeur général,

1. La Guinée met en œuvre un programme économique et financier de référence pour la période allant d'avril 2005 à mars 2006.
2. Nous avons accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de notre programme. Il convient de noter en particulier que tous les objectifs quantitatifs et les repères structurels fixés pour la fin juin ont été respectés, à l'exception de l'objectif afférent à l'accumulation des avoirs extérieurs nets de la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG).
3. Le mémorandum ci-joint (annexe 1) expose les politiques économiques et financières supplémentaires que le gouvernement entend mettre en œuvre pour compléter celles qui figurent dans notre lettre datée du 31 mai 2005. Le gouvernement applique des mesures complémentaires pour veiller à ce que les objectifs macroéconomiques et structurels visés dans le programme de référence soient atteints dans les délais prévus et reposent sur des politiques saines.
4. Le gouvernement s'engage à fournir aux services du FMI toutes les informations nécessaires au suivi de la mise en œuvre des mesures envisagées dans le programme et de la réalisation de ses objectifs. Le protocole d'accord technique de mai 2005 réitère les objectifs et repères programmés pour la période allant jusqu'à mars 2006, définit les variables économiques pertinentes et précise le type de données à communiquer au FMI.
5. Le gouvernement guinéen est persuadé que les politiques et mesures complémentaires exposées dans le mémorandum ci-joint permettront d'atteindre les objectifs du programme. Le gouvernement prendra, si besoin est, toutes les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires à cette fin.
6. Durant la période de mise en œuvre du programme, le gouvernement vous consultera, sur sa propre initiative ou à votre demande, au sujet des politiques économiques et financières de la Guinée.
7. Pour prendre la mesure des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme, le FMI effectuera, avec le gouvernement de la Guinée, la prochaine évaluation du programme au plus tard au début de décembre 2005, fondée sur les repères à fin septembre 2005.

8. Le gouvernement guinéen consent à la publication de la présente lettre ainsi que du mémorandum de politiques économiques et financières et du protocole d'accord technique qui y sont joints.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre haute considération.

/s/
Mohamed Daffé
Gouverneur de la BCRG

/s/
Madikaba Camara
Ministre de l'économie et des finances

Pièces jointes : Mémorandum de politiques économiques et financières pour la période allant de septembre 2005 à mars 2006

**MÉ MORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
POUR LA PÉRIODE SEPTEMBRE 2005–MARS 2006**

I. INTRODUCTION

1. Dans le cadre d'un programme de référence, la Guinée a adopté un programme de réformes structurelles et de politiques budgétaire et monétaire prudentes portant sur la période allant d'avril 2005 à mars 2006. Ce programme vise à stabiliser l'économie et, partant, à jeter les bases d'une croissance économique soutenue, d'un recul de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

2. Le présent mémorandum vient compléter celui du 31 mai 2005. Il décrit les développements récents et expose les mesures supplémentaires qu'il convient de prendre pour atteindre les objectifs quantitatifs et les repères structurels durant la période restante du programme de référence.

II. DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RÉCENTS

3. **Comme le prévoyait le programme, la croissance du PIB réel connaît une reprise modérée et devrait atteindre un taux de 3 % en 2005.** Cette amélioration s'explique par le redressement de la production agricole et l'accélération de la croissance du secteur minier et du secteur du bâtiment et des travaux publics. Plusieurs gros projets d'investissement devraient être mis en exploitation au cours des prochaines années et contribuer ainsi à l'accélération de la croissance et des exportations du secteur minier.

4. **Toutefois, l'inflation est restée supérieure au niveau prévu dans le programme.** Le taux d'inflation, en effet, devrait atteindre 28 % (en glissement annuel) d'ici la fin de 2005 en raison de la dépréciation plus rapide que prévu du franc guinéen et de la forte augmentation des prix pétroliers intérieurs décidée en mai dernier. Le taux de change est passé de 2.850 francs guinéens pour un dollar EU au 1^{er} mars à 3.827 au 30 juin, alors que le programme tablait sur un cours de 3.200 francs guinéens. Toutefois, la dépréciation du taux de change s'est atténuée sensiblement depuis la mi-juin, tandis que l'écart entre les taux de change appliqués par les banques et les bureaux de change est tombé à moins de 5 %.

5. **La balance des paiements devrait s'améliorer en 2005.** Le déficit du compte courant devrait passer de 5,5 % du PIB en 2004 à 3,8 % en 2005 et la balance globale devrait s'améliorer, passant d'un déficit de 2,5 % du PIB en 2004 à un surplus de 0,1 % du PIB en 2005. La hausse des prix de la bauxite et de l'alumine a entraîné une augmentation de la valeur des exportations, tandis que la dépréciation plus prononcée que prévu du taux de change a freiné les importations non pétrolières. Les réserves de change brutes devraient augmenter et passer de l'équivalent de 0,8 mois d'importations à 1,3 mois d'importations au cours de l'année 2005. Au début de cette année, les réserves internationales de la banque centrale ont été ajustées à la baisse à hauteur d'un tiers de mois d'importations en raison de la comptabilisation d'un paiement à un fournisseur de l'État, remontant à 2003, qui n'avait pas

été comptabilisé; la banque centrale a engagé une action pour recouvrer les fonds en vue de les consacrer à la reconstitution des réserves de change.

6. Hormis l'accumulation des avoirs extérieurs nets de la banque centrale, tous les objectifs quantitatifs du programme de référence établis pour la fin juin ont été atteints.

Les cibles de recettes publiques ont été respectées et les dépenses publiques maîtrisées conformément au programme. Le solde global des finances publiques (base caisse) affichait un excédent de 0,2 % du PIB au premier semestre contre un déficit de 1 % prévu dans le cadre du programme; l'État, en outre, est parvenu à abaisser le niveau du financement intérieur. L'expansion de la monnaie centrale, qui avait atteint 49 % en glissement annuel en mars 2005, était revenue à 36 % à la fin juin. La monnaie au sens large a augmenté de 34,6 % durant l'exercice clos en juin 2005 contre une prévision de 32,1 % dans le programme, mais cette hausse était due aux effets de la dépréciation plus rapide que prévu du franc guinéen sur la valeur des dépôts en devises. Les avoirs extérieurs nets de la banque centrale se sont accrus de 13 millions de dollars EU au premier semestre 2005, mais cette augmentation était insuffisante pour permettre la réalisation de l'objectif du programme de référence.

7. Des progrès notables ont été accomplis sur le plan des réformes structurelles au cours des derniers mois et tous les repères structurels établis pour la fin juin dans le cadre du programme de référence ont été atteints, à l'exception du repère structurel de s'abstenir, sur une base continue, d'introduire de nouvelles pratiques de taux de change multiples.

Les premières mesures de libéralisation du marché des changes ont été mises en œuvre en mars dernier. Cependant, il subsiste une pratique de taux de change multiple provenant d'un écart potentiel de plus de 2 % entre le taux de change interbancaire quotidien et le taux de change de référence appliqué par la banque centrale. S'agissant de la réforme de la fiscalité, le tarif extérieur commun de l'UEMOA a été adopté et les réformes des administrations douanières et fiscales, comme celles de la gestion des dépenses publiques, ont progressé comme prévu. Le programme de désengagement a lui aussi enregistré des progrès, à commencer par la vente d'actions de la plus grande banque commerciale du pays à une banque étrangère pour quelque 2 millions de dollars EU en septembre 2005. Les autorités ont adopté des plans d'action pour lutter contre la fraude et renforcer l'efficacité des secteurs de la distribution de l'eau et de l'électricité. Enfin, la vérification des comptes et de la situation des avoirs extérieurs de la banque centrale est quasiment terminée.

8. Malgré la poussée des prix pétroliers intérieurs survenue en mai dernier, le secteur pétrolier local continue d'être en proie à de graves difficultés. Les sociétés pétrolières vendent à nouveau à perte sur le marché intérieur en raison de la flambée des cours internationaux et de la dépréciation du taux de change. Il importe de résoudre ce problème pour assurer l'approvisionnement continu de la Guinée en produits pétroliers.

9. La Guinée continue d'éprouver des difficultés à honorer ses obligations financières envers le FMI dans les délais requis. À la date d'évaluation du programme de référence, le 30 juin, les impayés de la Guinée se montaient à 3 millions de DTS, un montant qui n'a pas été réglé avant la mi-août. Pour éviter la répétition de ce problème, le gouvernement entend régler ses obligations à venir avant la date d'exigibilité. Nous avons

déjà déposé dans notre compte DTS les ressources nécessaires pour couvrir la totalité des obligations à venir envers le FMI pour 2005 et poursuivrons ce mécanisme pour le règlement des paiements futurs au FMI.

III. POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR SEPTEMBRE 2005–MARS 2006

10. **Le gouvernement a réitéré son ferme engagement à respecter les objectifs du programme de référence.** Les politiques financières existantes seront renforcées et des mesures complémentaires seront prises, si nécessaire, pour veiller à la réalisation des objectifs de réduction de l'inflation, de promotion de la croissance et d'accumulation des réserves de change. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement entend maintenir une orientation de politiques budgétaires et monétaires restrictive et prendra des mesures pour renforcer le cadre institutionnel et l'efficacité du marché des changes. Par ailleurs, il prendra les dispositions nécessaires pour assurer l'approvisionnement continu de la Guinée en produits pétroliers.

Politique budgétaire

11. **En matière budgétaire, les résultats ont été satisfaisants durant la période allant de janvier à août 2005.** La croissance des recettes a dépassé les objectifs du programme, notamment dans le domaine de l'imposition du commerce international, grâce aux effets conjugués de l'efficacité accrue des administrations fiscales et douanières, de l'entrée en vigueur du tarif extérieur commun de l'UEMOA et de la dépréciation plus accentuée que prévu de la monnaie. Cette dépréciation a exercé de fortes pressions sur les dépenses publiques, mais le gouvernement est parvenu à maintenir celles-ci dans les limites du budget. À la fin août, l'excédent primaire dépassait les objectifs de 0,5 point de pourcentage du PIB et le déficit global (dons exclus) était inférieur de 0,2 point de pourcentage aux prévisions, ce qui a permis à l'État de réduire son endettement net vis-à-vis de la banque centrale.

12. **Le gouvernement prendra des mesures concrètes durant le dernier trimestre de l'année pour réaliser les objectifs budgétaires inscrits au programme de référence en dépit du surcroît de pressions qui s'exerce sur les dépenses.** Selon les premières projections, les dépenses courantes primaires pourraient dépasser les projections du programme au dernier trimestre, en partie à cause des pressions résultant de la rapide dépréciation de la monnaie. Le gouvernement a décidé de réduire les dépenses afférentes aux biens et aux services d'au moins 10 milliards de francs guinéens par rapport aux dernières projections, essentiellement en poursuivant la réduction des dépenses afférentes aux missions étrangères et en maintenant transferts et subventions aux niveaux prévus par le programme.

13. **Ayant été confronté à des problèmes particuliers au cours des derniers mois, le gouvernement a pris des mesures qui n'étaient pas envisagées dans le cadre de politique générale prévu dans le programme de référence.** Premièrement, afin de disposer des devises nécessaires pour s'acquitter de ses obligations au titre du service de la dette extérieure, y compris envers le FMI, le gouvernement a reçu en août dernier des avances sur impôts sans intérêts d'un montant de 18 millions de dollars EU de la part des compagnies

minières. Afin d'éviter les rigidités que ce type d'opération introduit dans l'exécution du budget, le gouvernement s'engage à ne pas utiliser des recettes fiscales futures pour honorer des obligations courantes pendant la période visée par le programme de référence.

Deuxièmement, confrontées au renchérissement du coût des importations de riz, les autorités ont accepté de garantir un taux de change aux importateurs de riz jusqu'à la fin septembre 2005. À l'avenir, lorsqu'il sera confronté à ce genre de situation, le gouvernement consultera le FMI sur les mesures de politiques qui n'étaient envisagées dans le plan de réformes consenti avec les services du Fonds.

14. Le budget 2006 est un outil primordial de consolidation des progrès accomplis dans le cadre du programme de référence. Le budget est élaboré dans l'optique de la poursuite du renforcement du recouvrement des recettes, de la maîtrise des dépenses et de la réduction des financements de l'État par la banque centrale, ainsi que le non-recours aux ressources extérieures non concessionnelles. Dans le cadre de la préparation du budget 2006, les autorités prendront les dispositions nécessaires pour mieux contrôler les activités de l'État qui restent hors du cadre du budget et demanderont l'assistance technique de FMI dans ce domaine. La loi de finances de 2006, par ailleurs, traitera la question du mécanisme de fixation des prix des produits pétroliers sur le marché intérieur (voir ci-dessous). Enfin, le gouvernement s'efforcera d'améliorer la composition des dépenses publiques pour que le budget 2006 reflète les recommandations du second rapport d'étape de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Politique monétaire et de change

15. La politique monétaire et de change sera mise en œuvre conformément aux cibles et aux objectifs du programme de référence. La banque centrale suivra donc étroitement les recommandations formulées à cet égard par la mission du Département des systèmes monétaires et financiers du FMI effectuée en août 2005, comme indiqué aux paragraphes suivants.

16. La banque centrale mettra en œuvre des politiques qui encouragent la participation des agents économiques au marché des changes officiel et qui permettent à ce marché de refléter réellement les conditions économiques sous-jacentes. Tout d'abord, la banque centrale adoptera un mode de calcul du taux de change de référence basé sur une moyenne pondérée des transactions des banques et des bureaux de change. Dans le même temps, la banque centrale prendra les dispositions nécessaires — y compris par des inspections sur place — pour que les banques et bureaux de change communiquent, dans les délais impartis, des données complètes sur les taux de change réels et le volume des transactions effectuées. La banque centrale a l'intention de commencer à publier un cours de référence quotidien sur base des données de la journée, ce qui éliminera la pratique de taux de change multiple qui subsiste. Par ailleurs, elle continuera de réduire les transferts de devises en attente au profit de correspondants étrangers. Au cours du dernier trimestre de 2005, la banque centrale mettra en place une structure de contrôle interne de ses opérations de change et signera une convention de place décrivant ses obligations et celles des banques commerciales sur le marché des changes. Au cours du dernier trimestre de 2005, la banque

centrale réorganisera sa direction des opérations de change, tandis que la réglementation relative au marché des changes sera revue pour qu'elle reflète les réformes institutionnelles déjà mises en œuvre. Par ailleurs, la banque centrale procédera à une évaluation de la mise en œuvre de la réglementation plafonnant les retraits d'espèces en devises. Enfin, elle travaillera en étroite collaboration avec l'administration des douanes, le système bancaire et les exportateurs pour assurer le rapatriement intégral des recettes d'exportation, conformément à la réglementation en vigueur.

17. La banque centrale mettra en œuvre des mesures qui lui permettront de faire clairement connaître les orientations de la politique monétaire aux marchés et qui soutiendront ses opérations sur le marché des changes. Compte tenu de l'excédent structurel de liquidité existant sur le marché — dont témoigne le niveau élevé des réserves excédentaires que les banques ont déposées à la banque centrale —, le taux de réserves obligatoires sera porté à 9½ % des dépôts des banques en octobre 2005 après consultations avec les banques commerciales. Dans le même temps, la période d'évaluation du respect du taux de réserves obligatoires sera portée de 10 à 15 jours. Afin de renforcer le rôle des adjudications de titres de régulation monétaire (TRM) comme instruments de politique monétaire, les adjudications de bons du Trésor et de TRM n'auront pas lieu le même jour. Le Comité de trésorerie sera relancé pour améliorer la communication entre le Trésor et la banque centrale, tandis qu'un Comité de gestion de la liquidité sera mis en place à la banque. Dans le même temps, cette dernière engagera une réflexion sur la révision des dispositions relatives à ses avances statutaires à l'État, afin d'éliminer ces avances à terme.

Secteur pétrolier

18. Le gouvernement mettra en place un mécanisme automatique d'ajustement des prix des produits pétroliers dans le cadre de la loi de finances de 2006. Ce mécanisme prendra intégralement en compte l'évolution du taux de change et des cours mondiaux du pétrole et sera appliqué régulièrement sur une base mensuelle. Si le gouvernement décide de réduire les taxes intérieures sur les produits pétroliers dans le cadre du nouveau mécanisme de prix pour que la structure des prix en Guinée ne s'écarte pas significativement de celle des pays voisins, des mesures d'un montant égal seront prises dans le domaine des ressources afin que l'incidence budgétaire globale soit neutre. Dans l'intervalle, au cours du quatrième trimestre, le gouvernement commencera à effectuer de légers ajustements mensuels des prix pétroliers intérieurs.

IV. SUIVI DU PROGRAMME

19. Le suivi du programme continuera de s'appuyer sur les indicateurs quantitatifs et les repères structurels mentionnés dans le mémorandum du 31 mai 2005 pour la fin septembre et fin décembre 2005 et la fin mars 2006. On trouvera au tableau 2 les cibles quantitatives du programme, identiques à celles du mémorandum du 31 mai 2005 à l'exception de deux ajustements. Premièrement, l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale a été révisé à la baisse à hauteur d'environ 23 millions de dollars EU, à la suite de l'ajustement du bilan de la banque centrale consécutif à la comptabilisation de

l'opération d'importation de 2003 mentionnée plus haut (les remboursements qui seront reçus par la banque centrale sur les prêts accordés pour cette opération ne seront pas comptabilisés dans les réalisations des objectifs du programme). Deuxièmement, le montant-cible des avoirs extérieurs nets de la banque centrale a été a) révisé à la hausse à compter de juin 2005 en raison de la prise en compte d'un million de dollars EU d'aide budgétaire exceptionnelle provenant de la Chine, et b) révisé à la baisse à compter de décembre 2005 de 75 % d'un financement de 8,2 millions de dollars provenant de l'Union européenne qui ne sera pas reçu, contrairement à ce qui était prévu, durant la période d'application du programme de référence. La prochaine évaluation trimestrielle du programme par les services du FMI sera fondée sur les données en date de la fin septembre 2005.

Tableau 1. Repères structurels du programme de référence pour 2005-06

Domaine	Mesure	Date de mise en application	État d'avancement
Administration fiscale			
	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'un plan d'action avec échéancier pour le renforcement de l'administration des douanes et de celle des impôts, conformément aux recommandations des missions d'assistance technique du FMI. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin juin 2005 	Fait
	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction d'accorder de nouvelles exonérations fiscales ou douanières ad hoc 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur une base continue 	
<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des dépenses 			
	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un comité de suivi pour réexaminer le fonctionnement du système informatisé de gestion des dépenses et préparation des termes de référence pour un audit complet du réseau informatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin juin 2005 	Fait
	<ul style="list-style-type: none"> • Amender l'article 31 du Règlement général sur la comptabilité publique afin de mettre fin à la possibilité d'effectuer des dépenses extrabudgétaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin septembre 2005 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer appel d'offres pour un audit du système informatisé de gestion des dépenses 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin septembre 2005 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Clôture de tous les comptes des particuliers dans les livres de la banque centrale 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin décembre 2005 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation d'un audit de la dette intérieure de l'État et des dettes croisées entre les entreprises publiques et l'État 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin décembre 2005 	

Tableau 1. Repères structurels du programme de référence pour 2005-06

Domaine	Mesure	Date de mise en application	État d'avancement
Aspects fiscaux des entreprises publiques			
	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption par le Conseil des ministres d'un plan d'action pour combattre la fraude dans l'utilisation de l'électricité et de l'eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin juin 2005 	Fait
	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'un plan d'action pour renforcer la situation financière de la compagnie d'électricité et de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin septembre 2005 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'un plan d'apurement des dettes croisées entre les entreprises publiques et l'État 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin décembre 2005 	
Mesures de sauvegarde			
	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation de l'audit spécial des réserves de change de la banque centrale 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin septembre 2005 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation de l'audit financier de la banque centrale elle-même 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin décembre 2005 	
Gouvernance			
	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'un plan d'action pour la lutte contre la corruption, comprenant des objectifs concrets et des indicateurs de résultat, ainsi que des actions concrètes pour améliorer la gouvernance dans les secteurs publics clés et un calendrier de leur mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin septembre 2005 	
Régime de taux de change			
	<ul style="list-style-type: none"> • S'abstenir d'introduire de nouvelles pratiques de taux de change multiples 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur une base continue 2005 	Non respecté

Tableau 2. Guinée — Cibles quantitatives pour le programme de référence, 2004-06

	2004			2005			2006					
	Mars			Juin			Sept.			Déc.		
	Cible	Est.	Proj.	Cible	Est.	Proj.	Cible	Est.	Proj.	Cible 10/	Est.	Proj.
Solde primaire de l'administration centrale (plancher) 1/	-40,3	125,0		186,0	250,2	259,7	345,5		331,5	351,6	116,9	131,6
Crédit bancaire net à l'État (plafond) 2/ 3/ 8/	240,5	50,3		120,5	-30,1	166,3	-33,9		197,2	98,0	50,3	46,0
Base monétaire (plafond) 9/	763,3	913,3		926,2	853,0	942,5	887,9		959,6	951,3	976,9	964,2
	(En millions de dollars)											
Avoirs extérieurs nets de la banque centrale (plancher) 4/ 5/ 8/	-29,6	-22,7		-12,6	-16,2	-3,9	8,6		1,8	12,0	7,3	17,6
Nouveaux prêts extérieurs à moyen terme ou long-terme non concessionnels contractés ou garantis par l'État ou la banque centrale (plafond)	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0
Encours de la dette extérieure à court terme contractée ou garantie par l'État ou la banque centrale (plafond) 5/	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0
Encours des arriérés de paiements extérieurs (plafond) 6/	62,4	74,2		72,7	65,0	68,9	65,0		50,7	50,7	47,1	47,1
	(En milliards de francs guinéens)											
Recettes fiscales non-minières de l'administration centrale 2/	765,0	246,4		498,0	554,5	742,7	845,0		1 002,9	1 086,8	294,1	308,7
Dépenses courantes de l'administration centrale, hors intérêts 2/	791,0	156,5		388,3	381,9	598,2	620,2		825,9	895,5	201,9	210,7
Dépenses courantes dans les secteurs prioritaires 2/ 7/	263,9	71,8		181,2	182,9	280,8	301,6		399,0	406,9	96,0	105,0
Variation des arriérés intérieurs (remboursements)	21,4	4,7		4,7	4,7	0,0	-0,3		0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire:												
Assistance budgétaire extérieure (millions de dollars) 2/	0,0	0,0		0,0	1,0	0,0	1,0		0,0	1,0	0,0	0,0

1/ Sur base des engagements; le solde primaire intérieur représente la différence entre les recettes totales (à l'exclusion des dons) et les dépenses intérieures hors intérêts, à l'exclusion des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

2/ Montant cumulé à partir du début de l'année civile.

3/ Montant à ajuster à la baisse/hausse selon que le règlement des arriérés intérieurs et le déboursement de l'assistance budgétaire extérieure sont supérieurs/inférieurs aux montants indiqués, tel que spécifié dans le protocole d'accord technique.

4/ Montants à ajuster à la hausse/baisse selon que l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs et le déboursement de l'assistance budgétaire extérieure sont supérieurs/inférieurs aux prévisions du programme, tel que spécifié dans le protocole d'accord technique.

5/ A l'exclusion des crédits commerciaux.

6/ A l'exclusion des arriérés faisant l'objet de négociations avec les créanciers; suivi permanent.

7/ Les secteurs prioritaires comprennent la santé publique, l'éducation, l'entretien des routes, la justice, le développement rural, l'urbanisme et l'habitat et les affaires sociales. Ces dépenses incluent celles financées sur ressources PPT.

8/ Les cibles ont été révisées à la baisse à hauteur d'environ 23 millions de dollars, à la suite de l'ajustement du bilan de la banque centrale consécutif à la comptabilisation d'une transaction en monnaie étrangère effectuée en 2003 entre la banque centrale et une société privée. Les cibles sont ajustées à la hausse du montant de 1 million de dollars obtenu de la Chine en juin 2005 et qui n'avait pas été prévu dans le programme.

9/ La base monétaire est indiquée sur base du taux de change du programme: 3 200 francs guinéens pour un dollar à fin juin; 3 276 francs guinéens à fin septembre, 3 335 francs guinéens à fin décembre et 3 496 francs guinéens à fin-mars 2006.

10/ A compter de décembre 2005, les cibles sur les avoirs extérieurs ont été ajustées à la baisse pour 75% du montant de 8,2 millions de dollars d'assistance budgétaire attendue de l'Union européenne et qui ne sera pas déboursé comme prévu. Le crédit net à l'État est aussi ajusté à la hausse du même montant en francs guinéens, re-estimé aux taux de change du programme.

Guinée — Relations avec le FMI

(Au 31 octobre 2005)

I. Date d'admission et régime : 28 septembre 1963; article VIII

II. Compte des ressources générales :	<u>Millions de DTS</u>	<u>% de la quote-part</u>
Quote-part	107,10	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	107,03	99,93
Position de réserve au FMI	0,08	0,07

III. Département des DTS :	<u>Millions de DTS</u>	<u>% de l'allocation</u>
Allocation cumulative nette	17,60	100,00
Avoirs	3,42	19,41

IV. Encours des achats et des prêts :	<u>Millions de DTS</u>	<u>% de la quote-part</u>
Accords au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)	64,24	59,98

V. Accords financiers :

<u>Type</u>	<u>Date</u> <u>d'approbation</u>	<u>Date</u> <u>d'expiration</u>	<u>Montant approuvé</u> <u>(Millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré</u> <u>(Millions de DTS)</u>
FRPC ³⁹	02/05/2001	01/05/2004	64,26	25,70
FASR/FRPC	13/01/1997	12/01/2001	70,80	62,94
FASR	06/11/1991	19/12/1996	57,90	46,32

VI. Paiements au FMI (hors aide PPTE) : projections
(Millions de DTS; sur la base des ressources utilisées et à rembourser et des avoirs actuels en DTS) :

³⁹ L'accord FRPC a cessé d'être respecté à la fin de décembre 2002.

	Paiements à venir				
	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>
Principal	3,19	13,09	13,98	11,83	8,29
Commission s/intérêts	0,27	0,69	0,62	0,56	0,50
Total	3,40	13,78	14,60	12,38	8,79

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

A. Engagement d'aide au titre de l'initiative PPTE	<u>Cadre renforcé</u>
Date du point de décision	20/12/2000
Aide engagée par tous les créanciers (millions de \$) ¹	545,00
<i>dont</i> : FMI (millions de \$)	31,40
(équivalent en millions de DTS)	24,24
Date du point d'achèvement	Flottante
B. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Montant décaissé	5,17
Assistance intérimaire	5,17
Solde au point d'achèvement	0,00
Décaissement supplémentaire au titre des intérêts ²	0,00
Total des décaissements	5,17

VIII. Évaluation des sauvegardes :

Conformément à la politique d'évaluation des sauvegardes mise en place par le FMI, les sauvegardes de la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) ont dû être évaluées dans le cadre de l'accord FRPC approuvé le 2 mai 2001. D'après les conclusions du rapport d'évaluation, de graves risques existaient au niveau du mécanisme d'audit externe, du dispositif

¹ L'aide engagée au titre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision.

² Dans le cadre de l'initiative renforcée, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement au titre des intérêts accumulés sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période intérimaire.

d'information financière et du système de contrôles interne. Suite aux recommandations de la mission d'évaluation, la BCRG a demandé à un cabinet de réputation internationale de mener un audit spécial des avoirs extérieurs de la banque centrale et de la BCRG elle-même. Les services du FMI assurent le suivi des autres mesures appliquées par la BCRG. Une évaluation à jour sera nécessaire en cas de nouvel accord.

IX. Régime des changes :

Le 1^{er} mars 2005, les autorités ont unifié et libéralisé le système de change et abandonné le mécanisme d'adjudication pour déterminer le taux de change. La banque centrale calcule sur une base hebdomadaire le taux de change de référence, qui est la moyenne arithmétique des taux cotés dans les banques créatrices de monnaie et les bureaux de change. Il existe une pratique de taux de change multiple provenant d'un écart potentiel de plus de 2 % entre le taux de change interbancaire et le taux de référence appliqué par la banque centrale.

X. Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec la Guinée ont lieu selon le cycle de 12 mois; le Conseil d'administration a conclu les dernières consultations le 27 août 2004 (rapport sur le pays n° 04/392).

XI. Assistance technique⁴⁰ :

Département	Objet	Date
Finances publiques	Conseils en matière de réforme douanière.	Mars 1999
Finances publiques/ conseiller résident	Assistance en gestion de trésorerie.	Janvier-juin 1999
Finances publiques/ conseiller résident	Conseils en matière de réforme douanière.	Sept. 1999-oct. 2000
Finances publiques	Conseils pour la mise en place du tarif extérieur commun de l'UEMOA.	Septembre 2002
Finances publiques	Conseils en matière d'administration des impôts.	Juin 2004
Finances publiques	Examen des progrès de la réforme tarifaire et de l'administration des douanes et conseils sur la stratégie à suivre pour les étapes ultérieures.	Décembre 2004
Finances publiques	Conseils sur les procédures budgétaire et comptable et sur le système d'information financière du gouvernement.	Février 2005
Systèmes monétaires et financiers/ conseiller résident	Conseiller le gouverneur de la BCRG.	1998-2000

⁴⁰ Abstraction faite de l'assistance technique offerte en permanence depuis 2003 par les experts de l'AFRITAC Ouest.

Systemes monetaires et financiers	Conseils dans le domaine des operations monetaires	21-30 juin, 2000
Systemes monetaires et financiers	Examen du systeme d'adjudication des devises a la BCRG.	10-24 octobre 2000
Systemes monetaires et financiers	Conseils en matiere de prevision de la liquidite, examen des operations de change et conseils sur le cadre de surveillance des institutions de microfinance.	Fin novembre 2001
Systemes monetaires et financiers	Conseils en matiere de gestion de la liquidite.	Nov.-dec. 2002
Systemes monetaires et financiers	Conseils en matiere de controle des banques.	Mars 2003
Systemes monetaires et financiers	Conseils dans les domaines de la gestion de la liquidite, des operations de change et du controle .	Mars 2004 Suivi : septembre 2004
Systemes monetaires et financiers	Conseils sur l'amelioration des instruments prudentiels et le renforcement des capacites de la direction du controle des banques.	Mars 2005
Systemes monetaires et financiers	Conseils sur le cadre operationnel de la politique monetaire et dans le domaine de la gestion de la liquidite bancaire.	Mars-avril 2005
Systemes monetaires et financiers	Mission de suivi sur le controle bancaire.	Mai 2005
Systemes monetaires et financiers	Mission d'evaluation des besoins d'assistance technique de la BCRG.	Juin 2005
Systemes monetaires et financiers	Conseils dans les domaines des operations monetaires et de change et du controle.	Aout 2005
Statistiques	Examen du processus global d'etablissement des statistiques du secteur reel.	Mars 2000
Statistiques	Examen de la couverture des statistiques monetaires, ainsi que des pratiques de collecte et d'elaboration des donnees.	Novembre 2000

XII. Représentant résident :

M. Jones est représentant résident depuis juillet 2003.

Guinée — Relations avec le Groupe de la Banque mondiale

(Au 12 octobre 2005)

Participation à la stratégie de développement de la Guinée

1. La stratégie de développement de la Guinée est décrite dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) du gouvernement, que le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a approuvé en juillet 2002. Le CSLP repose sur trois grands axes : premièrement, assurer une croissance durable et créer des emplois et des possibilités de revenu, en particulier pour les populations rurales pauvres; deuxièmement, élargir l'accès aux services de base et en rehausser la qualité; troisièmement, améliorer la gouvernance et renforcer les capacités institutionnelles et humaines. Le CSLP fait fond sur la politique de réduction de la pauvreté énoncée dans le document de décembre 1996 intitulé «Guinée — Vision 2010» et sur le CSLP intérimaire de 2000.
2. Le FMI et la Banque mondiale collaborent étroitement, dans le cadre de leurs mandats respectifs, en vue d'aider les autorités à appliquer leur stratégie à moyen terme de lutte contre la pauvreté et de croissance. Le FMI mène le dialogue sur les politiques macroéconomiques, alors que la Banque mondiale joue un rôle de premier plan dans les domaines suivants : réformes structurelles, y compris la restructuration du secteur bancaire, privatisation des télécommunications, de l'électricité et de l'eau, santé, éducation et décentralisation administrative, renforcement des capacités, développement rural et entretien des routes, et gouvernance.

Stratégie d'aide à la Guinée

3. Le Conseil des administrateurs a approuvé en juin 2003 l'actuelle stratégie d'aide à la Guinée (CAS 2004-06). La CAS comporte trois scénarios. Dans le scénario élevé, la Banque augmente l'aide budgétaire dans le cadre du CSLP et accorde un financement pour les projets des secteurs de l'électricité et de l'eau. Le CSLP prévoit un calendrier adéquat et des ressources pour les réformes à moyen et long terme dans les domaines clés de la décentralisation, de la gouvernance et de la privatisation des services d'utilité publique (eau, électricité et télécommunications). Dans le scénario de référence, la CAS soutient les principaux volets du CSLP et prépare le terrain en vue d'une nouvelle relation avec les partenaires de développement, fondée sur un étalement des prêts programmes, ce qui permet d'allouer et d'utiliser plus efficacement l'aide extérieure. Enfin, le scénario bas suppose que le gouvernement ne peut guère avancer dans la résolution des problèmes macroéconomiques, budgétaires et de gouvernance. Toute aide se limite à la préservation des acquis dans les secteurs prioritaires qui sont vitaux pour la lutte contre la pauvreté. Il n'y a aucune aide budgétaire ni financement des infrastructures.
4. En 2001, l'IDA a accordé à la Guinée un quatrième crédit à l'ajustement structurel (SAC IV). Ce crédit était destiné à soutenir la stratégie de lutte contre la pauvreté de ce pays dans ses volets gestion des dépenses publiques, gouvernance et prestation des services publics

aux pauvres. Il a eu un effet satisfaisant sur les résultats macroéconomiques à moyen terme de la Guinée. Il a été décaissé en une seule fois (50 millions de DTS) au motif que, malgré l'absence d'aide budgétaire extérieure pendant deux ans, les autorités étaient parvenues à maintenir l'économie sensiblement sur la bonne voie et avaient montré leur attachement aux réformes programmées dans les domaines de la gestion des dépenses publiques, de la gouvernance et de la décentralisation de la prestation des services de base. Il était prévu qu'au cours de l'exercice 2004, un crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté (CARP) remplacerait le programme d'ajustement appuyé par le SAC IV. On supposait que les résultats macroéconomiques continueraient d'être bons et les réformes d'être appliquées. Cependant, la gestion macroéconomique s'est gravement détériorée depuis le milieu de 2002 et le programme FRPC s'est enlisé en décembre 2002. Sous l'effet conjugué des politiques macroéconomiques hésitantes et de la faiblesse des cours des autres produits de base, bauxite notamment, la croissance du PIB a été peu élevée en 2003 (1,2 %) et en 2004 (2,6 %). À cause de ses résultats macroéconomiques médiocres, la Guinée remplit seulement pour l'instant les conditions du scénario bas. Depuis le début de 2005, le nouveau gouvernement s'efforce de réaliser des progrès considérables dans la voie d'une stabilisation progressive des agrégats macroéconomiques, reprend le rythme des réformes structurelles et prépare le terrain pour un retour des engagements des donateurs, dont la Banque mondiale.

5. À la fin de juillet 2005, l'IDA avait approuvé en faveur de la Guinée 63 crédits, dont 11 pour les secteurs des transports et les infrastructures, 13 pour ceux de l'énergie, des mines, de l'eau et des télécommunications, trois pour le renforcement des capacités de gestion du pays, cinq pour le secteur public/gouvernance, 12 pour le financement du développement du secteur rural, trois pour le secteur urbain, cinq pour celui de la santé, sept pour celui de l'éducation, un pour la protection sociale et trois pour le secteur financier. La valeur totale de ces projets équivaut à environ 1.460 millions de dollars, dont 1.334 millions ont été décaissés. Entre les exercices 1998 et 2005, le Conseil a approuvé deux opérations d'ajustement (crédit à l'ajustement pour la gestion des dépenses publiques et quatrième crédit à l'ajustement structurel) et neuf opérations d'investissement : projet national d'infrastructure rurale, électrification rurale décentralisée, éducation pour tous, programme d'appui aux communautés villageoises, programme de renforcement des capacités de prestation des services, prêts au développement des connaissances et à l'innovation dans les domaines de la microfinance et de la formation initiale des maîtres, projet de développement urbain et projet sur la population et la santé génésique. L'actuel portefeuille de prêts de la Banque en Guinée reflète les priorités du CSLP. Il comprend huit projets se chiffrant au total à 236,6 millions de dollars, dont 20,3 millions sont sous la forme de dons et 133,6 millions restent à décaisser. Le projet de renforcement des capacités de prestation des services (19 millions de dollars, dont 14,3 millions n'ont pas été décaissés), qui avait été clos le 30 juin 2004, a été rétroactivement prolongé jusqu'au 31 mai 2005 afin de permettre le financement d'une vérification judiciaire. Le programme d'assistance sans prêt comprend notamment un projet d'évaluation fiduciaire, une revue des dépenses publiques, une analyse des systèmes de gestion et d'audit des finances publiques, une évaluation croisée du développement social, structurel et sectoriel dans le cadre du CSLP et des travaux d'analyse sur les impacts sociaux des réformes réalisés en collaboration avec le FMI.

6. Dans le cadre de l'actuel scénario bas de la CAS, le programme de prêts proposé par la Banque mondiale pour les exercices 2004/06 servira à financer le projet national d'infrastructure rurale (30,3 millions de dollars) approuvé en août 2004 et un deuxième projet pour le secteur de la santé (25 millions de dollars) approuvé au début de juin 2005; par ailleurs, un deuxième programme d'appui aux communautés villageoises (45 millions de dollars) est inclus dans l'exercice 2006. La deuxième phase du PPA pour le secteur urbain prévue pour l'exercice 2007 pourrait être avancée si la Guinée passe au scénario de référence.

Collaboration entre la Banque mondiale et le FMI dans des domaines spécifiques

7. Les services du FMI et de la Banque mondiale se concertent pour soutenir la stratégie de lutte contre la pauvreté et les réformes structurelles du gouvernement. Dans le cadre de son aide globale à la Guinée, sous forme de prêts, de travaux analytiques et d'opérations d'assistance technique, la Banque mondiale appuie les réformes du pays, en collaboration avec le FMI, dans les domaines ci-après.

Gestion des dépenses publiques

8. L'amélioration de la gestion des dépenses publiques est l'une des priorités du gouvernement depuis 1996. La Banque mondiale, le FMI et d'autres bailleurs de fonds collaborent étroitement en vue de fournir aux autorités l'appui dont elles ont besoin pour les réformes institutionnelles et économiques. Le FMI mène le dialogue sur la politique fiscale, tandis que la Banque concentre ses efforts sur l'affectation stratégique des ressources et l'efficacité opérationnelle des dépenses publiques. Pour améliorer cette affectation et cette efficacité, elle a aidé le gouvernement à établir le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) et soutient le renforcement du processus budgétaire, ainsi qu'une affectation décentralisée des ressources dans les secteurs prioritaires favorables aux pauvres. Une revue analytique de la passation des marchés a été entreprise en 2002 et une revue des dépenses publiques en 2004. Cette seconde revue, qui était pilotée par la Banque, a bénéficié d'une forte participation des autorités et d'une vaste consultation des bénéficiaires et des partenaires du développement effectuée en étroite collaboration avec le FMI et la BAfD. Elle a été complétée par une évaluation intégrale de la responsabilité financière du pays axée essentiellement sur les systèmes de gestion des dépenses publiques, l'audit des finances publiques et des questions parallèles de gouvernance.

Analyse des impacts des réformes sur la pauvreté et le social

9. Dans le cadre d'une analyse des impacts des réformes sur la pauvreté et le social, dont discutent actuellement les équipes de la Banque mondiale et du FMI chargées de la Guinée, il est envisagé d'effectuer éventuellement au cours des prochaines années, par exemple, une analyse de l'impact sur les indicateurs sociaux des dépenses publiques de santé et d'éducation, une évaluation de l'impact de l'adoption du tarif extérieur commun de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) sur la fiscalité des biens de consommation de base, ainsi que de celui de l'assouplissement du taux de change sur les prix à la consommation, et une analyse de l'impact social des réformes commerciales et de l'impact de la fiscalité sur la croissance et la répartition des revenus. Ces quelques réformes seront choisies en fonction de

l'importance de leurs effets escomptés dans le domaine social ou de la pauvreté, de leur priorité dans le programme du gouvernement, de leur calendrier d'exécution et degré d'urgence et de l'intensité du débat qu'elles suscitent dans le pays. L'enquête de 2002 sur les ménages achevée pendant le premier semestre de 2005 permettra de mieux identifier les principales causes de la pauvreté et leur interdépendance et de suivre l'impact de la pauvreté dans le temps. Un diagnostic à jour de la pauvreté est presque terminé.

Réforme de la fonction publique et amélioration de la prestation des services

10. Ces dernières années, le gouvernement guinéen a lancé, avec l'appui de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds, un certain nombre d'initiatives en vue d'améliorer les résultats du secteur public et de responsabiliser davantage ce secteur, ainsi que de lui donner davantage de transparence et d'en renforcer l'intégrité. La Banque a soutenu ces initiatives dans le cadre : i) du projet d'appui à la gestion économique et financière (PAGE), ii) du projet de renforcement des capacités institutionnelles pour une meilleure prestation des services (PRCI), iii) d'études sur la gouvernance et la corruption lancées par l'ancien Conseil national de lutte contre la corruption (CNLC) et iv) d'un don visant à renforcer les capacités de la Chambre des comptes et de la Commission des finances de l'Assemblée nationale.

11. L'objet de ces réformes est d'améliorer la prestation des services et la responsabilisation financière par un renforcement des capacités et un soutien au processus de décentralisation administrative. Cependant, l'impact du PAGE sur l'efficacité des services publics a été limité et l'exécution du PRCI a été suspendue en août 2003 pour des raisons de corruption, de sorte que la plupart des indicateurs de résultats du projet n'ont pu être atteints. En revanche, les études sur la corruption sont actuellement évaluées, ce qui permettra d'élaborer une stratégie de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption à moyen terme avant la fin de 2005. Des progrès ont également été accomplis dans le renforcement des capacités de la Chambre des comptes et de la Commission des finances de l'Assemblée nationale.

12. La coopération entre la Banque et le FMI couvre les domaines où la réforme du secteur public a un impact direct sur la stabilité budgétaire et la gestion financière de ce secteur.

Réformes commerciales

13. La Banque mondiale et le FMI œuvrent en étroite collaboration pour aider la Guinée à mettre en place un système de commerce favorable à la croissance. Si le FMI joue un rôle de premier plan dans la réforme du régime tarifaire, la Banque s'attache à stimuler les échanges via le cadre intégré pour le commerce. Elle participe en outre au dialogue sur les réformes commerciales régionales dans le contexte de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Le contact de la Banque mondiale est M. Wilfried Engelke (téléphone : 473-2062).

Prêts et dons de la Banque mondiale, 2000–06

(Millions de dollars EU)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Chiffres effectifs	Proj.	Proj. ³				
I. Projets¹ : décaissements de crédits	34,9	33,3	37,8	43,1	50,7	51,1	43,0
Projet national d'infrastructure rurale (3/90) ²	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,5	7,6
Promotion des exportations agricoles (7/92) ²	1,7	0,9	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Santé et nutrition (3/94) ²	2,2	3,6	3,7	0,1	0,0	0,0	0,0
Développement urbain III (4/99) ²	0,5	1,6	2,1	1,8	4,5	4,8	0,8
Adduction d'eau III (4/97) ²	3,9	3,4	1,3	8,4	15,4	16,6	0,8
Adduction d'eau et assainissement (12/78) ²	6,3	6,3	8,1	18,1	6,9	1,4	0,0
Promotion de l'investissement dans le secteur minier (6/96) ²	2,4	0,9	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Services agricoles SIL (F96) (4/96) ²	7,9	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Équité et amélioration des écoles (5/95) ²	4,9	3,1	7,5	1,9	0,0	0,0	0,0
Gestion de l'enseignement supérieur (11/95) ²	1,0	1,4	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Population & santé génésique (12/98) ²	1,5	4,2	3,0	1,3	2,6	0,0	0,0
Formation initiale des maîtres (7/98) ²	1,2	0,8	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Renforcement des capacités de prestation des services (12/99) ²	0,0	1,7	1,8	2,2	0,3	0,4	0,0
Éducation pour tous (7/01) ²	0,0	0,0	3,5	2,2	12,7	11,2	18,9
Programme d'appui aux communautés villageoises (2/99) ²	1,3	2,0	2,9	5,3	5,8	3,4	0,1
Projet multisectoriel de lutte contre le VIH/Sida (12/02) ²	0,0	0,0	0,0	1,7	1,3	6,1	8,3
Électrification rurale décentralisée (7/02) ²	0,0						
II. Opérations d'ajustement¹	0,4	0,0	49,3	0,4	0,0	0,0	0,0
SAC IV (07/01) ²	0,0	0,0	49,3	0,4	0,0	0,0	0,0
III. Portefeuille de projets de la SFI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
IV. Garanties de l'AMGI	0,0	51,5	39,4	17,5	15,7	0,0	0,0

¹ Clos.² Date d'approbation par le Conseil.³ Ne comprend pas d'estimations des crédits ou des dons que le Conseil devrait normalement approuver en 2006.

Guinée — Questions d'ordre statistique

1. Les données économiques et financières communiquées au FMI sont en général adéquates pour assurer le suivi des programmes et exercer la surveillance. Cependant, il serait indiqué d'améliorer la cohérence interne des données budgétaires, ainsi que leur concordance avec les comptes monétaires.
2. La Guinée participe au système général de diffusion des données (SGDD) et les métadonnées de ce pays ont été publiées pour la première fois le 12 décembre 2003 sur le tableau d'affichage des normes de diffusion des données (TAND). Toutefois, les métadonnées actuellement affichées ayant été établies en mars 2002, les projets d'amélioration, ainsi que les métadonnées, pour toutes les catégories de données doivent être mis à jour.
3. Le volume disponible des données de finances publiques détaillées a augmenté ces dernières années. Cependant, il subsiste de graves problèmes, surtout dans le domaine de l'établissement des statistiques du secteur réel et de la balance des paiements. Les changements apportés au système financier ces dernières années ont influé sur la qualité des données des banques créatrices de monnaie. Une loi sur les statistiques qui définit l'organisation institutionnelle de leur production à un niveau décentralisé a été approuvée en 1995. Toutefois, il ne semble pas que la Direction nationale de la statistique (DNS) et la commission technique, créées dans cette loi et chargées, respectivement, de coordonner les activités de production des données et de formuler des recommandations sur le programme statistique, aient amélioré la qualité des statistiques.

Statistiques du secteur réel

4. Les statistiques du secteur réel sont déficientes et incomplètes et ne sont pas publiées suffisamment à temps pour soutenir le processus d'élaboration de la politique économique. Seul l'indice des prix à la consommation (IPC) est publié régulièrement tous les mois (voir infra), car d'autres statistiques sont publiées moins fréquemment et de façon plus irrégulière et sont souvent peu fiables. Certaines de ces séries peuvent être consultées sur le site de la DNS⁴¹. Les études mensuelles sur la production minière, industrielle et agricole, sont produites avec de très longs délais. Les statistiques sur l'emploi et la population ne sont publiées que sur une base annuelle. Un programme visant à renforcer les comptes nationaux est actuellement lancé avec le concours technique d'AFRISTAT et de la Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ). On s'attend à ce que ces travaux permettent d'établir des matrices entrées-sorties sur une base annuelle.
5. L'IPC pour Conakry est diffusé chaque mois, avec un décalage d'un mois. Les prix à l'exportation sont estimés sur la base des informations communiquées directement par les sociétés minières, tandis que les prix à l'importation sont calculés à partir de la moyenne

⁴¹ Voir <http://www.afristat.org/ins-guinee/index.htm>.

pondérée des prix à l'exportation des partenaires commerciaux. Les taux de change sont communiqués toutes les semaines.

6. Des données additionnelles sur le secteur agricole sont publiées de façon sporadique sous la forme d'études de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il n'y a pas de données sur l'emploi ni sur les coûts de main-d'œuvre.

7. En mars 2000, une mission du Département des statistiques a formulé des recommandations détaillées sur les moyens d'améliorer les données du secteur réel. La mission a imputé les déficiences du système statistique principalement à l'absence de budget pour l'élaboration de statistiques à jour et au manque de formation des statisticiens. La Guinée a mis au point un plan d'action pour corriger ces lacunes, mais les ressources financières nécessaires pour exécuter nombre des mesures envisagées n'ont pas encore été trouvées.

Statistiques de la balance des paiements

8. Les autorités ont appliqué certaines des recommandations faites en mai 1995 par une mission de statistiques de la balance des paiements. En particulier, la couverture des données sur le commerce des services, les transferts privés et les flux de capitaux a été élargie au moyen d'une enquête annuelle auprès des prestataires de services et des grandes entreprises. Cependant, l'enquête n'est pas exhaustive et aucune sanction n'est prévue à l'encontre des non-répondants. En raison des difficultés éprouvées à établir des statistiques annuelles, il n'a pas encore été donné suite à la recommandation de la mission de produire des données trimestrielles.

9. Les statistiques du commerce des marchandises sont communiquées selon le Système harmonisé de classification douanière, déduction faite des importations des missions diplomatiques et du commerce de transit. Bien qu'elles soient présentées selon une méthode techniquement avancée, les données ne cadrent pas avec la réalité. Il se peut que la contrebande explique certaines des incohérences observées, car les frontières de la Guinée sont poreuses. Toutefois, il semble qu'il y ait des erreurs de compilation; par exemple, les statistiques font état d'importantes exportations de produits en aluminium, or, d'après le Ministère des mines et de l'énergie, ces produits ne sont pas fabriqués dans le pays. Aussi les données sont-elles sensiblement ajustées avant d'être publiées.

10. Par ailleurs, les déficiences des statistiques de la balance des paiements ont des répercussions sur celles de la comptabilité nationale. Les comptes nationaux reposent sur les statistiques commerciales qui incluent le commerce de transit et les importations des missions diplomatiques, ce qui conduit à surestimer l'ouverture de l'économie. Par contre, les estimations du commerce des services qui sont utilisées sont bien inférieures à celles établies à partir des enquêtes de la banque centrale. Les autorités ont demandé au Département des statistiques une assistance technique additionnelle dans le domaine des

statistiques de la balance des paiements. Le Département des statistiques n'a pas reçu de données mensuelles sur les réserves internationales depuis décembre 2002.

Statistiques de finances publiques

11. Le Ministère de l'économie et des finances établit tous les mois des données exhaustives sur les opérations budgétaires de l'administration centrale, sur la base encaissements-décaissements pour les recettes et sur les bases engagements et encaissements-décaissements pour les dépenses. Le Département Afrique reçoit les données provisoires dans un délai d'un mois. Les données budgétaires manquent souvent de cohérence interne. Les données sur les opérations consolidées de l'administration centrale proviennent du Trésor.

12. Le budget inclut la plupart des opérations de l'État, encore qu'un certain nombre de comptes «satellites» n'y soient pas directement intégrés. Par ailleurs, il existe des différences considérables entre la définition nationale des administrations publiques et celle du Manuel de statistiques de finances publiques. En outre, les fonds autonomes, comme le Fonds routier, ne sont que partiellement intégrés au budget. Dans le cas du Fonds routier, le fonds autonome le plus important, 100 % des ressources sont «engagées» par l'intermédiaire du budget et sont transférées du budget au Fonds. Les décaissements ont effectivement lieu à la discrétion du Fonds (dont le suivi est cependant assuré grâce à son compte à la banque centrale). Le produit de la taxe sur les combustibles n'est pas expressément affecté au Fonds routier, mais est versé au budget général avant de lui être transféré.

13. Les dernières données publiées dans le GFS Yearbook pour la Guinée portent sur 1999 et sont présentées uniquement sur la base encaissements-décaissements. La Guinée ne transmet pas de statistiques de finances publiques aux fins de leur publication dans International Financial Statistics (IFS).

Statistiques monétaires

14. Des données mensuelles sur les opérations des autorités monétaires et des banques créatrices de monnaie, ainsi que sur les taux d'intérêt, sont communiquées dans un délai d'un mois au Département Afrique, mais non dans le même délai au Département des statistiques. Les statistiques monétaires ne reflètent pas entièrement les changements apportés au système financier ces dernières années, y compris la liquidation et la restructuration d'un certain nombre de banques, à cause de problèmes de collecte des données, de classification des instruments et de sectorisation des activités économiques. Les autorités ont fait des progrès tangibles dans la mise en œuvre des recommandations d'une mission du Département des statistiques qui s'est rendue à Conakry en 2000, mais davantage de travaux sont nécessaires pour mettre à jour et, de façon générale, renforcer les méthodes de communication des données des banques créatrices de monnaie, y compris celles qui concernent la classification des prêts improductifs.

15. Au début de 2001, les autorités ont commencé à communiquer régulièrement au Département des statistiques des données monétaires aux fins de leur publication dans IFS. Après un passage difficile en 2003, elles transmettent plus fréquemment, sur une base qui, cependant, n'est pas mensuelle, de telles données pour publication dans IFS. Les dernières données publiées dans IFS portaient sur juin 2005.

Guinée — Tableau des principaux indicateurs nécessaires à l'exercice de surveillance
(Au 14 octobre 2005)

	Date de la dernière observation	Date de réception des données	Périodicité des données ⁶	Périodicité de communication ⁶	Périodicité de publication ⁶
Taux de change	12/10/05	12/10/05	H	H	H
Avoirs internationaux de réserve et engagements au titre des réserves des autorités monétaires ¹	30/09/05	12/10/05	M	M	M
Base monétaire	30/09/05	12/10/05	M	M	M
Masse monétaire au sens large	30/09/05	12/10/05	M	M	M
Bilan de la banque centrale	30/09/05	12/10/05	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	30/09/05	12/10/05	M	M	M
Taux d'intérêt ²	31/08/05	30/09/05	M	M	M
Indice des prix à la consommation	31/08/05	30/09/05	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	ND	---	---	---	---
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	31/08/05	30/09/05	M	M	M
Stocks de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	2004	31/08/05	A	A	A
Solde extérieur courant	2004	31/08/05	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	2004	31/08/05	A	A	A
PIB/PNB	2004	31/08/05	A	A	A
Dette extérieure brute	30/06/05	31/08/05	T	T	T

¹Y compris les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés de charges, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

²Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), non disponible (ND).

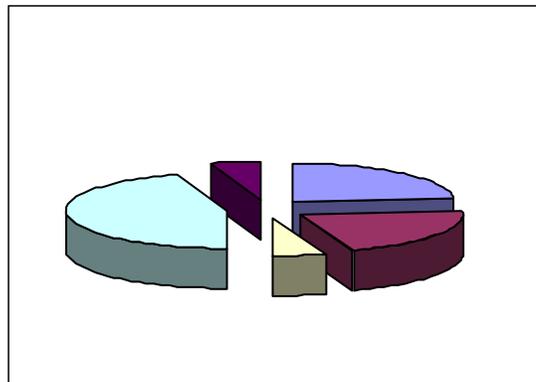
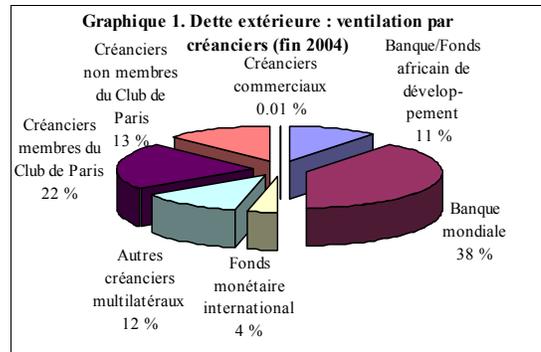
Guinée — Analyse de la viabilité de la dette¹

1. La présente annexe évalue la dynamique de la dette extérieure publique de la Guinée en utilisant le cadre d'analyse de la viabilité de la dette (AVD) mis au point pour les pays à faible revenu (AVD—PFR) par les services du FMI et de la Banque mondiale. La principale conclusion de cette évaluation est que la Guinée est surendettée et que, lorsqu'elle franchira le point d'achèvement prévu par l'initiative renforcée en faveur des PPTE (en principe au début de 2007), elle risque fort de le rester à moyen terme selon le scénario de référence. D'après de premiers résultats de l'AVD du secteur public, la dette intérieure constitue un risque supplémentaire de surendettement.

Contexte

2. La Guinée a atteint le point de décision prévu par l'initiative renforcée en faveur des PPTE en décembre 2000, présentant alors les conditions requises pour obtenir un allègement de dette de 545 millions de dollars (en termes de VAN). Les principaux créanciers, dont le FMI et l'IDA, ont contribué à l'allègement intérimaire jusqu'au début de 2003, époque où le programme FRPC s'est enlisé. Seuls l'IDA, l'Union européenne et deux créanciers membres du Club de Paris, ont poursuivi leur contribution à cet allègement. En conséquence, la Guinée a éprouvé des difficultés à assurer le service de sa dette extérieure au cours de la période. À la fin de 2004, les arriérés extérieurs accumulés envers les créanciers multilatéraux et bilatéraux se chiffraient au total à 62,4 millions de dollars (environ 2,0 % du PIB). L'allègement de dette au titre de l'initiative PPTE reprendra nécessairement une fois atteint le point d'achèvement.

3. **La dette extérieure publique ou garantie par l'État à la fin de 2004 est estimée à 3.270 millions de dollars.** Sur ce montant, 65 % sont dus à des créanciers multilatéraux (dont les trois quarts à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement) et 22 % à des créanciers du Club de Paris, le reste étant détenu par des créanciers non membres du Club de Paris et les créanciers commerciaux. Comme dans la plupart des PPTE, la dette extérieure de la Guinée est, du fait des monnaies qui la composent, sensible aux variations du dollar par rapport aux grandes devises internationales. Cette dette étant libellée à hauteur de plus de 70 % en euros, en yen et en DTS (graphique 2), la dépréciation du dollar par rapport à ces devises en a accru la valeur en cette monnaie (les autres facteurs qui ont contribué à la hausse du ratio VAN de la dette extérieure/exportations sont exposés en détail à l'encadré 2).



¹ Préparée par les services de la Banque mondiale et du FMI.

Analyse de la viabilité de la dette extérieure (2005–25)

4. L'une des principales caractéristiques du cadre d'AVD–PFR est qu'il permet de comparer des indicateurs du poids de la dette avec des seuils indicatifs subordonnés à l'adoption de réformes.

Ces seuils découlent de la conclusion empirique que la capacité des pays à faible revenu à assurer le service de leur dette est en

général d'autant plus forte que leurs politiques et institutions sont saines². Le ratio VAN de la dette/exportations à la fin de 2004 est estimé à 191,5 %, soit nettement au-dessus du seuil indicatif subordonné à l'adoption de réformes. On estime également dans le scénario de référence que ce ratio tomberait en deçà du seuil de 100 % en 2015. Les ratios de la VAN de la dette au PIB et aux recettes dépassent eux aussi les seuils subordonnés à l'adoption de réformes du scénario de référence avant de tomber en deçà de ces seuils à moyen terme (tableau 1). Le ratio du service de la dette extérieure passe rapidement en deçà du seuil pertinent après le point d'achèvement, une fois qu'est totalement réengagé l'allègement de dette prévu par l'initiative en faveur des PPTE.

Tableau 1. Indicateurs du poids de la dette extérieure subordonnés à l'adoption de réformes

	Seuils 1/	Ratios pour la Guinée	
		2004	2007–25
<i>Ratio (en pourcentage) VAN de la dette/ :</i>			
Exportations	100	192	97.0
PIB	30	40	28
Recettes	200	382.0	208
<i>Ratio (en pourcentage) service de la dette/ :</i>			
Exportations	15	21.0	7
Recettes 3/	20	42	5

1/ Seuils indicatifs utilisés dans le cadre d'analyse de la viabilité de la dette (AVD) d'un pays à faible revenu dont les résultats en matière de réformes sont médiocres.
La qualité des politiques et des institutions est mesurée par la Banque mondiale (EPIN).
2/ Moyenne simple.
3/ Hors dons.

5. **Le cadre macroéconomique de référence de la présente évaluation** suppose que des politiques macroéconomiques saines et des réformes structurelles sont appliquées de manière continue dans le contexte du programme de référence, qu'un programme appuyé par la FRPC est adopté au milieu de 2006, que le point d'achèvement est atteint au début de 2007 et qu'aucun choc exogène majeur ni retournement profond des politiques suivies ne se produit après 2007. Ce scénario repose sur le cadre macroéconomique des autorités pour 2005-08 examiné avec les services du FMI à l'occasion des consultations de 2005 au titre de l'article IV et des hypothèses macroéconomiques prudentes après 2008 (encadré 1). Il suppose également que tous les nouveaux emprunts sont contractés à des conditions concessionnelles.

6. **Les indicateurs du poids de la dette de la Guinée sont sensibles aux chocs exogènes et aux retournements de politiques.** D'après l'analyse de sensibilité, les indicateurs du scénario de référence sont les plus vulnérables aux chocs exogènes sur la croissance des exportations et à une dépréciation ponctuelle du franc guinéen par rapport au dollar. Les ratios de la dette enregistrent une hausse significative et reviennent plus

² Voir IDA et FMI, «Cadre opérationnel d'évaluation de la viabilité de la dette dans les pays à faible revenu — Considérations supplémentaires» (IDA/R2005-0056), avril 2005.

lentement vers les seuils assujettis à l'adoption de réformes lorsque les exportations subissent un choc d'un écart type pendant deux ans et une dépréciation ponctuelle du taux de change par rapport au dollar (voir les tests de résistance extrêmes au graphique 3). Le risque de surendettement s'aggrave fortement dans un scénario où les principales variables macroéconomiques conservent leur valeur historique. Les ratios de la dette extérieure de la Guinée suivraient une tendance constamment orientée à la hausse si les principales variables économiques restaient à leur moyenne historique à partir de 2005³.

Encadré 1. Guinée — Hypothèses macroéconomiques retenues pour l'AVD

Le PIB réel devrait augmenter de 3,0 % en 2005 et d'un taux annuel moyen de 5,5 % en 2006-10 et de 5 % en 2011-2025. On s'attend à une croissance supérieure à la tendance historique en 2006-08 du fait de l'application de meilleures politiques macroéconomiques, d'un rebond de l'activité dans le secteur minier et d'une amélioration des infrastructures publiques.

La hausse moyenne des prix à la consommation, qui était de 17,5 % en 2004, devrait atteindre 30,7 % en 2005 sous l'effet principalement de la dépréciation du franc guinéen et de la hausse des cours du pétrole. On s'attend à ce que, par la suite, elle tombe en moyenne à 9,6 % en 2006-08 et à 5,0 % pendant le reste de la période de projection en raison de l'engagement des autorités de resserrer leur politique monétaire accommodante. Après la libéralisation du marché des changes en mars 2005, le franc guinéen a perdu près d'un tiers de sa valeur nominale par rapport au dollar. En 2005, la dépréciation nominale totale devrait atteindre 38 %, en termes de devises, et rester égale au différentiel d'inflation prévu entre la Guinée et ses principaux partenaires commerciaux.

D'après les projections, la croissance des **exportations** sera, en moyenne, de l'ordre de 7,2 % en 2005-10 et de 8,2 % en 2011-25 et, selon les prévisions, le **déficit extérieur courant**, hors transferts officiels, passera de 5,8 % du PIB en 2004 à 4,6 % en 2005 et à 2,5 %, en moyenne, en 2006-25.

La politique budgétaire devrait rester rigoureuse, conformément à l'actuel programme de référence et à au programme appuyé par la FRPC qui pourrait être amorcé au milieu de 2006. On s'attend à ce que le ratio recettes budgétaires/PIB, qui était en moyenne de 11,0 % en 1995-04, passe à environ 13 % en 2005, 13,2 % en 2006-08, 14,7 % en 2009-15 et 17,2 % en 2016-25. Cette hausse tient aux mesures envisagées pour renforcer l'administration des douanes et de l'impôt, éliminer les exemptions ponctuelles d'impôts ou de droits de douane et consolider la mise en œuvre du nouveau barème douanier adopté au début de 2005. D'après les projections, l'excédent primaire devrait revenir de 3,8 % du PIB en moyenne en 2006-08 à 2,9 % en 2016-25.

Nouveaux emprunts, l'écart de financement est comblé essentiellement par des ressources concessionnelles, en provenance surtout de l'IDA.

7. Dans un scénario de remplacement qui simule un éventuel allègement de dette par le G-8, le risque de surendettement est fortement réduit au point d'achèvement anticipé (graphique 3, scénario IADM). La proposition du G-8 prévoit une réduction de l'encours de la dette envers l'IDA, le FMI et la Banque africaine de développement à la fin de 2004 pour tous les PPTE qui auront atteint ou atteindront le point d'achèvement. La simulation d'un tel allègement en 2007 abaisse de moitié en moyenne les ratios d'endettement extérieur de la Guinée, qui demeurent en deçà des seuils assujettis à l'adoption de réformes pendant toute la période de projection. **D'après l'analyse, il importe que les autorités continuent d'appliquer les réformes avec détermination pour parvenir à une croissance durable, atteindre le point d'achèvement et éventuellement profiter d'un allègement de dette du G-8.**

³ Les valeurs historiques sont calculées sur la période 1998-04.

Encadré 2. Mise à jour de l'AVD–PPTE et comparaison avec le cadre d'AVD–PFR

Le présent encadré met à jour l'AVD présentée dans le document sur le point de décision de la Guinée (EBS/00/243, 1/12/2000) en utilisant la méthodologie PPTE. Les paramètres sur les nouveaux emprunts et les taux de change et d'escompte à la fin de 2004 et les données sur les exportations sont mises à jour, tandis que les simulations de l'allègement de dette prévu au titre de l'initiative PPTE effectuées au point de décision sont reformulées de façon à tenir compte de l'interruption de l'allègement pendant la période intérimaire et de l'accumulation d'arriérés.

La VAN de la dette à la fin de 2004, une fois pris par hypothèse le versement total de l'aide prévue au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE, est estimée à 1.521 \$, contre les 1.293 \$ anticipés dans le document sur le point de décision. Bien qu'inférieurs aux projections au point de décision, les nouveaux emprunts ont contribué à l'augmentation de la VAN de la dette extérieure. La chute du dollar par rapport aux grandes monnaies internationales et la baisse des taux d'escompte ont aussi joué un rôle. Le ratio VAN de la dette extérieure/exportations à la fin de 2004 est estimé à 189 %, soit une hausse de près de 40 points par rapport aux projections au point de décision. La croissance des exportations entre le point de décision et la fin de 2004 a été nettement inférieure aux anticipations. Cependant, elle a contribué à une faible baisse du ratio, mais qui était loin d'être suffisante pour neutraliser la hausse due aux nouveaux emprunts et aux variations des taux de change et d'escompte.

Guinée — Variation du ratio VAN de la dette/exportations du point de décision à la fin de 2004 1/

	Variation anticipée du ratio de la fin de 1999 à la fin de 2004 2/	Variation non anticipée du ratio à la fin de 2004		Variation totale du ratio	
<i>Points de pourcentage</i>					
Ratio à la fin de 1999	150,0			150,0	
Ratio à la fin de 2004		118,6	2/		
Facteurs ayant contribué à la variation					
Nouveaux emprunts (2000–04)	14,0	-4,3		9,7	
Croissance des exportations (2000–04)	-53,6	49,4		-4,1	
Variations des paramètres		25,3		25,3	
<i>Dont celles dues aux variations :</i>					
des taux d'escompte		11,7		11,7	
des taux de change		13,6		13,6	
Autres facteurs 3/		8,4		8,4	
Ratio à la fin de 2004	118,6	189,0	4/	189,0	4/

Source : estimations des services du FMI.

1/ Tous les chiffres supposent un allègement de dette complet au titre de l'initiative en faveur des PPTE.

2/ Données de la fin de 1999 et projections à la date du point de décision.

3/ Accumulation d'arriérés, modification de l'allègement de dette prévu au titre de l'initiative PPTE simulé au point de décision et révision des données historiques sur les exportations.

4/ Sur la base des taux d'escompte et de change et de l'encours effectif de la dette à la fin de 2003, ainsi que de la moyenne des données des trois années précédentes sur les exportations de biens et de services.

L'emploi de la méthodologie PPTE pour mettre à jour l'AVD au point de décision permet de calculer pour la fin de 2004 un ratio (189 %) légèrement inférieur à celui obtenu avec le nouveau cadre d'AVD–PFR (192 %). Cet écart tient à un certain nombre de différences méthodologiques, le cadre d'AVD–PFR utilisant : i) les exportations annuelles au lieu d'une moyenne rétrospective sur trois ans, ii) les projections de taux de change des Perspectives de l'économie mondiale pour prévoir les flux de service de la dette au lieu des taux de change de la fin de 2004 et iii) un taux d'escompte unique de 5 % pour calculer la VAN de la dette au lieu de taux d'escompte par monnaie.

Dans le cas de la Guinée, l'écart dû à la variation des taux de change utilisée pour prévoir les futurs flux de dette entraîne une hausse des ratios d'endettement supérieure aux variations compensatrices des taux d'escompte et des exportations employés dans les deux méthodes.

Analyse de la viabilité de la dette du secteur public (2005-25)

8. **En Guinée, le déficit budgétaire de l'administration centrale (base engagements, dons inclus) a été en moyenne de 6,3 % du PIB au cours de la période 1994–2004.** Par suite de dérapages de la politique budgétaire, il s'est dégradé régulièrement, passant de 5,3 % du PIB en 1999 à 8,9 % à la fin de 2003. Les déséquilibres tiennent à ce que les dépenses militaires, les charges d'intérêts au titre de la dette intérieure et les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures ont été plus élevées que prévu dans le budget. Au cours de la période, les dépenses se sont chiffrées en moyenne à 17,2 % du PIB et les recettes (dons inclus) à 13,7 %, de sorte que le déficit primaire et la dette intérieure ont augmenté.

9. **À la fin de 2004, la dette intérieure de l'État représentait environ 22 % du PIB;** elle était composée d'avances de la banque centrale (15 %), de bons du Trésor détenus par les banques commerciales (4 %) et d'arriérés accumulés envers le secteur privé (3 %). Un volume considérable de créances d'entreprises publiques et du secteur privé non financier sur l'État attendait d'être certifié par des vérificateurs externes. Cette catégorie de créances n'est pas saisie dans les données utilisées dans la présente analyse¹. Dans le contexte de l'actuel programme de référence, les autorités ont entrepris d'en dresser un état et ont l'intention de les vérifier d'ici à la fin de décembre 2005.

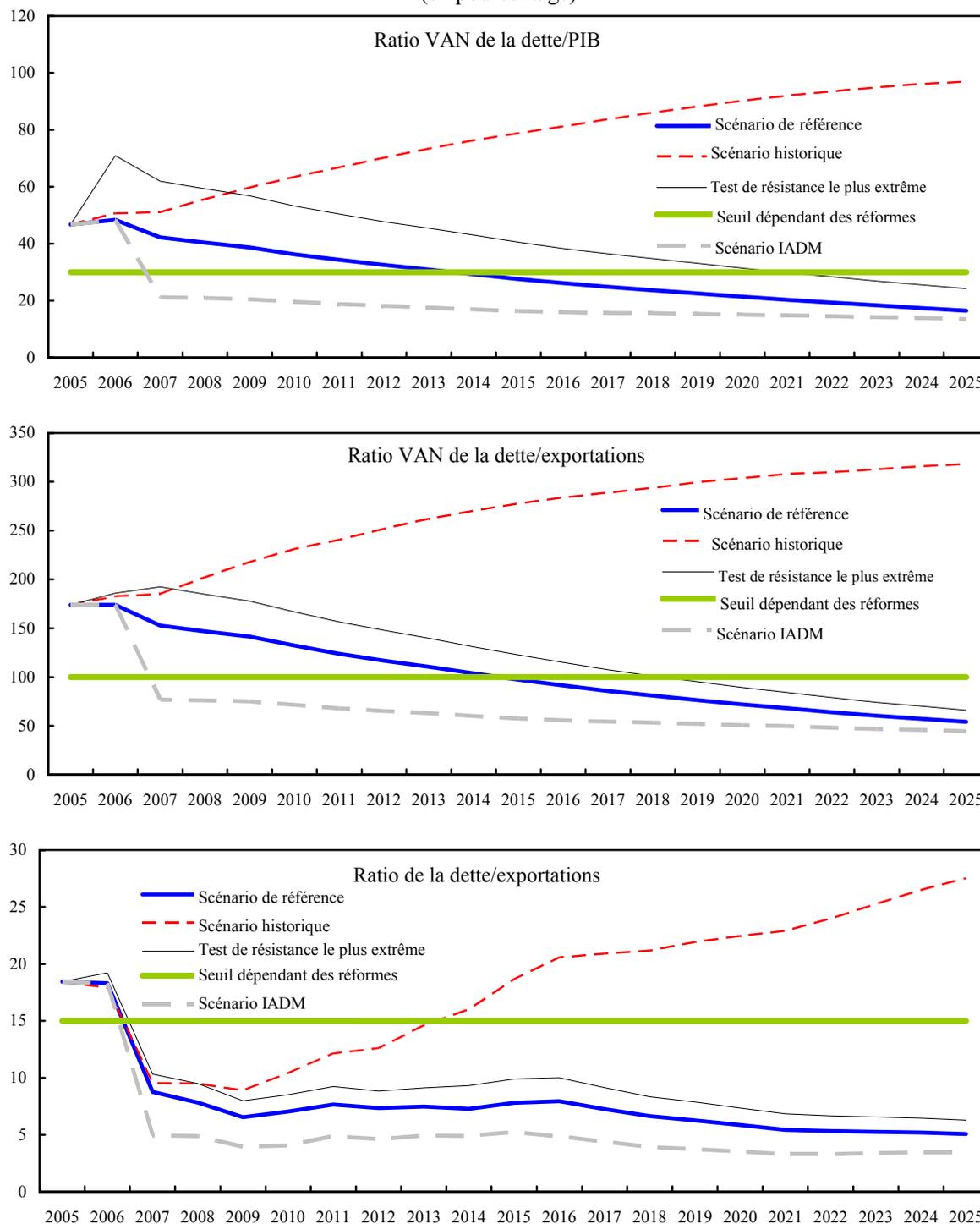
10. **L'un des principaux objectifs du scénario macroéconomique de référence est d'accroître les recettes publiques tout en limitant les dépenses.** On espère que l'ajustement budgétaire qui en résultera permettra à terme de réduire les besoins d'emprunt du secteur public. En conséquence, l'encours de la dette intérieure est censé diminuer et tomber à 7 % du PIB à la fin de la période de projection. Sous l'effet de cette diminution et d'une forte croissance des recettes, la dette du secteur public sera réduite. Il convient cependant de souligner qu'à 577 % et 134 %, respectivement, en 2005, les ratios de la VAN de la dette du secteur public aux recettes budgétaires et de la VAN de la dette publique au PIB sont très élevés au départ (tableau 4).

11. **Comme l'analyse de la viabilité de la dette extérieure, l'analyse de sensibilité indique une forte progression du risque d'endettement à moyen terme.** Dans le scénario ne prévoyant aucune réforme, qui maintient le solde primaire à son niveau de 2004, tous les indicateurs du poids de la dette augmentent sensiblement par rapport au scénario de référence. Par exemple, le ratio VAN de la dette publique/recettes progresse en moyenne de 130 points environ. Une dépréciation réelle ponctuelle de 30 % du franc provoquerait elle aussi une hausse significative des indicateurs du poids de la dette (les tests de résistance les plus extrêmes figurent au graphique 4).

12. **Les résultats de l'AVD du secteur public font ressortir l'importance de la gestion de la dette publique, surtout en ce qui concerne la limitation des emprunts à la banque centrale et l'accumulation d'arriérés intérieurs envers le secteur privé.**

¹ Dans l'un des tests de résistance du cadre d'AVD–PFR, on suppose une augmentation des flux générateurs de dette égale à 10 % du PIB en 2006, qui pourrait correspondre approximativement à la dette intérieure non certifiée.

Graphique 3. Guinée — Indicateurs de la dette contractée et garantie par l'État selon divers scénarios, 2005–2025 (en pourcentage)



Source : projections et simulations des services du FMI.

Tableau 2. Guinée — Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario d'ajustement, 2002-25 1/ (En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs	Moyenne historique 6/	Écart type 6/	Projections										
				2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010-10 Moyenne	2015	2025	
Dette extérieure (nominale) 1/	82,4			97,4	99,5	93,3	87,4	81,7	75,3	89,1	54,1	30,3		
dont : dette contractée ou garantie par l'État (DCGE)	82,4			97,4	99,5	93,3	87,4	81,7	75,3	89,1	54,1	30,3		
Variation de la dette extérieure	-10,2			15,1	2,1	-6,2	-5,9	-5,6	-6,4		-3,7	-1,8		
Flux générateurs de dette nette recensés	-6,0			-3,4	-5,2	-5,6	-4,1	-4,1	-4,1		-1,7	0,1		
Déficit courant hors intérêts	4,2	4,3	1,7	2,3	2,7	2,5	1,7	2,0	2,0	2,2	2,4	2,8		
Balance des biens et services	4,1			2,6	3,1	2,1	1,4	1,8	1,9		2,3	2,6		
Exportations	20,8			26,9	27,8	27,6	27,5	27,4	27,4	27,4	28,4	30,5		
Importations	24,8			29,5	30,8	29,8	28,9	29,2	29,4		30,7	33,1		
Transferts courants nets (entrées=)	-0,1	-0,4	0,7	-0,3	-0,3	0,1	0,0	-0,1	-0,3		-0,1	0,0		
Autres flux courants (entrées nettes=)	0,2			-0,1	-0,1	0,2	0,3	0,4	0,4		0,3	0,1		
Investissement direct étranger, net (entrées=)	-3,6	-0,7	1,8	-4,2	-4,4	-3,9	-2,8	-2,3	-2,6		-2,0	-1,6		
Déterminants endogènes de la dette 2/	-6,6			-1,5	-3,5	-4,2	-4,4	-3,8	-3,6		-2,1	-1,1		
Contribution du taux d'intérêt nominal	1,3			1,5	1,4	0,8	0,8	0,7	0,6		0,5	0,4		
Contribution de la croissance du PIB réel	-2,3			-3,0	-4,9	-5,0	-5,3	-4,5	-4,2		-2,7	-1,5		
Contribution des variations de prix et du taux de change	-5,7				
Résidu (3-4) 3/	-4,2			18,5	7,3	-0,6	-0,3	-1,5	-2,3		-2,0	-1,9		
dont : financement exceptionnel	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0		
VAN de la dette extérieure 4/	39,7			46,8	48,3	42,2	40,4	38,7	36,3	42,1	27,6	16,5		
En pourcentage des exportations	191,5			173,9	174,1	152,7	146,8	141,3	132,2	153,5	97,4	54,1		
VAN de la DCGE	39,7			46,8	48,3	42,2	40,4	38,7	36,3	42,1	27,6	16,5		
En pourcentage des exportations	191,5			173,9	174,1	152,7	146,8	141,3	132,2	153,5	97,4	54,1		
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	21,0			18,4	18,3	8,8	7,8	6,6	7,0	11,2	7,8	5,1		
Ratio service de la DCGE/exportations (en pourcentage)	21,0			18,4	18,3	8,8	7,8	6,6	7,0	11,2	7,8	5,1		
Besoin total de financement brut (milliards de dollars EU)	0,2			0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,4		
Déficit du compte courant (hors intérêts) stabilisant le ratio de la dette	14,4			-12,8	0,6	8,7	7,6	7,7	8,5	3,4	6,1	4,6		
Principales hypothèses macroéconomiques														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	2,7	3,3	1,4	3,0	5,0	5,4	6,1	5,5	5,5	5,1	5,0	5,0		
Déflateur du PIB exprimé en dollars EU (variation en %)	6,5	-2,2	8,9	-19,2	-5,9	2,8	2,4	2,7	3,4	-2,3	2,3	1,9		
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	1,6	1,4	0,3	1,5	1,4	0,9	1,0	0,8	0,8	1,1	1,0	1,4		
Croissance des exp. de biens et serv. (expr. en dollars EU, en %)	2,8	1,6	4,5	7,9	1,9	7,9	8,1	7,9	9,3	7,2	7,9	7,1		
Croissance des imp. de biens et serv. (expr. en dollars EU, en %)	7,1	2,1	6,8	-1,0	3,1	4,7	5,4	9,5	9,8	5,3	8,4	7,5		
Élément de don des nouveaux emprunts du secteur pub. (en %)	29,2	22,8	33,1	38,6	39,0	45,0	34,6	38,8	36,3		
Pour mémoire :														
PIB nominal (milliards de dollars EU)	4,0			3,3	3,3	3,5	3,8	4,2	4,5		6,5	13,4		

Source : simulations des services du FMI.

1/ Comprend la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Correspond au ratio de la dette de la période précédente multiplié par $[r - g - \phi(1+r-g)]/(1+r-g+\phi)$, où r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du PIB réel et ϕ = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars EU.

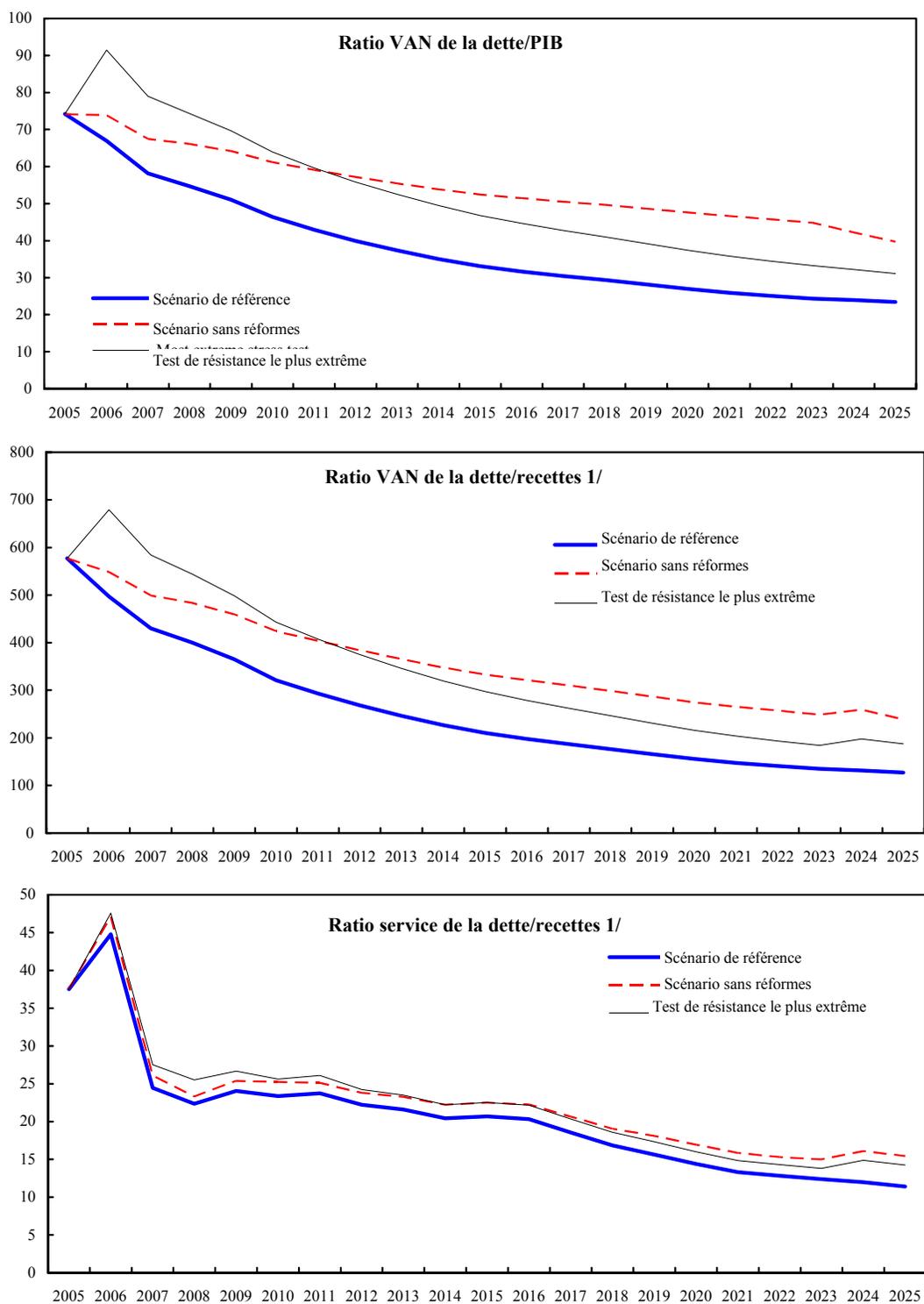
3/ Comprend les financements exceptionnels (à savoir les variations d'arriérés et les allègements de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les réévaluations. Pour les projections, comprend aussi les contributions des variations de prix.

4/ Par hypothèse, la VAN de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur nominale.

5/ Paiements d'intérêts de l'année en cours divisés par l'encours de la dette de l'année précédente.

6/ Sous réserve que les données soient disponibles, les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années.

Graphique 4. Guinée — Indicateurs de la dette publique selon divers scénarios, 2005–25



Source : projections et simulations des services du FMI.

1/ Dons inclus.

Tableau 4. Guinée — Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario d'ajustement, 2002–25
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs					Estimations					Projections				
	2004	Moyenne historique S/	Écart type S/	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2005–10 Average	2015	2025			
Dette du secteur public 1/	114,4			133,8	119,5	109,7	102,2	94,5	85,9	2005–10 Average	59,9	37,4			
dont : dette en devises	95,2			117,0	104,3	96,1	89,9	84,0	77,3		55,3	31,4			
Variation de la dette du secteur public	-0,7			19,4	-14,3	-9,8	-7,5	-7,7	-8,6		-4,0	-1,3			
Flux créateurs d'endettement identifiés	2,3			21,6	-16,2	-13,0	-10,3	-9,3	-9,2		-4,2	0,9			
Déficit primaire	2,4	2,0	1,4	-1,4	-1,9	-1,2	-1,1	-1,0	-1,1	-1,3	-0,3	2,8			
Recettes et dons	11,4			12,9	13,5	13,5	13,7	14,0	14,4		15,8	16,6			
dont : dons	1,0			0,8	0,7	0,2	0,2	0,2	0,2		0,2	0,1			
Dépenses primaires (hors intérêts)	13,8			11,5	11,6	12,4	12,5	13,0	13,4		15,5	19,4			
Dynamique automatique de la dette 2/	0,5			23,4	-13,9	-9,7	-7,3	-6,6	-6,7		-3,3	-1,8			
Contribution de l'écart taux d'intérêt / croissance 3/	-6,3			-6,8	-7,9	-7,2	-7,0	-6,1	-5,7		-3,2	-1,8			
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-3,3			-3,5	-1,6	-1,1	-0,6	-0,7	-0,7		-0,1	0,0			
contribution de la croissance du PIB réel	-3,0			-3,3	-6,3	-6,1	-6,3	-5,4	-5,0		-3,0	-1,9			
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	6,8			30,2	-6,0	-2,4	-0,3	-0,5	-1,1		-3,0	-1,9			
Autres flux créateurs d'endettement identifiés	-0,6			-0,5	-0,4	-2,2	-1,9	-1,7	-1,4		-0,6	0,0			
Recettes des privatisations (négatives)	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0			
Comptabilisation d'engagements implicites ou conditionnels	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0			
Allègements de dette (PPTe et autres)	-0,5			-0,5	-0,4	-2,2	-1,9	-1,7	-1,4		-0,6	0,0			
Autres (préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0			
Différence, variation d'avoirs comprise	-3,0			-2,2	1,8	3,2	2,8	1,6	0,5		0,2	-2,3			
VAN de la dette du secteur public	66,5			74,2	66,9	58,1	54,7	51,0	46,4		33,1	23,4			
dont : dette en devises	47,3			57,4	51,7	44,5	42,5	40,5	37,8		28,5	17,5			
dette extérieure	44,7			55,1	49,6	42,6	40,8	39,1	36,6		27,9	16,6			
VAN des engagements conditionnels			
(non compris dans la dette du secteur public)			
Besoin de financement brut 2/	8,9			4,3	4,9	2,4	2,2	2,6	2,5		3,2	3,1			
Ratio VAN de la dette du secteur public/recettes (en pourcentage) 3/	582,8			577,1	496,8	429,8	400,0	365,1	321,3		210,1	140,8			
dont : dette extérieure	391,5			428,2	368,5	315,1	298,2	279,7	253,6		177,1	100,1			
Ratio service de la dette/recettes (en pourcentage) 3/ 4/	48,3			37,5	44,8	24,5	22,4	24,1	23,4		20,7	11,4			
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	3,0			-20,7	12,5	8,6	6,4	6,7	7,6		3,7	4,1			
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	2,7	3,7	1,4	3,0	5,0	5,4	6,1	5,5	5,5	5,1	5,0	5,0			
Taux d'intérêt moyen nominal sur la dette extérieure (en pourcentage)	2,0	0,3	0,7	2,2	1,5	1,0	1,1	1,0	0,9	1,3	1,1	1,6			
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette en monnaie nationale (en pourcentage)	-13,0	-8,1	3,9	-17,1	-6,3	-0,9	1,5	1,5	1,5	-3,3	7,4	2,8			
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette en monnaie nationale (en pourcentage)	7,6	6,6	11,1	32,8	-5,4	-2,5	-0,3	-0,6	-1,3	4,6	-0,3	0,1			
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette en monnaie nationale (en pourcentage)	21,7	6,7	6,5	28,4	12,9	6,7	4,4	4,7	5,5	10,4	4,4	3,9			
Croissance de la dépense réelle primaire															
(corrégée du déflateur du PIB, en pourcentage)	-18,0	1,7	13,0	-13,9	5,9	12,3	7,6	9,5	8,5	5,0	7,4	7,0			

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ La dette du secteur public s'entend de la dette brute de l'administration centrale et du secteur public non financier.

2/ Par définition, la somme du déficit primaire, du service de la dette et de l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Recettes, dons inclus.

4/ Le service de la dette correspond par définition à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et à long terme.

5/ Sous réserve que des données soient disponibles, les moyennes historiques et les écarts-types sont généralement calculés sur les 10 dernières années.

6/ Le taux d'intérêt nominal implicite sur la dette intérieure diffère du taux nominal effectif du fait que qu'il est calculé sur la base de l'encours total de la dette envers la banque centrale, les banques commerciales et le secteur non financier privé, qui est plus élevé que l'encours de la dette intérieure dont le service est effectivement assuré.

Tableau 5. Guinée — Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2005–25

	Estimations					Projections				
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2015	2020	2025	
Ratio dette en VAN/PIB										
Scénario de référence	74	67	58	55	51	46	33	23	23	
A. Autres scénarios										
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire correspondent aux moyennes historiques.	74	71	66	66	65	63	56	44	44	
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2004.	78	74	67	66	64	61	52	40	40	
A3. La croissance est du PIB est plus faible en permanence. 1/	74	67	59	55	52	48	36	30	30	
B. Tests bornés										
B1. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07.	74	69	63	60	56	52	40	32	32	
B2. Le solde primaire correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07.	74	72	67	62	58	52	37	25	25	
B3. Combinaison de B1 et B2 avec des chocs d'un demi-écart type	74	72	68	64	59	54	38	26	26	
B4. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2006.	74	91	79	74	70	64	47	31	31	
B5. Augmentation de 10 % du PIB associée aux autres flux créateurs d'endettement en 2006	74	76	66	62	57	52	37	25	25	
Ratio dette en VAN/recettes 2/										
Scénario de référence	577	497	430	400	365	321	210	127	127	
A. Autres scénarios										
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire correspondent aux moyennes historiques.	577	529	488	483	465	435	352	261	261	
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2004.	603	548	499	484	459	424	333	239	239	
A3. La croissance est du PIB est plus faible en permanence. 1/	577	499	434	406	373	330	229	183	183	
B. Tests bornés										
B1. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07.	577	512	462	435	402	359	253	194	194	
B2. Le solde primaire correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07.	577	533	493	454	412	362	234	151	151	
B3. Combinaison de B1 et B2 avec des chocs d'un demi-écart type	577	538	503	465	422	371	241	154	154	
B4. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2006.	577	679	584	544	498	443	297	187	187	
B5. Augmentation de 10 % du PIB associée aux autres flux créateurs d'endettement en 2006	577	566	490	452	410	360	234	151	151	
Ratio service de la dette/recettes 2/										
Scénario de référence	38	45	24	22	24	23	21	11	11	
A. Autres scénarios										
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire correspondent aux moyennes historiques.	47	46	26	24	27	27	25	19	19	
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2004.	47	47	26	23	25	25	23	15	15	
A3. La croissance est du PIB est plus faible en permanence. 1/	47	45	25	23	24	24	21	14	14	
B. Tests bornés										
B1. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07.	47	46	26	24	26	25	22	14	14	
B2. Le solde primaire correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07.	47	45	26	23	25	24	21	13	13	
B3. Combinaison de B1 et B2 avec des chocs d'un demi-écart type	47	46	26	24	26	25	22	14	14	
B4. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2006.	47	48	28	25	27	26	23	14	14	
B5. Augmentation de 10 % du PIB associée aux autres flux créateurs d'endettement en 2006	47	45	27	23	25	24	21	13	13	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.

1/ Par hypothèse, la croissance du PIB réel correspond au niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de 20 (la durée de la période de projection).

2/ Les recettes englobent les dons.

Déclaration du représentant des services du FMI
23 décembre 2005

1. La présente déclaration fait état des informations disponibles depuis la publication du rapport des services du FMI relatif aux consultations de 2005 au titre de l'article IV et au programme de référence. Ces informations ne modifient pas l'orientation générale de l'évaluation des services du FMI.

2. **Bien que la Guinée ait respecté la plupart des critères quantitatifs et des repères structurels prévus dans le programme de référence pour la fin de septembre 2005, l'inflation demeure forte et des dérapages dans l'application des politiques ont récemment été constatés.** Malgré le recul de l'inflation ces derniers mois, l'objectif que les autorités se sont assigné pour la fin de l'année sera sans doute largement dépassé. Le taux mensuel d'inflation est progressivement revenu du pic de 6 % en juin 2005 à 0,8 % en novembre; cependant, sur 12 mois, il devrait atteindre près de 29 % à la fin de 2005, contre un objectif de 19 % dans le programme de référence. Selon de récents indicateurs, la croissance du PIB réel et les résultats de la balance des paiements en 2005 continuent de cadrer avec les anticipations formulées par les services du FMI dans leur rapport.

3. **À l'exception d'un seul, les objectifs indicatifs chiffrés fixés dans le programme de référence pour la fin de septembre 2005 ont été atteints (tableau 1) :**

- Le solde budgétaire primaire s'est amélioré et est passé à un excédent de 2,9 % du PIB au cours des neuf premiers mois de 2005, contre un objectif de 2,2 %.
- L'objectif indicatif établi pour les dépenses courantes, hors intérêts, de l'administration centrale a été dépassé, quoique légèrement, du fait essentiellement d'une dépréciation plus rapide que prévu du taux de change.
- Le crédit bancaire net à l'État s'est contracté pendant les neuf premiers mois de 2004.
- La base monétaire a diminué de 25 milliards de francs guinéens entre mars et septembre, contre une expansion de 29 milliards prévue dans le programme de référence.
- L'objectif fixé pour le stock d'avoirs extérieurs nets de la banque centrale a été atteint, grâce en partie aux avances sur impôts des sociétés minières (voir rapport) et au produit de la vente d'une licence de téléphonie GSM à un opérateur étranger au troisième trimestre de 2005.

4. Tous les repères structurels prévus pour la fin de septembre dans le programme de référence ont été respectés (sauf la présence continue d'une pratique de taux de change multiple; tableau 2) :

- Une disposition des règles générales sur la comptabilité publique a été modifiée afin de mettre fin à la possibilité d'effectuer des dépenses extrabudgétaires et le gouvernement a lancé un appel d'offres pour un audit du système informatisé de gestion des dépenses.
- Le gouvernement a adopté un plan d'action pour combattre la corruption. Dans le cadre de ce plan, la version définitive d'un projet de loi de lutte contre la corruption est actuellement mise au point. En outre, un certain nombre de mesures sont prises pour renforcer les moyens dont disposent les citoyens pour porter les affaires de corruption à l'attention des autorités et pour sensibiliser davantage le public à la corruption. Le plan de lutte contre la corruption fait partie d'une stratégie plus vaste visant à promouvoir la bonne gouvernance, qui est actuellement élaborée avec le concours de la Banque mondiale et de l'Union européenne.
- Des plans d'action ont été adoptés pour renforcer la situation financière des sociétés d'eau et d'électricité. Il est envisagé dans le cadre de ces plans de lancer des actions afin de combattre une fraude généralisée, de clarifier les relations financières entre l'État et les entreprises d'utilité publique, d'assurer le paiement à l'échéance des factures d'eau et d'électricité de l'État et de préparer un solde d'ouverture pour 2006.
- Aucune nouvelle exonération fiscale ou douanière ad hoc (repère structurel continu) n'a été adoptée.
- Après avoir achevé l'audit externe de la position de change de la banque centrale, qui a fait connaître ses observations à la fin de septembre, le vérificateur a présenté son rapport définitif en octobre 2005.

5. Cependant, de graves dérapages dans l'exécution du programme ont été observés en octobre-novembre 2005, de sorte que plusieurs des objectifs quantitatifs fixés pour la fin de décembre 2005 dans le programme de référence risquent de ne pouvoir être réalisés. À la fin de novembre, la base monétaire avait presque atteint le chiffre établi comme objectif pour la fin de décembre et les avoirs extérieurs nets de la banque centrale étaient tombés au niveau prévu également comme objectif pour la fin de décembre. En outre, les arriérés extérieurs — qui s'étaient contractés jusqu'en septembre 2005 — ont augmenté en octobre-novembre. Les principaux problèmes ont été une expansion très rapide du crédit de la banque centrale à l'État (sous l'effet en partie d'une augmentation des dépenses publiques qui avait été différée précédemment au cours de l'exercice et d'une réduction du financement de l'État par les banques commerciales) et l'absence de mécanisme permettant d'assurer un suivi efficace du programme.

6. **Les autorités prennent actuellement des mesures pour remettre le programme sur la bonne voie.** Elles s'emploient notamment à placer davantage de bons du Trésor auprès des banques commerciales, y compris en relevant les taux d'intérêt, à acheter des devises sur le marché pour reconstituer les avoirs extérieurs nets de la banque centrale et à ramener, avant la fin de décembre, les arriérés extérieurs en deçà du plafond fixé dans le programme. Par ailleurs, elles prendront des mesures pour que les autorités budgétaires et les autorités monétaires coordonnent mieux leur action; en particulier, elles mettront en place un Comité de gestion de la trésorerie et un Comité de gestion de la liquidité, comme prévu dans le MPEF de novembre 2005.

7. **Des progrès ont été accomplis dans le domaine de la réforme structurelle au cours du dernier trimestre et, à l'exception d'un seul, tous les repères structurels prévus pour la fin de décembre dans le programme de référence seront sans doute respectés.**

Les repères concernant l'audit des comptes de 2004 de la banque centrale, la clôture des comptes privés ouverts à cet établissement, l'inventaire des dettes croisées entre l'État et les entreprises publiques et l'adoption d'un plan pour régler ces dettes croisées seront observés. Cependant, le repère portant sur l'audit de la dette intérieure de l'État envers le secteur privé ne devrait pas être réalisé à temps. Un certain nombre d'autres évolutions positives se sont produites ces derniers mois. Sur le front budgétaire, les demandes de hausses de salaire ont été maîtrisées malgré les tensions sociales, le personnel des forces armées a été réduit sensiblement au dernier trimestre de 2005 et le recensement de la fonction publique avance comme prévu. En ce qui concerne la politique monétaire et de change, la banque centrale prend actuellement des mesures pour publier quotidiennement le taux de change de référence établi sur une base pondérée et pour renforcer sa direction des changes; elle a en outre relevé les coefficients de réserves obligatoires. L'État a vendu à un investisseur étranger de premier plan une fraction élevée de sa participation dans la première banque commerciale du pays. En outre, trois investisseurs étrangers ont annoncé des projets de construction de grandes raffineries d'aluminium en Guinée. Enfin, des élections locales ont eu lieu sur l'ensemble du territoire le 18 décembre 2005; elles se sont déroulées dans le calme, mais le taux de participation semble avoir été très faible.

Tableau 1. Guinée — Cibles quantitatives pour le programme de référence, 2004–septembre 2005

	2004	2005				
		Mars	Juin		Sept.	
			Cible	Est.	Cible	Proj.
(En milliards de francs guinéens)						
Solde primaire de l'administration centrale (plancher) 1/	-40.3	125.0	186.0	250.2	259.7	350.4
Crédit bancaire net à l'État (plafond) 2/ 3/ 8/	240.5	50.3	120.5	-30.1	166.3	-33.9
Base monétaire (plafond) 9/	763.3	913.3	926.2	853.0	942.5	887.9
(En millions de dollars)						
Avoirs extérieurs nets de la banque centrale (plancher) 4/ 5/ 8/	-29.6	-22.7	-12.6	-16.2	-3.9	8.6
Nouveaux prêts extérieurs à moyen terme ou long-terme non concessionnels contractés ou garantis par l'État ou la banque centrale (plafond)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Encours de la dette extérieure à court terme contractée ou garantie par l'État ou la banque centrale (plafond) 5/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Encours des arriérés de paiements extérieurs (plafond) 6/	62.4	74.2	72.7	65.0	68.9	51.5
(En milliards de francs guinéens)						
Recettes fiscales non-minières de l'administration centrale 2/	765.0	246.4	498.0	554.5	742.7	845.0
Dépenses courantes de l'administration centrale, hors intérêts 2/	791.0	156.5	388.3	381.9	598.2	620.2
Dépenses courantes dans les secteurs prioritaires 2/ 7/	263.9	71.8	181.2	182.9	280.8	299.9
Variation des arriérés intérieurs (remboursements)	21.4	4.7	4.7	4.7	0.0	-0.3
Pour mémoire:						
Assistance budgétaire extérieure (millions de dollars) 2/	0.0	0.0	0.0	1.0	0.0	1.0

1/ Sur base des engagements; le solde primaire intérieur représente la différence entre les recettes totales (à l'exclusion des dons) et les dépenses intérieures hors intérêts, à l'exclusion des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

2/ Montant cumulatif à partir du début de l'année civile.

3/ Montant à ajuster à la baisse/hausse selon que le règlement des arriérés intérieurs et le déboursement de l'assistance budgétaire extérieure sont supérieurs/inférieurs aux montants indiqués, tel que spécifié dans le protocole d'accord technique.

4/ Montants à ajuster à la hausse/baisse selon que l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs et le déboursement de l'assistance budgétaire extérieure sont supérieurs/inférieurs aux prévisions du programme, tel que spécifié dans le protocole d'accord technique.

5/ A l'exclusion des crédits commerciaux.

6/ A l'exclusion des arriérés faisant l'objet de négociations avec les créanciers; suivi permanent.

7/ Les secteurs prioritaires comprennent la santé publique, l'éducation, l'entretien des routes, la justice, le développement rural, l'urbanisme et l'habitat et les affaires sociales. Ces dépenses incluent celles financées sur ressources PPTE.

8/ Les cibles ont été révisées à la baisse à hauteur d'environ 23 millions de dollars, à la suite de l'ajustement du bilan de la banque centrale consécutif à la effectuée en 2003 entre la banque centrale et une société privée. Les cibles sont ajustées à la hausse du montant de 1 million de dollars obtenu de la comptabilisation d'une transaction en monnaie étrangère Chine en juin 2005 et qui n'avait pas été prévu dans le programme.

9/ La base monétaire est indiquée sur base du taux de change du programme : 3.200 francs guinéens pour un dollar à fin juin; 3.276 francs guinéens à fin septembre.

Tableau 2. Repères structurels du programme de référence pour 2005-06

Domaine	Mesure	Date de mise en application	État d'avancement
Administration fiscale			
	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'un plan d'action avec échéancier pour le renforcement de l'administration des douanes et de celle des impôts, conformément aux recommandations des missions d'assistance technique du FMI. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin juin 2005 	Respecté
	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction d'accorder de nouvelles exonérations fiscales ou douanières ad hoc 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur une base continue 	Respecté
<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des dépenses 		<ul style="list-style-type: none"> • 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un comité de suivi pour réexaminer le fonctionnement du système informatisé de gestion des dépenses et préparation des termes de référence pour un audit complet du réseau informatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin juin 2005 	Respecté
	<ul style="list-style-type: none"> • Amender l'article 31 du Règlement général sur la comptabilité publique afin de mettre fin à la possibilité d'effectuer des dépenses extrabudgétaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin septembre 2005 	Respecté
	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer appel d'offres pour un audit du système informatisé de gestion des dépenses 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin septembre 2005 	Respecté
	<ul style="list-style-type: none"> • Clôture de tous les comptes des particuliers dans les livres de la banque centrale 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin décembre 2005 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation d'un audit de la dette intérieure de l'État et des dettes croisées entre les entreprises publiques et l'État 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin décembre 2005 	

Tableau 2. Repères structurels du programme de référence pour 2005-06 (conclusion)

Domaine	Mesure	Date de mise en application	État d'avancement
Aspects fiscaux des entreprises publiques			
	<ul style="list-style-type: none"> Adoption par le Conseil des ministres d'un plan d'action pour combattre la fraude dans l'utilisation de l'électricité et de l'eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> Fin juin 2005 	Respecté
	<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'un plan d'action pour renforcer la situation financière de la compagnie d'électricité et de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Fin septembre 2005 	Respecté
	<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'un plan d'apurement des dettes croisées entre les entreprises publiques et l'État 	<ul style="list-style-type: none"> Fin décembre 2005 	
Mesures de sauvegarde			
	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation de l'audit spécial des réserves de change de la banque centrale 	<ul style="list-style-type: none"> Fin septembre 2005 	Respecté
	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation de l'audit financier de la banque centrale elle-même 	<ul style="list-style-type: none"> Fin décembre 2005 	
Gouvernance			
	<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'un plan d'action pour la lutte contre la corruption, comprenant des objectifs concrets et des indicateurs de résultat, ainsi que des actions concrètes pour améliorer la gouvernance dans les secteurs publics clés et un calendrier de leur mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> Fin septembre 2005 	Respecté
Régime de taux de change			
	<ul style="list-style-type: none"> S'abstenir d'introduire de nouvelles pratiques de taux de change multiples 	Sur une base continue	Non respecté



INTERNATIONAL MONETARY FUND

Public Information Notice

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Note d'information au public (NIP) N° 06/7
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

**Le FMI conclut les consultations de 2005
au titre de l'article IV avec la Guinée**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu le 23 décembre 2005, les consultations au titre de l'article IV avec la Guinée⁴⁶.

Informations générales

Les résultats économiques de la Guinée se sont détériorés au cours des dernières années, essentiellement en raison de la faiblesse du cadre de politique, conjuguée à un climat d'insécurité croissante dans la région et au bas niveau des prix de ses principaux produits d'exportation. Après avoir atteint une moyenne de 4,7 % à la fin des années 1990, la croissance économique a fléchi depuis 2000, ramenée autour de 2,5 % en moyenne, l'inflation s'est accélérée atteignant presque 30 %, les réserves internationales sont tombées à l'équivalent de moins d'un mois d'importations et la dette extérieure publique, avoisinant 100 % du PIB, est insoutenable.

La croissance du PIB réel devrait connaître une légère amélioration en 2005 mais il faut s'attendre à peu de progrès quant à la réduction de l'inflation. La modeste progression de la croissance de la production qui atteindrait 3 % reflète un regain de l'activité agricole et une croissance plus forte dans les secteurs du bâtiment et des

⁴⁶ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des informations économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. La présente NIP fait la synthèse de l'examen du rapport établi par les services du FMI, effectué par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 23 décembre 2005.

mines. L'inflation, certes en baisse, devrait se situer autour de 28 % à la fin 2005, soit à un niveau nettement supérieur à l'objectif gouvernemental qui était inférieur à 19 %. Les réserves internationales brutes devraient quelque peu augmenter pour passer de 0,8 à 1,3 mois de couverture des importations en 2005. L'amélioration des résultats économiques observée en 2005 fait suite au resserrement de la politique budgétaire et monétaire intervenu au cours de l'année et à la mise en œuvre des dispositions préliminaires visant à unifier et à libéraliser le marché des changes. Sous l'effet d'une forte contraction des dépenses, le déficit budgétaire global (hors dons) a été ramené de 6 % du PIB en 2004 à 0,2 % du PIB en juin 2005. Ainsi, l'augmentation du crédit net de la banque centrale à l'État n'a été que légèrement supérieure à 1 % de la base monétaire au cours du premier semestre 2005, contre 10 % au premier semestre 2004. Dans le même temps, la récente dépréciation nominale du franc guinéen, s'établissant à 38 % environ depuis la fin février 2005, a permis de rapprocher le taux de change réel de son niveau d'équilibre sous-jacent.

Les autorités prennent des dispositions pour améliorer l'environnement dans lequel se déploie l'activité du secteur privé en mettant en œuvre les réformes structurelles, en améliorant le climat de l'investissement dans le secteur minier, et en renforçant la gouvernance et le système judiciaire. Dans le domaine structurel, les autorités ont arrêté les plans visant à accroître la qualité et la quantité des fournitures d'électricité et d'eau, et réalisent un programme de privatisation des actifs de l'État (y compris une réduction substantielle des parts qu'il détient dans la plus grande banque commerciale de la place).

Pour appuyer les efforts accomplis par les autorités, la direction du FMI a approuvé un programme de référence pour la période allant d'avril 2005 à mars 2006. Ce programme vise à rétablir la stabilité macroéconomique et, au moyen des réformes structurelles, à jeter les bases de la relance de la croissance, du retour à la viabilité de la dette et de la réduction de la pauvreté. La Guinée a respecté tous les critères quantitatifs indicatifs fixés pour la fin juin et la fin septembre, ainsi que l'ensemble des repères structurels du programme de référence, à l'exception de l'accumulation des avoirs extérieurs nets de la banque centrale à fin juin et de l'apparition d'une nouvelle pratique de taux de change multiples.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs se félicitent de la détermination de la nouvelle équipe économique — entrée en fonctions à la fin 2004 — à appliquer une politique économique prudente et à poursuivre les réformes structurelles afin de corriger les déséquilibres macroéconomiques, à stimuler la croissance économique et à lutter contre la pauvreté omniprésente. Ils saluent les mesures prises en 2005, notamment pour resserrer les politiques budgétaire et monétaire, unifier et libéraliser le marché des changes, ainsi que les efforts menés pour créer un cadre propice au développement du secteur privé. Les administrateurs se déclarent déçus par les

dérapages constatés dans la mise en œuvre de la politique économique vers la fin de l'année, tout en se félicitant des mesures correctrices qui sont prises. Ils notent que l'affermissement global des politiques observé en 2005 a entraîné, au cours des derniers mois, une baisse de l'inflation, une contraction du déficit extérieur courant et un léger redressement de la croissance économique. Pour les administrateurs, ces tendances augurent favorablement de l'évolution de l'économie guinéenne.

Les administrateurs soulignent néanmoins qu'il reste beaucoup à faire pour réaliser des progrès durables vers la stabilité macroéconomique et les objectifs du millénaire pour le développement. Malgré les récents progrès réalisés, l'inflation reste élevée, la dette publique insoutenable, la position extérieure fragile, tandis que l'activité économique est limitée à un champ étroit et reste faible. Les administrateurs engagent donc les autorités à appliquer promptement et vigoureusement les mesures retenues dans le cadre du programme économique convenu avec les services du FMI et à se doter d'un mécanisme efficace de coordination et de suivi des politiques, pour veiller à une mise en œuvre cohérente des politiques budgétaire et monétaire. Ceci permettra par ailleurs à la Guinée d'asseoir les bons antécédents de mise en œuvre des politiques qui lui permettront de passer, à terme, à la conclusion d'un accord appuyé par le FMI, puis d'atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, et de bénéficier de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale.

Les administrateurs précisent que l'assainissement des finances publiques est une condition essentielle pour permettre à la Guinée de renouer avec une croissance forte et durable et de ramener son endettement à un niveau viable. À cet égard, ils ont insisté sur l'importance que revêt l'adoption d'un budget prudent pour 2006, conforme aux objectifs de stabilisation que se sont fixées les autorités. Il s'agira avant tout de poursuivre le renforcement des administrations fiscale et douanière et l'élargissement de l'assiette de l'impôt, de maîtriser la croissance des dépenses publiques tout en veillant à privilégier les dépenses prioritaires, de renforcer la gestion des dépenses publiques, d'intensifier la réforme des entités chargées de missions de service public et de lever les contraintes institutionnelles et en ressources qui pèsent sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques. Les administrateurs préconisent en outre que l'évolution des prix des produits pétroliers sur le marché intérieur soit aligné sur celle des cours internationaux.

Les administrateurs encouragent les autorités à prendre des dispositions pour accroître le contrôle de la masse monétaire, notamment à travers le renforcement institutionnel et opérationnel de la banque centrale et la poursuite de la réforme du secteur financier. Ils engagent les autorités à ne pas faire appel à la banque centrale pour financer les opérations budgétaires, mais à recourir plutôt à l'émission de titres publics comme les bons du Trésor, ce qui devrait contribuer à développer le marché local des capitaux. Les administrateurs recommandent que les taux d'intérêt soient libéralisés pour contribuer à inverser la récente dollarisation, donner un signal sans équivoque de l'orientation de la politique monétaire et promouvoir une allocation plus efficiente des ressources. Tout en étant encouragés par l'amélioration des

indicateurs de solidité du secteur financier, les administrateurs expriment leur préoccupation quant au niveau élevé des prêts improductifs et à la concentration du crédit, appelant à la poursuite du renforcement de la supervision bancaire grâce à une surveillance prudentielle accrue. Les administrateurs encouragent aussi les autorités à remédier dès que possible aux lacunes mises en évidence dans l'audit des comptes et la position de change de la banque centrale pour l'exercice 2004.

Les administrateurs encouragent la banque centrale à calculer le taux de change de référence sur la base d'une moyenne pondérée des transactions journalières du marché et à le rendre public quotidiennement. Ceci contribuera à unifier et à libéraliser le marché des changes, à rendre le taux de change totalement souple et asservi aux règles du marché, tout en permettant d'éliminer les pratiques résiduelles de taux de change multiples. Les administrateurs accueillent favorablement le projet de réorganisation de la direction des changes de la banque centrale.

Les administrateurs saluent les progrès accomplis en matière de réforme structurelle et de renforcement de la gouvernance. Ils notent en particulier que les réformes du secteur de l'eau et de l'électricité et la privatisation des entreprises d'État seront cruciales pour susciter une croissance tirée par le secteur privé et améliorer les conditions sociales. Ils se félicitent des mesures prises pour lutter contre la corruption et améliorer le système judiciaire, ainsi que de la participation de la Guinée à l'initiative sur la transparence des industries extractives; ils engagent les autorités à redoubler d'efforts pour combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les administrateurs insistent par ailleurs sur la nécessité de diversifier la base des exportations de manière à réduire la vulnérabilité de la Guinée aux chocs exogènes et saluent, à cet égard, la décision des autorités d'adopter le tarif extérieur commun de l'UEMOA et de démanteler les barrières non tarifaires.

Les administrateurs accueillent favorablement la décision des autorités de respecter l'échéancier de remboursement de la dette extérieure et en particulier les mesures prises pour veiller au prompt règlement des obligations financières envers le FMI. Ils encouragent les autorités à rester en étroite liaison avec leurs créanciers extérieurs pour œuvrer à la mise en place d'un plan d'apurement des arriérés.

Les administrateurs se félicitent des progrès accomplis par les autorités pour mettre en œuvre la stratégie de réduction de la pauvreté. Ils soulignent combien il importe d'orienter les dépenses vers les secteurs sociaux, conformément au cadre établi dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). À cet égard, ils encouragent les autorités à suivre constamment leur DSRP pour faire en sorte que les plans d'investissement des différents organismes gouvernementaux obéissent aux priorités du DSRP. Les administrateurs soulignent également l'importance que revêt le renforcement de l'appareil statistique et encouragent l'intégration d'une stratégie globale de développement des statistiques au cadre du DSRP.

Les notes d'information au public (NIP) font partie des efforts que déploie le FMI pour promouvoir la transparence de ses vues et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées, avec le consentement du ou des pays concernés, après examen par le Conseil d'administration des consultations au titre de l'article IV avec les pays membres, de la surveillance de l'évolution régionale, du suivi post-programme et des évaluations *ex-post* des programmes mis en œuvre par les pays membres nécessitant un engagement à plus long terme. Les NIP sont diffusées aussi après examen par le Conseil d'administration de questions de politique générale, sauf dans les cas particuliers où le Conseil en décide autrement.

Guinée — Principaux indicateurs économiques, 2001-05

	2001	2002	2003	2004	2005
				Est.	Proj.
	(Variation annuelle en pourcentage)				
Revenu et prix					
Variations du PIB réel	4.0	4.2	1.2	2.7	3.0
Variations des prix à la consommation (moyenne annuelle)	5.4	3.0	12.9	17.5	31.1
	(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)				
Secteur extérieur					
Exportations, f.à.b.	722.8	708.5	731.7	743.2	806.6
Importations, f.à.b.	561.9	596.2	578.5	707.9	703.2
Solde extérieur courant, transferts officiels exclus	-145.8	-180.5	-148.1	-229.3	-151.3
(en pourcentage du PIB)	-4.8	-5.6	-4.1	-5.8	-4.6
Solde du compte de capital et du compte financier	84.3	82.4	81.8	138.7	127.8
Réserves officielles brutes	208.4	170.0	113.5	92.3	107.7
(en mois d'importation de biens et services non facteurs)	2.7	2.3	1.2	0.8	1.3
Service de la dette échue (y compris envers le FMI) 1/	20.0	18.6	22.6	23.6	20.5
Variations du taux de change effectif réel (en pourcentage) 2/	-3.0	-2.3	-4.3	-5.7	...
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)				
Variables financières					
Recettes publiques	11.3	12.0	10.5	10.4	12.0
Solde primaire intérieur 3/	0.6	0.0	-2.6	-0.4	2.9
Solde budgétaire global (base engagements, dons exclus)	-7.5	-6.2	-8.9	-5.9	-2.0
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/moyenne de M2)	9.4	8.6	7.7	7.0	6.9
Taux d'intérêt 4/	13.4	13.3	14.13	14.7	...

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections établies par les services du FMI.

1/ En pourcentage des exportations de biens et de services non facteurs (avant allègement de la dette).

2/ Des chiffres croissants dénotent une appréciation.

3/ Recettes intérieures moins dépenses autres que le paiement d'intérêts, dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures non comprises.

4/ Taux des bons du Trésor en pourcentage; fin de période.

Déclaration de M. Damien Ondo Mañe, administrateur pour la Guinée
23 décembre 2005

Introduction

Les autorités guinéennes que je représente remercient vivement les services du FMI pour leur évaluation approfondie des évolutions macroéconomiques en 2005 et des résultats obtenus par la Guinée dans le cadre du programme de référence. Elles remercient également la direction pour les échanges de vues sincères et le dialogue constructif auxquels donnent lieu leurs efforts d'ajustement et de réforme et pour l'aide qu'elle leur apporte dans ces efforts.

La Guinée a accompli des progrès dignes d'éloges dans le cadre du programme de référence lancé en mars 2005 en vue de s'attaquer aux causes des déséquilibres macroéconomiques et de renforcer sa situation monétaire et ses finances publiques. Les autorités sont foncièrement déterminées à appliquer avec succès ce programme qui est destiné à établir les bons antécédents nécessaires pour obtenir un nouvel accord FRPC. Cet accord, qui devrait être approuvé au début de 2006, leur permettrait de renforcer leurs politiques et leurs réformes ambitieuses et, en conséquence, d'améliorer les résultats économiques et de lutter contre une pauvreté généralisée, et les aiderait dans les efforts qu'elles déploient pour faire participer la communauté internationale au financement du programme d'investissement public conçu pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie de lutte contre la pauvreté.

L'instabilité dans les pays voisins, avec son flot de réfugiés, et la baisse des cours de la bauxite, principal produit d'exportation de la Guinée, ont exercé des pressions considérables sur les finances publiques au cours des derniers exercices. Il convient de souligner que le retour de la paix dans les pays voisins et l'engagement pris par les autorités d'appliquer de saines politiques ont été à l'origine de progrès remarquables. En fait, le marché des changes a été unifié et libéralisé grâce à l'adoption en mars d'un régime de flottement. Le taux de change est déterminé par les forces du marché. Tous les objectifs quantitatifs prévus dans le programme de référence pour la fin de juin ont été atteints, sauf celui fixé pour les avoirs extérieurs nets de la banque centrale. En ce qui concerne les réformes structurelles, les objectifs ont également été atteints, exception faite, faute de moyens, du repère en vertu duquel la Guinée doit s'abstenir d'adopter de nouvelles pratiques de taux de change multiples. Sur ce point, les autorités sont résolues à appliquer les recommandations formulées par la mission d'août 2005 du Département des systèmes monétaires et financiers. La banque centrale va publier un taux de référence quotidien, et non plus hebdomadaire, basé sur des données intrajournalières, éliminant ainsi la dernière pratique de taux de change multiples.

Parmi les initiatives lancées par les autorités pour continuer de maîtriser et de freiner les dépenses publiques, notamment la masse salariale, il convient de souligner que près de 1500 fonctionnaires et 2000 militaires auront pris leur retraite à la fin de 2005. En outre, les relations financières avec l'Union européenne ont été normalisées et cette institution, ainsi que nombre d'autres donateurs bilatéraux, a financé les élections locales qui se sont déroulées

sur l'ensemble du territoire le 18 décembre dernier. Les autorités sont parfaitement conscientes des défis économiques à relever et, avec l'aide de la communauté internationale, elles sont fermement déterminées à rétablir la stabilité macroéconomique qui permettra un retour de la croissance.

Évolution récente de l'économie et résultats obtenus dans le cadre du programme de référence

La croissance du PIB réel devrait atteindre 3 % en 2005, grâce essentiellement à l'activité agricole et à la vigueur des secteurs du bâtiment et des industries extractives. Cependant, on s'attend à ce que l'inflation dépasse l'objectif de moins de 19 % fixé par les autorités, mais à ce que les réserves internationales brutes augmentent pour couvrir 1,3 mois d'importations. L'accélération de l'inflation en 2005 s'explique par les mesures d'ajustement prises dans les domaines du taux de change et des prix intérieurs des produits pétroliers. Le franc guinéen s'est déprécié plus rapidement que prévu et les prix des produits pétroliers ont augmenté de plus de 100 % en 2004 et en 2005.

Sur le front budgétaire, les autorités ont durci leur politique et abandonné le tour accommodant donné à la politique monétaire. En conséquence, le solde primaire s'est amélioré, passant d'un déficit à un excédent de plus de 2 % du PIB en juin 2005, et, à cette date, le déficit budgétaire global, hors dons, était tombé à moins de 1 % du PIB. Les objectifs de recettes budgétaires fixés dans l'actuel programme de référence ont, semble-t-il été atteints et les engagements de dépenses maîtrisés comme prévu. Pour le dernier trimestre de l'exercice, les autorités ont décidé de réduire fortement les dépenses relatives aux missions à l'étranger, ainsi que les transferts et les subventions. Par ailleurs, le renforcement de l'administration des impôts et des douanes s'est poursuivi, des exonérations ad hoc ont été éliminées et le système tarifaire de l'UEMOA mis en place.

Les réserves de change étant rares, l'objectif de la Guinée d'être à jour dans ses paiements extérieurs, en particulier envers le FMI, a subi quelques retards. Afin d'éviter que de telles difficultés ne se reproduisent, les autorités ont non seulement accepté des avances sur impôts de la part des sociétés minières, mais aussi adopté une stratégie consistant à régler leurs obligations à venir avant la date d'exigibilité en déposant à leur compte DTS les ressources nécessaires pour couvrir la totalité des obligations exigibles en 2005. Le même mécanisme sera utilisé pour le règlement des futurs paiements au FMI.

Dans les domaines monétaire et financier, les autorités ont appliqué un certain nombre de mesures avec l'assistance technique du Département des systèmes monétaires et financiers en vue de maîtriser les agrégats monétaires. Sous l'effet du durcissement de la politique budgétaire, la politique monétaire sera moins expansionniste en 2005. La dépréciation de la monnaie a ralenti depuis le milieu de juillet et les mesures qui s'imposent sont d'ores et déjà prévues pour éviter les pratiques de taux de change multiples. Seul l'objectif concernant les avoirs extérieurs de la banque centrale n'a pas été atteint à la fin de juin à cause du manque de concours extérieurs et de la nécessité d'être à jour dans les paiements extérieurs. Le système bancaire demeure solide. Les principaux ratios de solvabilité dépassent les plafonds

prudentiels et la banque centrale apporte actuellement au cadre légal et réglementaire les modifications qui doivent donner suite à l'adoption de la nouvelle législation bancaire en juillet dernier. En outre, les autorités ont présenté à l'Assemblée nationale la législation sur la microfinance et ont l'intention de lui présenter la législation sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Sur le plan structurel, les autorités estiment, comme les services du FMI, qu'il faut continuer d'approfondir les réformes qui permettront à l'économie de faire face aux chocs exogènes. Les principaux secteurs identifiés pour diversifier la base d'exportations sont l'agriculture, la pêche et le tourisme. En ce qui concerne la stratégie de lutte contre la pauvreté, les autorités ont achevé en février dernier, avec le concours des donateurs, le deuxième rapport d'étape sur la réalisation des OMD. Des plans d'action ont été adoptés en vue d'améliorer les opérations des entreprises d'eau et d'électricité, ainsi que de réduire à 15 % la participation de l'État au capital de la plus grande banque commerciale. Dans le cadre des initiatives qu'elles ne cessent de lancer pour abaisser les coûts d'exploitation des entreprises en Guinée, les autorités ont pris des mesures énergiques afin de lutter contre la corruption et d'améliorer le système judiciaire.

Programme à moyen terme et politiques pour 2006.

Les autorités sont résolues à améliorer la gestion macroéconomique et à accélérer la réforme structurelle pendant le programme de référence, leurs objectifs étant de lutter contre l'inflation, de promouvoir la croissance et d'accumuler des réserves internationales. À cet égard, elles poursuivront des politiques budgétaire et monétaire rigoureuses et renforceront le cadre institutionnel et l'efficacité du marché des changes.

Politique budgétaire

Afin d'assurer la réalisation de tous les objectifs budgétaires énoncés dans le programme de référence, les autorités ont décidé de limiter les dépenses au titre des biens et services, ce qui leur permettra de poursuivre la réduction de l'endettement de l'État envers la banque centrale. En ce qui concerne les recettes, elles continueront d'améliorer l'efficacité de l'administration des impôts et des douanes. Afin d'éviter dans l'avenir la rigidité dont s'accompagnent les avances sur impôts des entreprises minières, elles s'emploient à ne plus utiliser ce type de ressources pour régler les obligations au titre du service de leur dette extérieure. En outre, elles continueront d'avoir des consultations avec les services du FMI sur toute initiative de politique économique non prévue dans le programme de référence. Dans le cadre de la loi de finances de 2006, qui doit être un instrument capital pour consolider les progrès accomplis dans le cadre du programme de référence, elles demanderont au FMI son assistance technique en vue de prendre des mesures pour mieux contrôler les opérations de l'État qui échappent encore au budget.

Politiques monétaire et de change

Les objectifs du programme monétaire sont d'atteindre la cible fixée pour l'inflation, d'accroître le volume des réserves internationales et d'améliorer l'intermédiation financière. À cet effet, les recommandations formulées par la dernière mission du Département des systèmes monétaires et financiers seront scrupuleusement appliquées. En particulier, les autorités sont déterminées i) à prendre des mesures encourageant la participation des agents économiques au marché des changes officiel pour que le marché puisse être représentatif de la situation réelle de l'économie, ii) à publier un taux de change de référence quotidien basé sur une moyenne pondérée des transactions des banques et des bureaux de change, iii) à créer au sein de la banque centrale une structure de contrôle interne pour ses opérations de change et à faire signer à cet établissement une convention de place décrivant ses obligations et celles des banques commerciales sur le marché des changes, iv) à transposer les modifications institutionnelles dans la réglementation du marché des changes et v) à amener l'administration des douanes, le système bancaire, les exportateurs et la banque centrale collaborer étroitement au rapatriement du produit des exportations conformément à la réglementation en vigueur. En outre, la banque centrale commencera à réviser la réglementation de ses avances à l'État en vue d'éliminer les avances statutaires. Le Comité de gestion de la trésorerie sera réactivé afin d'améliorer la communication entre la banque centrale et le Trésor, et un Comité de gestion de la liquidité sera créé au sein de la banque centrale. Dans le cadre de la politique du FMI en matière d'évaluation des sauvegardes, un cabinet de réputation internationale a mené un audit spécial des avoirs extérieurs de la banque centrale. Les autorités sont pleinement déterminées à appliquer les recommandations du rapport d'audit et ont pris les mesures qui s'imposaient pour mener l'audit général des états financiers de la banque centrale qui doit être achevé à la fin de décembre 2005.

Réformes structurelles

Grâce au programme de référence mis en place en mars 2005, les autorités sont résolues à remettre l'économie sur une trajectoire de croissance durable et à renforcer les réformes structurelles. Elles sont aussi déterminées à poursuivre vigoureusement les réformes nécessaires dans le cadre d'un nouveau programme qui pourrait être appuyé par la FRPC. Un mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers sera mis en place dans la loi de finances de 2006 afin de s'attaquer aux difficultés que la hausse des cours mondiaux du pétrole cause aux entreprises et au gouvernement. Le plan d'action prévu pour les entreprises d'eau et d'électricité sera également mis en œuvre, une fois réglé le litige avec les investisseurs étrangers.

Conclusion

Les autorités guinéennes sont déterminées à continuer d'appliquer de bonnes politiques, ainsi que les réformes structurelles indispensables, malgré certaines faiblesses au niveau de la gestion budgétaire et monétaire. Pour les aider à parvenir à la stabilité macroéconomique et à stimuler la croissance, un soutien puissant et durable de la communauté internationale est nécessaire. À cet égard, les autorités guinéennes espèrent que les efforts qu'elles déploient

actuellement dans le cadre du programme de référence seront appréciés à leur juste valeur et conduiront au début de 2006 à un programme soutenu par la FRPC qui leur permettra d'atteindre le point d'achèvement prévu dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PTTE et de profiter de l'IADM.